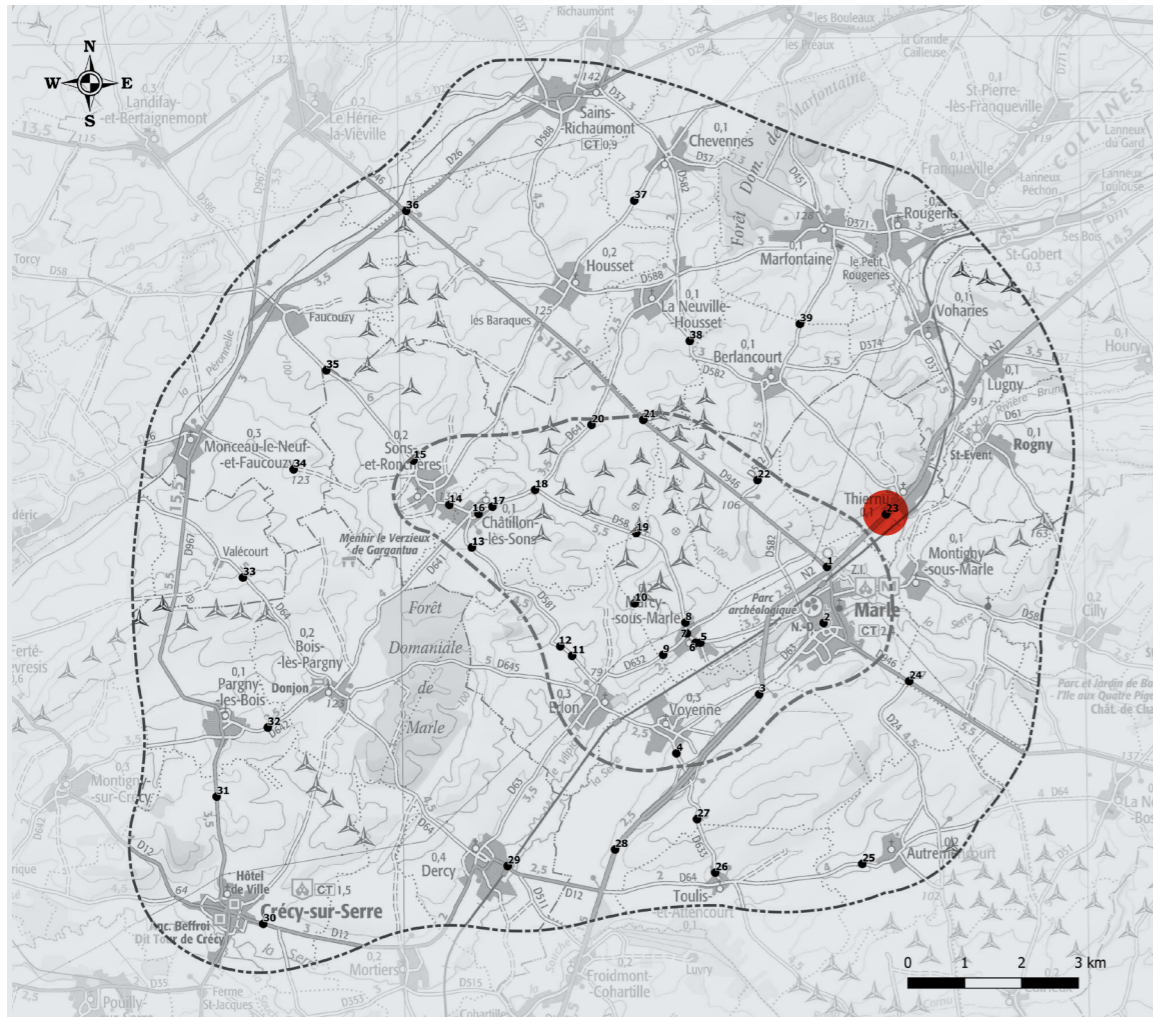


# Vue n°23 - Depuis la sortie sud-ouest de Thiernu sur la N2



Points de vue de l'aire d'étude rapprochée

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 756605, 6962399**

**Altitude : 80,3m**

**Date de la prise de vue : 21/01/2020 12:56**

**Azimut: 237°**

**Distance à l'éolienne la plus proche: E2 à 3,7km**

## Commentaires paysagers

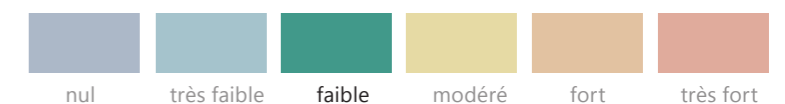
### État initial :

Au sud-ouest de Thiernu, la N2 qui mène à Marle est positionnée dans le fond de vallée formé par le Vilpion et la rivière Brune. Dans l'axe de la route, la ville de Marle est identifiable grâce à plusieurs de ses éléments architecturaux : l'église qui dépasse des cimes dans la partie historique et surélevée de la ville et plusieurs bâtiments industriels dans la partie basse. L'emprise de la ville de Marle occupe tout l'espace visible de l'horizon compris entre la haie arbustive à gauche de la route et le relief qui s'élève à droite de la vue. Cette imposante courbe du relief est soulignée par la présence d'une ligne électrique dont les verticalités pointent vers le ciel.

### État projeté :

Les éoliennes du projet prennent position à l'arrière-plan, au niveau du bois de la Garenne d'Haudreville visible à l'extrémité droite de la ville de Marle, là où le relief commence à s'élever progressivement. La présence de cette masse boisée d'une part et du relief d'autre part forment des obstacles à la perception qui permettent de dissimuler une partie des machines. Ainsi, les éoliennes sont partiellement visible au-dessus du relief. Les pales, mais aussi les rotors pour ce qui est de l'éolienne E2, sont visible. Compte tenu de la distance, la taille apparente des éoliennes se rapproche de celle du poteau électrique situé entre les deux groupements de machines. De ce fait, elles n'ont qu'une faible présence visuelle.

### Impacts



# Depuis la sortie sud-ouest de Thiernu sur la N2 - Vue n°23



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

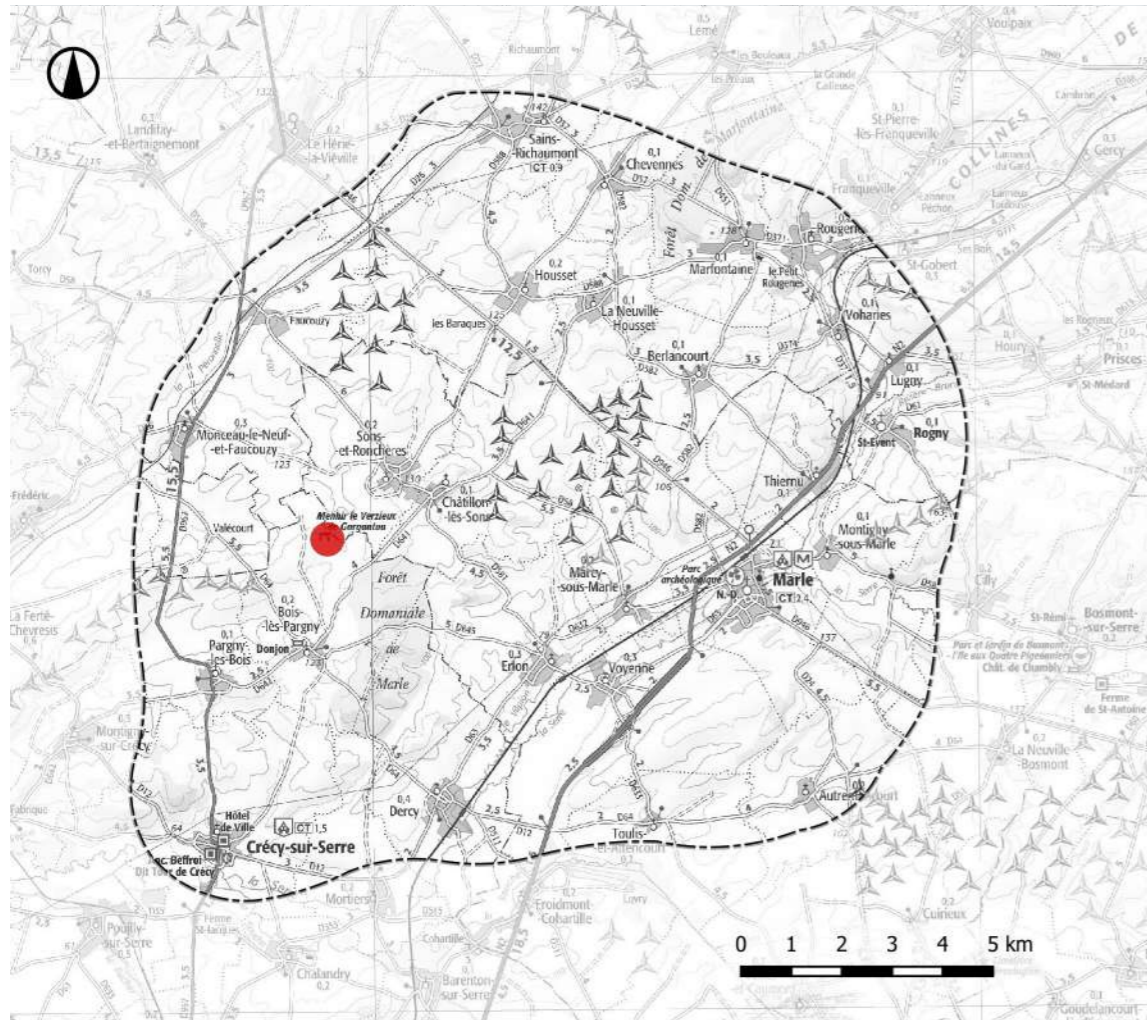


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue A - Depuis les abords du menhir dit le Verziau de Gargantua à Bois-lès-Pragny



Points de vue de l'aire d'étude rapprochée

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 747212, 6961529

Altitude : 136m

Date de la prise de vue : 15/03/2023 12:13

Azimut: 100,08°

Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 4,8km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Depuis ce point de vue, le paysage est celui des plaines de Grandes Cultures. Les plaines se déploient sur un socle animé de douces ondulations. Ces mouvements, s'ils animent le paysage, ne le ferme toutefois pas. L'horizon est lointain. En revanche, celui-ci est partiellement dissimulé par les nombreux bosquets et masses boisées. En direction du sud-est, à droite de l'image, la Forêt Domaniale de Marle bouche la perspective. Plus au nord, le bourg de Sons-et-Ronchères et sa couronne arborée ferme là aussi la perspective tandis que tout à l'est, un imposant bosquet délimite le panorama. Le contexte éolien est un élément structurant du paysage. Les parcs des Quatre Bornes, de Champcourt ou encore du Mazurier ponctuent l'horizon ou s'imposent dans le paysage.

**État projeté :** Les deux éoliennes du projet sont visibles dans le paysage. Elles s'implantent à l'avant-plan d'un contexte éolien lointain mais en léger retrait des éoliennes du parc des Quatre Bornes 1 et 2. De la sorte, si les éoliennes de ce parc sont d'une taille apparente supérieure à celle du projet, il en ressort toutefois que le projet semble prendre l'ascendant sur la scène paysagère au regard de sa localisation entre les bosquets, dans la plaine ouverte. Ces deux éoliennes occupent par ailleurs un point haut d'une ondulation topographique, ce qui renforce cette visibilité nette du projet dans le paysage. La lecture du projet en lui-même est altérée par le chevauchement des rotors. Toutefois, en dépit de ces observations, ces deux éoliennes n'occupent pas de nouvel angle sur l'horizon et ne font que s'ajouter à un contexte dense et parfois prégnant au regard de la taille apparente des éoliennes, notamment à gauche du panorama.

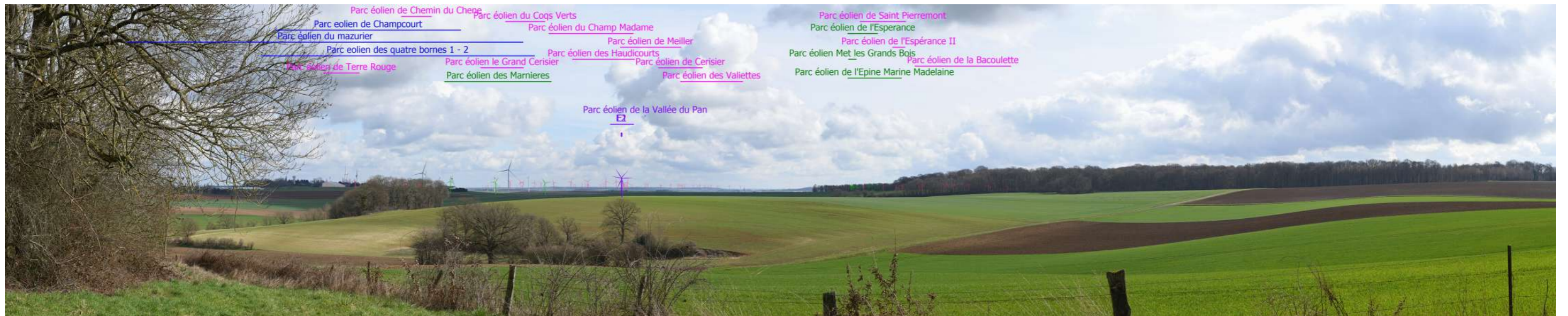
### Impacts



# Depuis les abords du menhir dit le Verziau de Gargantua à Bois-lès-Pragny - Vue A



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



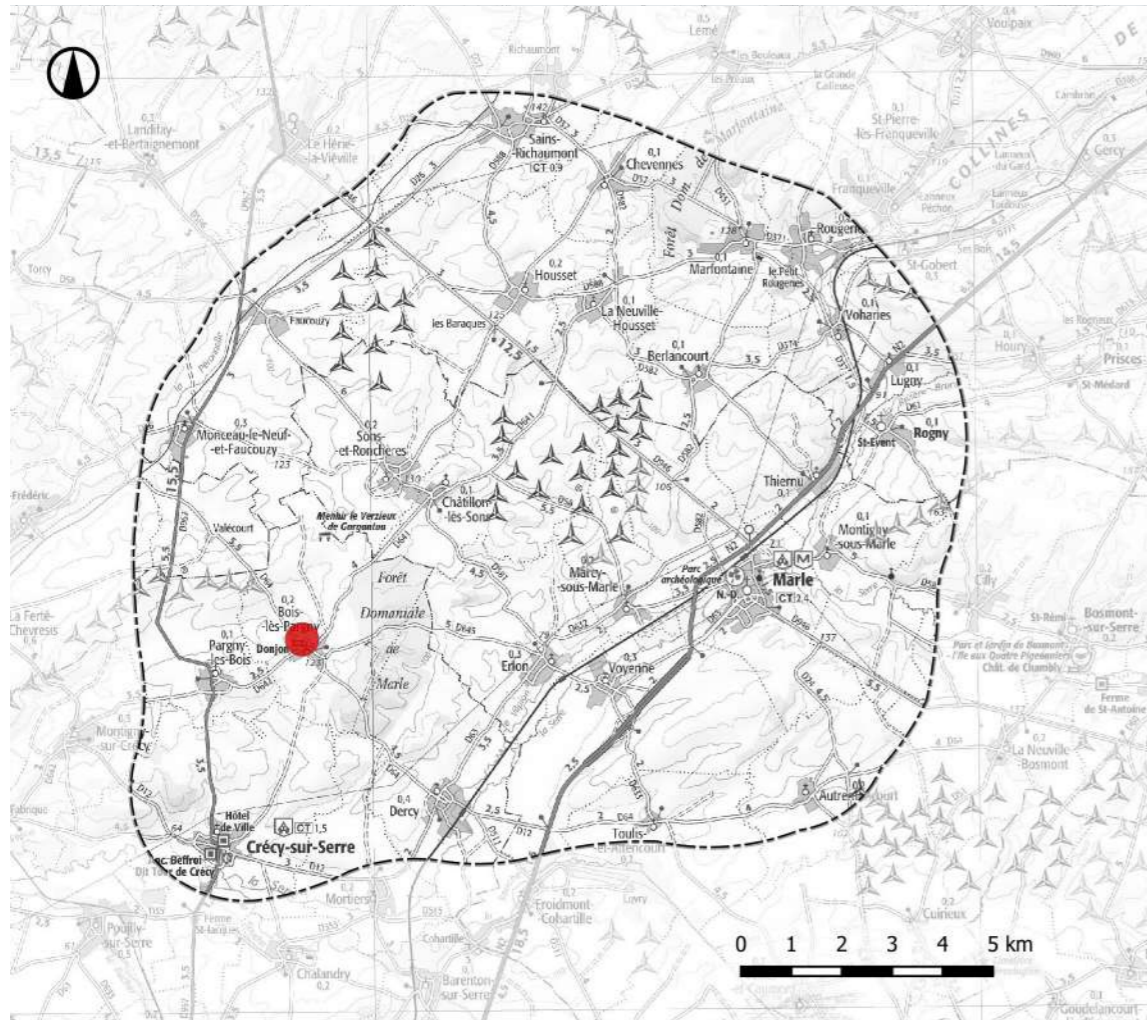
Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



# Vue B - Depuis la sortie nord-ouest de Bois-lès-Pragny, depuis le nord de l'ancien château



Points de vue de l'aire d'étude rapprochée

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 76710, 6959538**

**Altitude : 132,7m**

**Date de la prise de vue : 15/03/2023 11:38**

**Azimut: 43,6°**

**Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 5,7km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** Cette sortie de bourg est abondamment boisée. En direction du sud, à droite de l'image, une épaisse bande de tuya occulte les environs. Plus à l'est, au centre de l'image, de nombreux arbres et arbustes couvrent une certaine surface aux abords du bourg. Cette végétation filtre le champ visuel. Le parcellaire agricole en arrière-plan se distingue partiellement de même que la bande boisée au loin qui ferment la perspective esquisse ces formes sombres et opaques. Toujours en direction de l'est, le champ visuel s'ouvre considérablement sur les espaces cultivés. Dans ce paysage, le contexte éolien est présent sans toutefois marquer le regard.

**État projeté :** Les deux éoliennes du projet de la Vallée du Pan ne sont pas visibles depuis ce point. Les deux machines prennent place derrière les masses boisées qui couvrent les abords de l'entrée du bourg. En dépit de cette période hivernale et de l'absence de feuille dans les arbres, les éoliennes demeurent invisibles.

### Impacts



# Depuis la sortie nord-ouest de Bois-lès-Pragny, depuis le nord de l'ancien château - Vue B



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

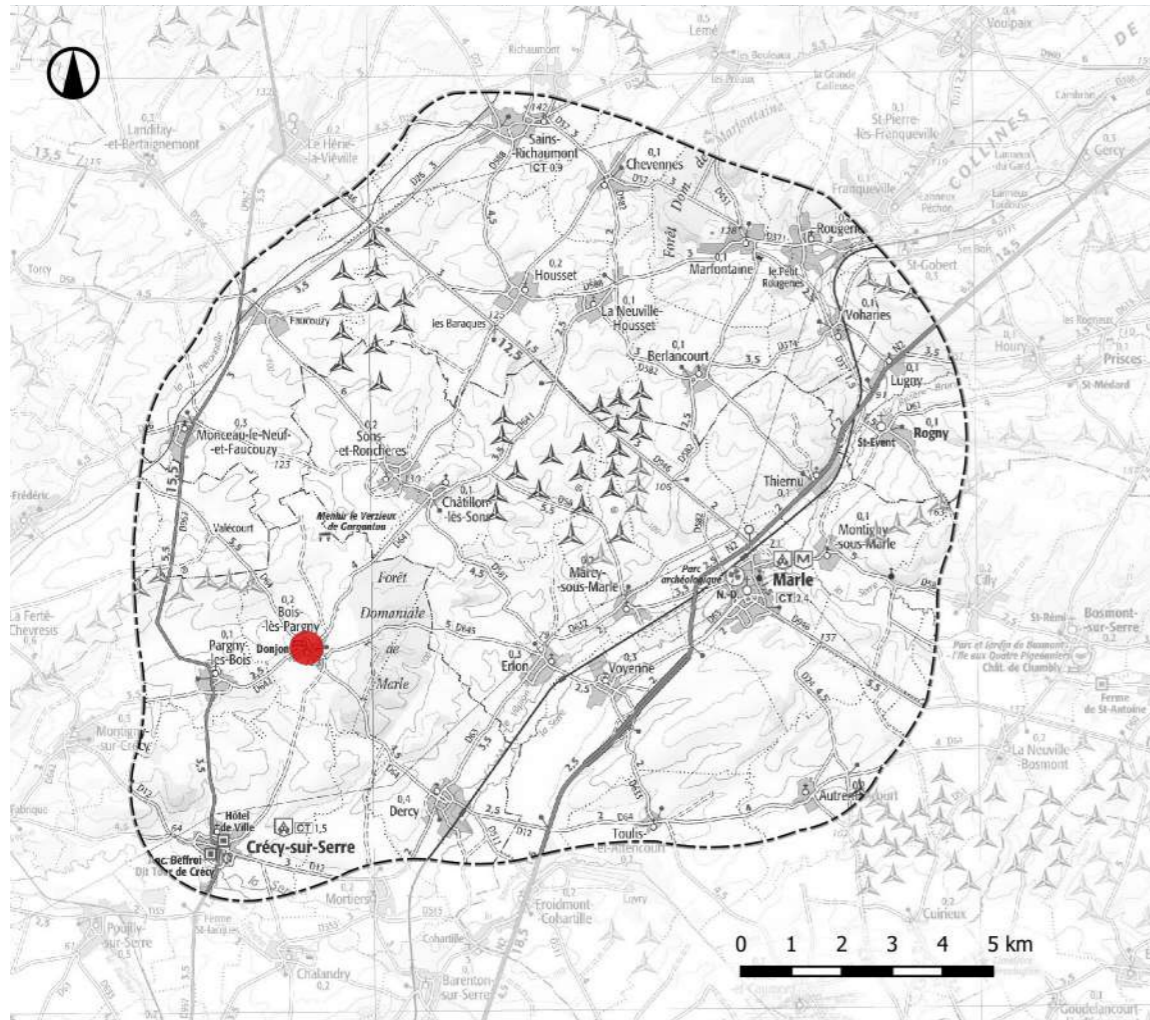


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue C - Depuis les abords de l'ancien château de Bois-lès-Pragny par l'entrée sud



Points de vue de l'aire d'étude rapprochée

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 746797, 6959370

Altitude : 137m

Date de la prise de vue : 15/03/2023 11:57

Azimut: 52,7°

Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 5,7km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Depuis ce point de vue, la structure du bourg se révèle de même que l'architecture typique de la région. Les maisons de briques, mitoyennes entre elles ou relié par des murets, les haies denses, les arbres de hauts jets sont toutes autant d'écran opaques qui ferment le champ visuel. Les alentours agricoles ne sont pas perceptibles. Le motif éolien n'apparaît pas dans ce paysage fermé.

**État projeté :** A l'image du contexte éolien, les deux éoliennes de la Vallée du Pan ne sont pas visibles. Grâce à la vue filaire, la taille apparente des machines est très faible et leur dissimulation par la topographie et le bâti est par conséquent totale.

### Impacts



# Depuis les abords de l'ancien château de Bois-lès-Pragny par l'entrée sud - Vue C



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

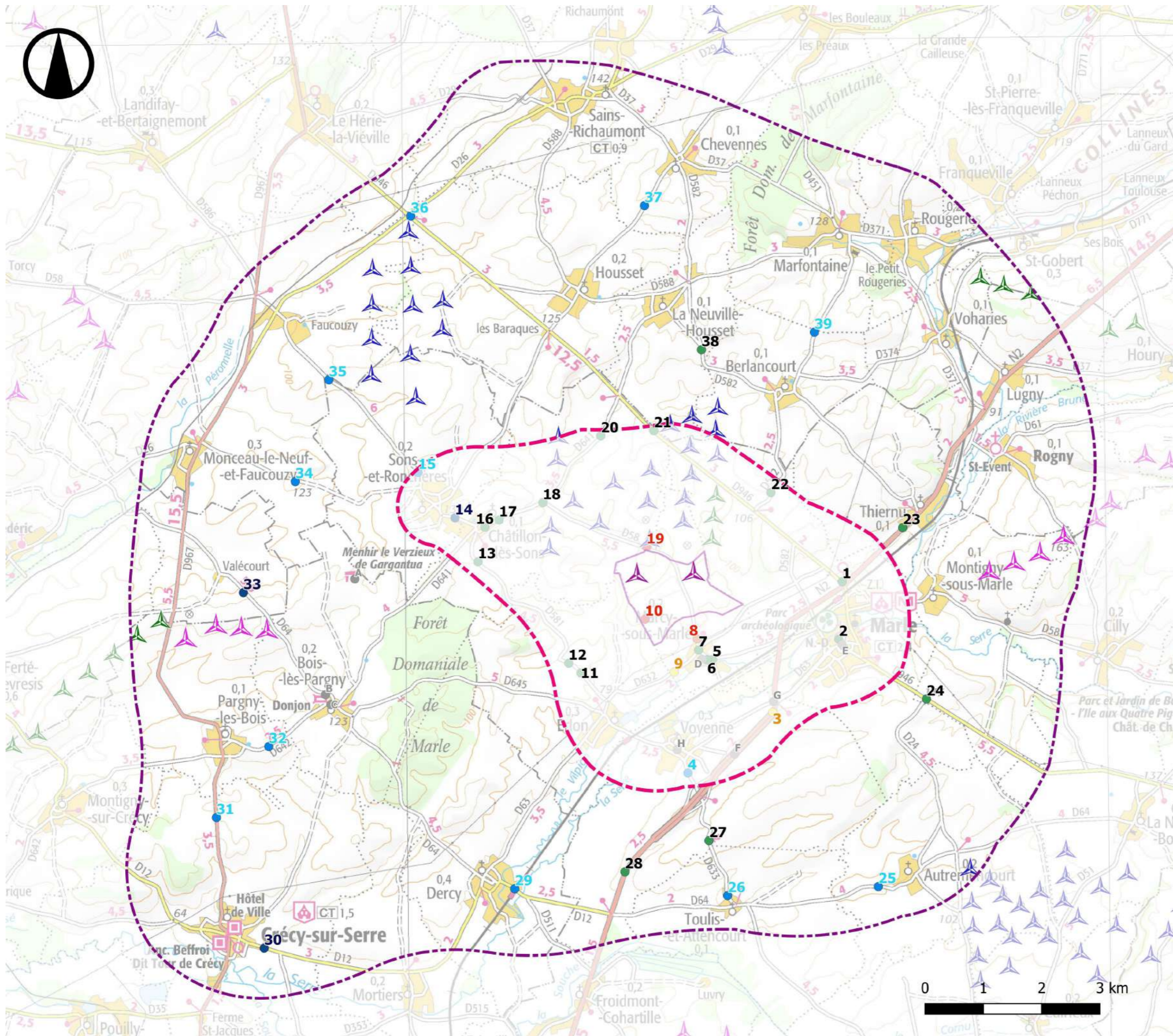


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)





# Synthèse des impacts de l'aire d'étude rapprochée



Juin 2023

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Projet de la Vallée du Pan

### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée  
 Aire d'étude immédiate

### Contexte éolien


Parcs construits  
 Parcs accordés  
 Parcs en instruction

### Niveaux d'impacts

Impact nul  
 Impact très faible  
 Impact faible  
 Impact modéré  
 Impact fort  
 Impact très fort

## 4.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude rapprochée

N°	Titre de la vue	Thématique	Impact
39	Depuis la route entre Marfontaine et Berlancourt	Axe de communication - Bourg - Intervisibilité	Très faible
38	Depuis le croisement entre La Neuville-Housset et Berlancourt sur la D582	Axes de communications - Intervisibilité	Faible
37	Depuis la route entre Housset et Chevennes	Axe de communication - Intervisibilité	Très faible
36	Depuis le croisement entre la D946 et la D26 en direction de Marle	Axe de communication - Intervisibilité	Très faible
35	Sur la route entre Faucouzy et sons-et-Ronchères	Axe de communication - Intervisibilité	Très faible
34	Depuis le chemin agricole à l'est de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy avec vue sur Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons	Axe de communication - Bourg - Intervisibilité	Très faible
33	Depuis la sortie est des fermes Valécourt sur la D64	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Nul
32	Depuis la D642 à la sortie est de Pargny-les-Bois après le virage	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
31	Depuis la D967 au sud de Pargny-les-Bois	Axes de communication	Très faible
30	Depuis la D12 au niveau de la sortie est de Crécy-sur-Serre	Axes de communication	Nul
29	Depuis la voie ferrée au niveau du passage à niveau de l'entrée est de Dercy	Axes de communication	Très faible
28	Depuis l'axe routier N2 en direction de Marle, au début du virage	Axes de communication	Faible
27	Depuis la D633 en direction de Voyenne	Axes de communication	Faible
26	Depuis la D633 à la sortie nord de Toulis-et-Attencourt	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
25	A l'ouest d'Autremencourt sur la D64	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
24	Depuis la D946 à l'intersection avec la D24 en direction de Marle	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Monument historique - Intervisibilité	Faible
23	Depuis la sortie sud-ouest de Thiernu sur la N2	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
A	Depuis les abords du menhir dit le Verziau de Gargantua à Bois-lès-Pragny	Monument historique	Faible
B	Depuis la sortie nord-ouest de Bois-lès-Pragny, depuis le nord de l'ancien château	Centre-bourg et monument historique	Nul
C	Depuis les abords de l'ancien château de Bois-lès-Pragny par l'entrée sud	Entrée/sortie de bourg et monument historique	Nul

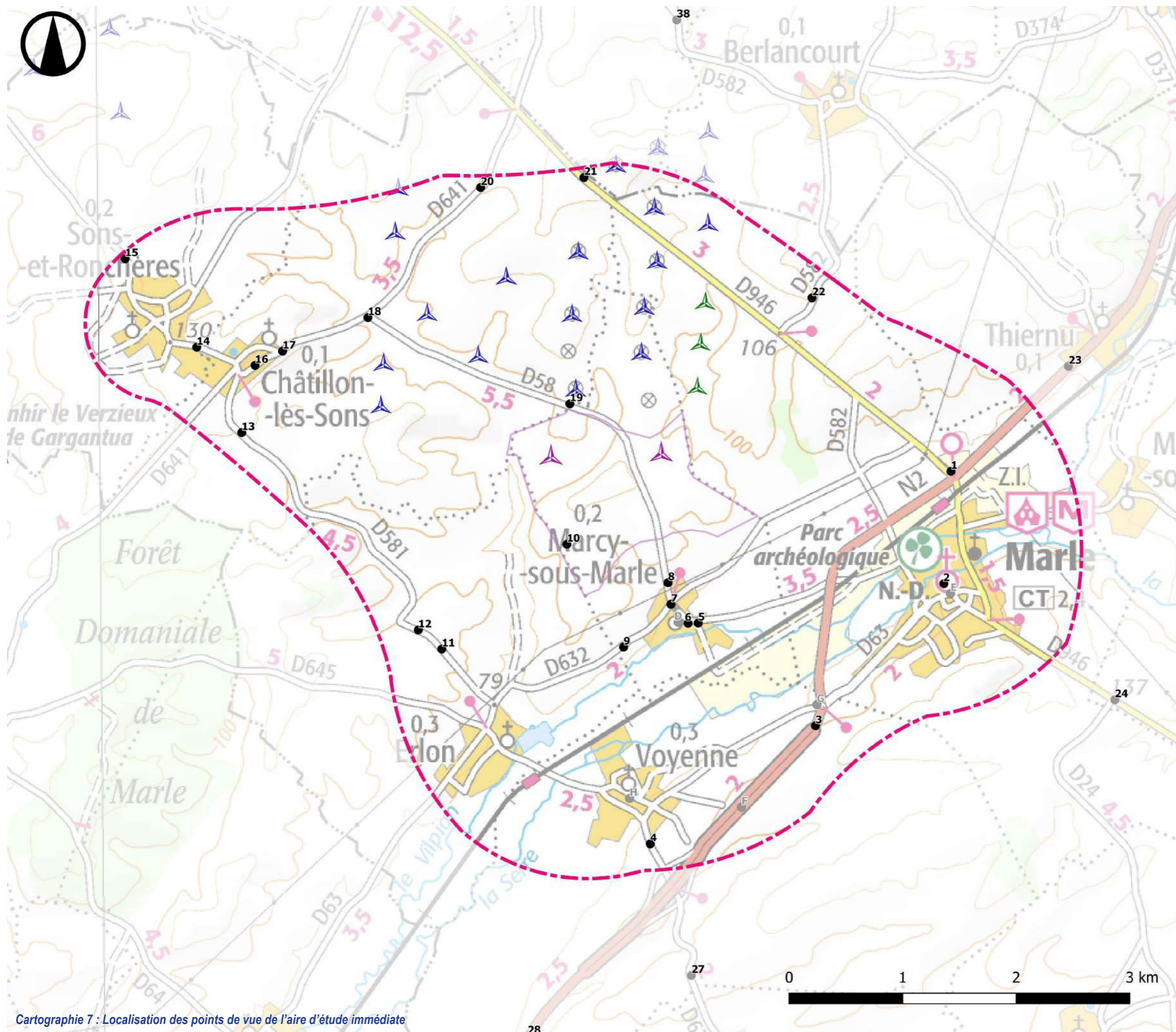


**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions du projet sont plus récurrentes mais elles restent pour la plupart localisées sur le flanc est de la vallée de la Serre et du Vilpion et au nord, là où le relief est plus élevé. Depuis le fond de vallée et depuis la plaine de grandes cultures, les impacts sont nuls à très faibles.**

La taille apparente du projet augmente légèrement en se rapprochant de la zone d'implantation, comme en témoigne les niveaux d'impacts des points situés proches de cette limite (38, 23, 24, 27, 28). Néanmoins, l'implantation du projet dans le prolongement de parcs existants se fond dans le contexte éolien déjà marqué qui occupe ce territoire. Le projet amplifie rarement l'angle d'occupation de l'horizon, et il est souvent concurrencé par des parcs situés au premier plan, ou encore ponctuellement masqué par le relief et des masses végétales qui diminuent nettement sa prégnance dans le champ de vision.

Dans cette aire d'étude, les niveaux d'impacts varient de nul à faible.







Point de vue de l'aire d'étude immédiate




Juin 2023

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

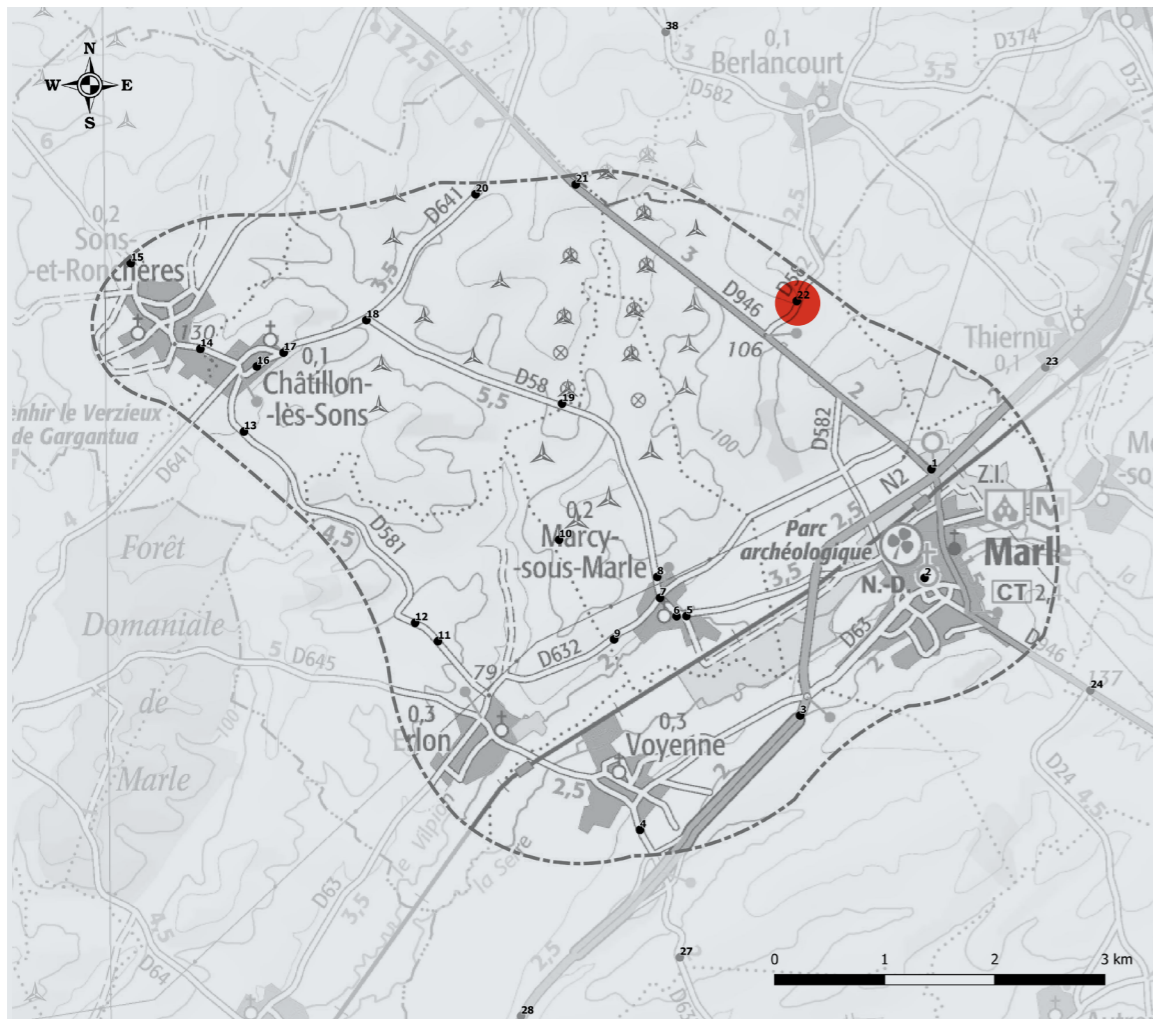
-  Projet de la Vallée du Pan
  -  Point de vue
  -  Nouveau point de vue
  -  Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien*
-  Parcs construits
  -  Parcs accordés
  -  Parcs en instruction

Cartographie 7 : Localisation des points de vue de l'aire d'étude immédiate



# 5 ANALYSE DES IMPACTS : AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

# Vue n°22 - Depuis l'ouest de la Ferme de la Behaine sur la D582



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue :**

**Coordonnées L93 :** 754346, 6963001

**Altitude :** 120.2m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 12:30

**Azimut :** 208.7°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** E1 à 1.9km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Non loin de la D946 menant à Marle, la ferme de la Behaine prend place dans une légère vallée le long de la D582. A l'ouest, un chemin agricole plus élevé permet de prendre du recul pour apprécier le paysage qui environne la ferme. Celle-ci, positionnée à gauche de la vue, est cernée par différents types de végétation qui masquent l'horizon. Progressivement, le paysage lointain se dessine entre les rangées d'arbres, jusqu'à devenir entièrement visible. La moitié droite de la vue présente ainsi un paysage ouvert et agricole, composé de la succession de plusieurs ondulations. Une rangée d'arbre visible plus loin matérialise le tracé de la D946. Dans le dernier quart droit, de nombreuses éoliennes sont visibles. Elles correspondent aux parcs des Quatre bornes 1 et 2, de Champcourt et du Mazurier notamment.

**État projeté :** Le projet vient compléter ce contexte éolien en s'insérant à gauche du groupement de parcs. Dans cette perspective, le parc prend place en retrait des éoliennes accordées du parc des Marnières. Avec cette configuration, ces deux éoliennes s'insèrent avec discrétion et harmonie dans le contexte éolien. Légèrement excentré, le projet est finalement relié aux parcs existants par l'existence de plusieurs parcs en instruction qui complètent le motif éolien en occupant le paysage. De plus, les éoliennes se distinguent avec beaucoup de netteté les unes des autres, facilitant la lecture globale du contexte et de celle du projet. Bien que l'angle occupé sur l'horizon par le projet soit augmenté, la proximité entre l'ensemble des machines permet une continuité visuelle qui réduit l'effet de mitage. La présence des éoliennes du projet ne faisant que s'ajouter à un contexte éolien déjà présent, l'impact du futur projet dans le paysage est réduit.

## Impacts



# Depuis l'ouest de la Ferme de la Behaine sur la D582 - Vue n°22



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



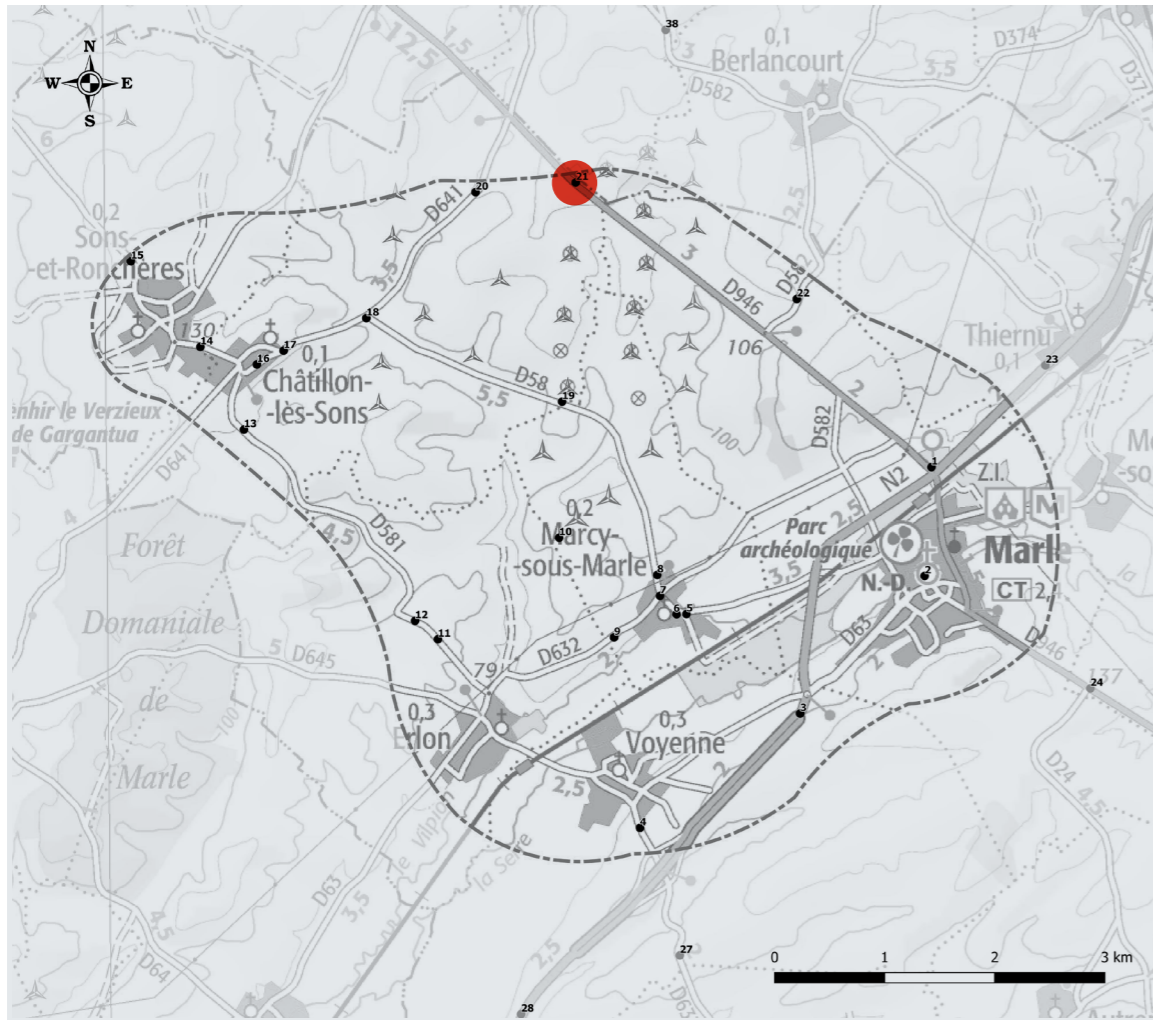


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°21 - Depuis la D946 niveau du parc éolien



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 752337, 6964061**

**Altitude : 150,4m**

**Date de la prise de vue : 21/01/2020 12:22**

**Azimut: 165,1°**

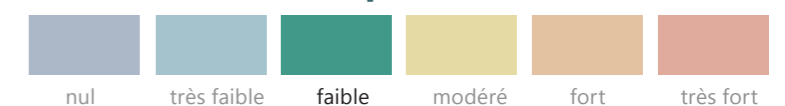
**Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 2,5km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** La D946 effectue une trajectoire rectiligne qui traverse l'aire d'étude immédiate en reliant les villes de Marle et de Le Hérie-la-Viéville. Sur ce tronçon, elle traverse un territoire exclusivement agricole, marqué par une constance des paysages façonnés par les cultures et une absence d'obstacles visuels. A l'extrémité nord de l'aire, là où est prise la vue, l'axe routier emprunte un point topographique élevé qui ouvre la vue sur le lointain. Depuis ce point, les ondulations du relief se succèdent, ponctuées de plusieurs éoliennes fortement prégnantes. La très faible distance qui sépare ce point des parcs éoliens des Quatre bornes 1 et 2 et de Champcourt justifie l'importance visuelle des machines dans le paysage. Ces verticalités forment des points d'appels visuels dans ce paysage peu animé. Plus loin, d'autres éoliennes sont également identifiables sur la ligne d'horizon.

**État projeté :** L'ensemble des éoliennes du projet sont visibles dans ce paysage ouvert et agricole. Positionnées plus loin, elles s'insèrent à l'arrière-plan des éoliennes construites qui dominent la vue. Elles forment une ligne peu régulière, du centre de la vue vers la droite. Dans cette perspective, la taille apparente des éoliennes est plutôt faible par rapport aux mats existants, formant un enchaînement harmonieux. Par ailleurs, le projet entretient une cohérence et une continuité avec le parc en instruction situé plus à gauche. De plus, la netteté des éoliennes assurent une lecture simple et aisée de ce motif éolien en construction. Dans ce paysage déjà marqué par les énergies, le projet s'intègre en n'ayant qu'un faible impact sur l'angle occupé par les parcs attenants.

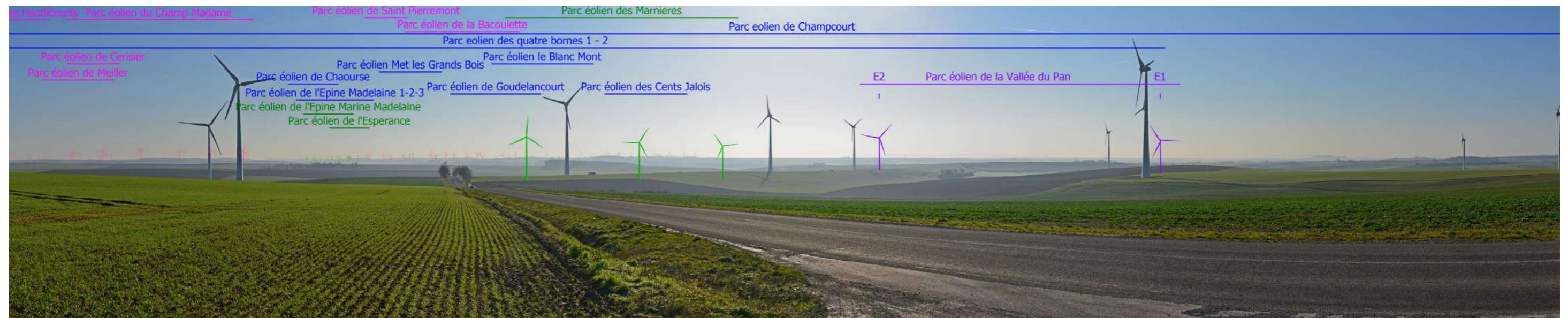
### Impacts



# Depuis la D946 niveau du parc éolien - Vue n°21



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

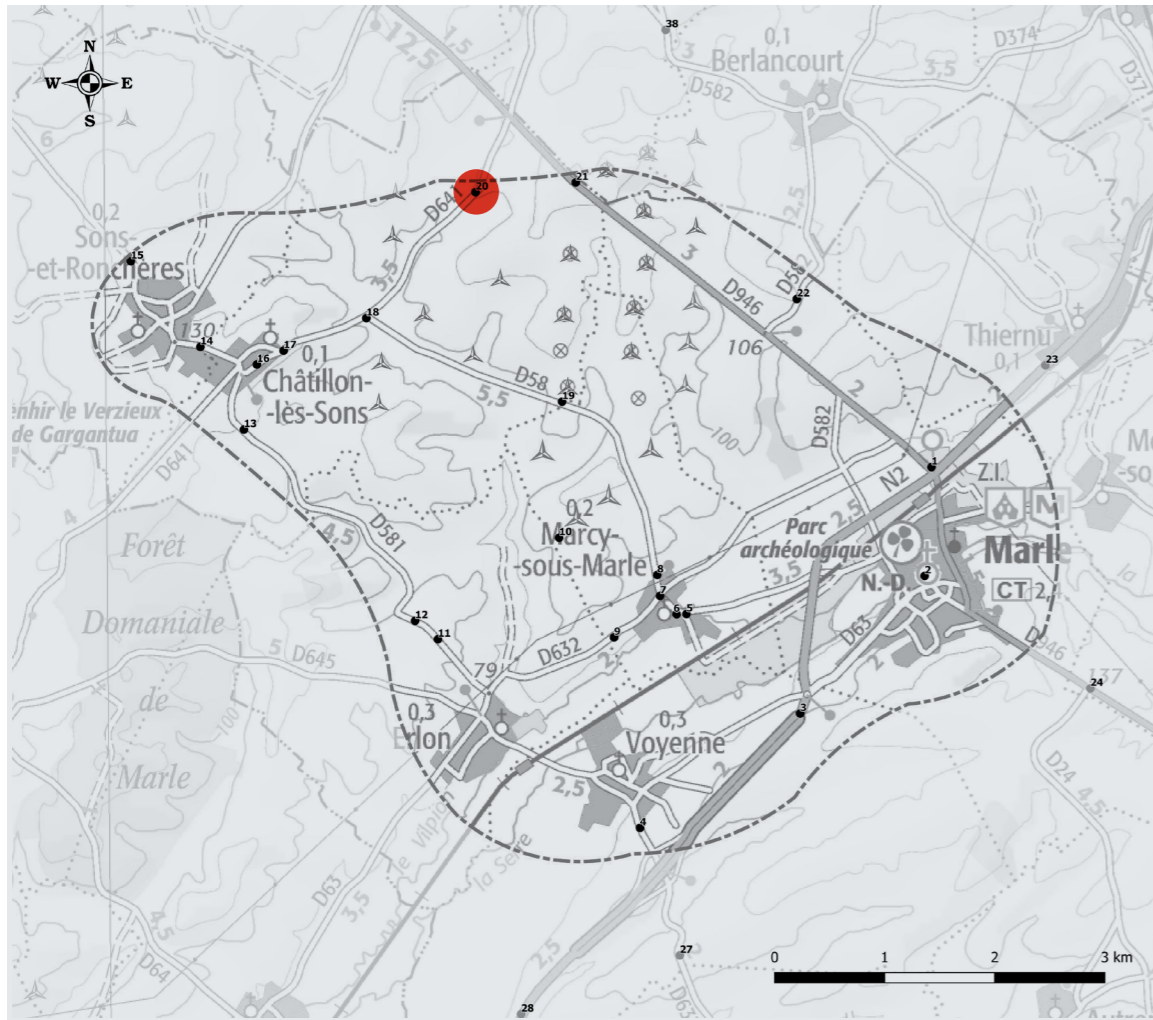


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°20 - Depuis l'ouest des fermes Champcourt



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 751427, 6963972

**Altitude :** 122,5m

**Date de la prise de vue :** 06/02/2020 18:14

**Azimut:** 133,3°

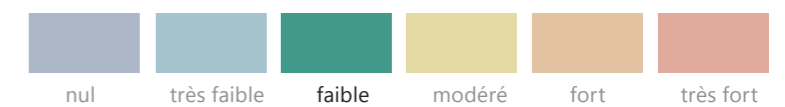
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 2,4km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Au nord de l'aire d'étude immédiate, la D641 longe les fermes de Champcourt. Comme en témoigne la vue, le paysage qui entoure ces fermes est entièrement cultivé. Les parcelles agricoles se succèdent du premier-plan à l'arrière-plan, en suivant la courbe du relief. Sur les trois quarts droit de la vue, l'élévation du relief dessine la ligne d'horizon. Plusieurs éoliennes y sont implantées, entretenant un écart régulier. Certaines, plus proches, sont visibles presque entièrement tandis que les autres sont en partie dissimulées par le relief. A gauche, les fermes s'insèrent également dans le relief. La végétation qui les accompagne forme une barrière visuelle qui masque l'horizon.

**État projeté :** Positionnées à l'arrière du relief qui domine la vue, les éoliennes du projet sont visibles mais en grande partie masquées. Les rotors des deux machines sont identifiables de manière plus ou moins importante. La distance qui sépare ce point du projet et la nature du relief qui s'impose en masque visuel diminue la présence visuelle des éoliennes dans le paysage. Celles-ci apparaissent de taille inférieure aux éoliennes des Quatre bornes 1 et 2, elles-mêmes inférieures à celles du parc de Champcourt. Cette décroissance permet une intégration du projet dans le contexte éolien. Dans ce paysage déjà marqué par la présence de l'éolien, le projet n'a que peu d'impacts visuels.

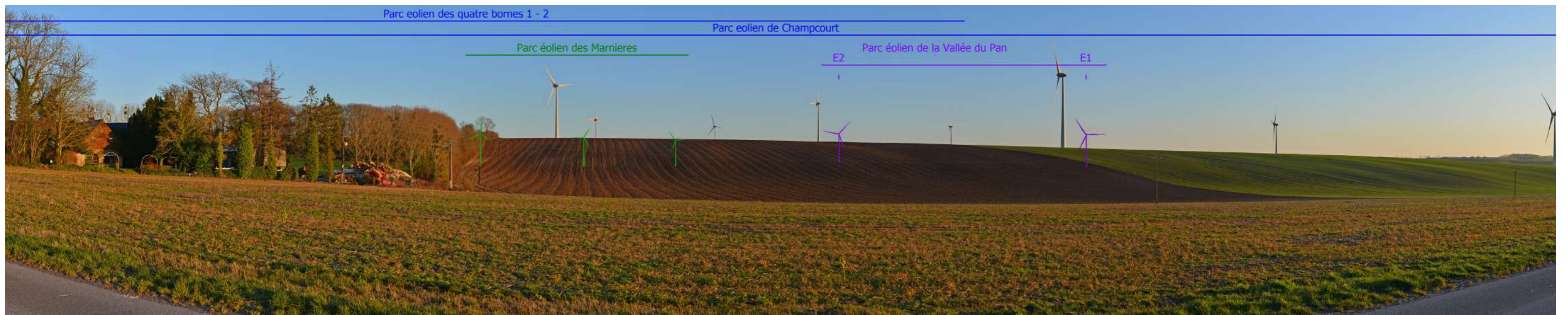
### Impacts



# Depuis l'ouest des fermes Champcourt - Vue n°20



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



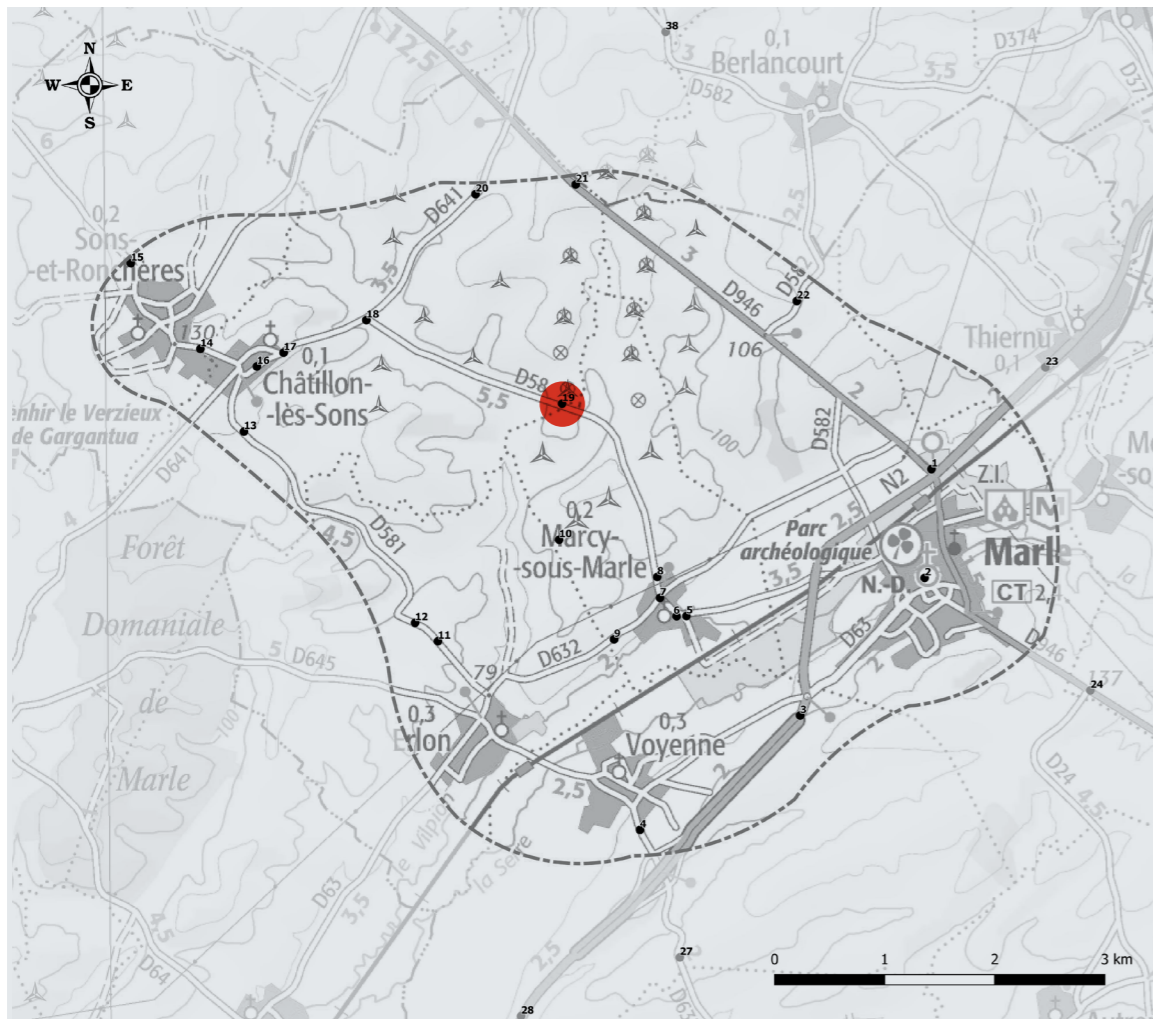


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°19 - Depuis la D58 en direction de Marcy-sous-Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93:** 752214, 6962068

**Altitude :** 107,3m

**Date de la prise de vue :** 06/02/2020 18:05

**Azimut:** 145,3°

**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 0,5km

## Commentaires paysagers

**État initial :** La D58, qui relie Châtillon-lès-Sons à Marcy-sous-Marle emprunte un point haut, représenté par cette vue. Le paysage qui y est visible est caractérisé par un ensemble de parcelles agricoles cultivées, qui s'étendent jusqu'à la ligne d'horizon. A droite de la route, le relief s'élève encore davantage, formant une courbe qui masque les vues lointaines. En dehors de quelques structures végétales et de quelques éoliennes visibles au loin, aucun autre élément n'intervient dans ce paysage.

**État projeté :** L'absence de filtres visuels permet d'apprécier l'ensemble des éoliennes du projet, positionnées sur la partie bombée du relief. Les éoliennes marquent le paysage. A droite de la vue, l'éolienne E1, prend position dans le champ visible au premier plan. Sa très grande taille et sa position mettent en évidence sa proximité avec le point d'observation. L'absence d'éléments verticaux existants dans ce paysage rend le projet particulièrement prégnant. Dans ce paysage faiblement animé, les éoliennes créent des points d'appels visuels qui apportent une modification de l'état initial. Elles occupent par ailleurs un nouvel angle sur l'horizon.

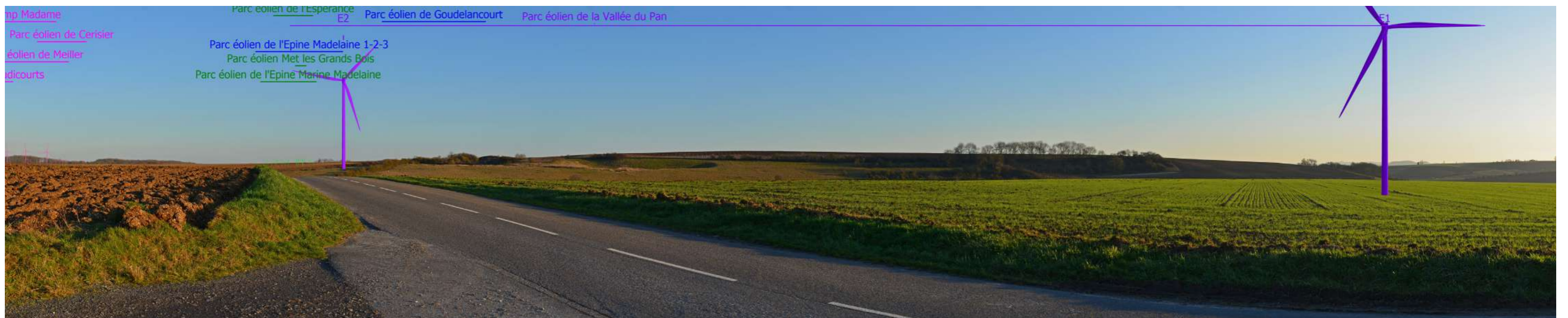
## Impacts



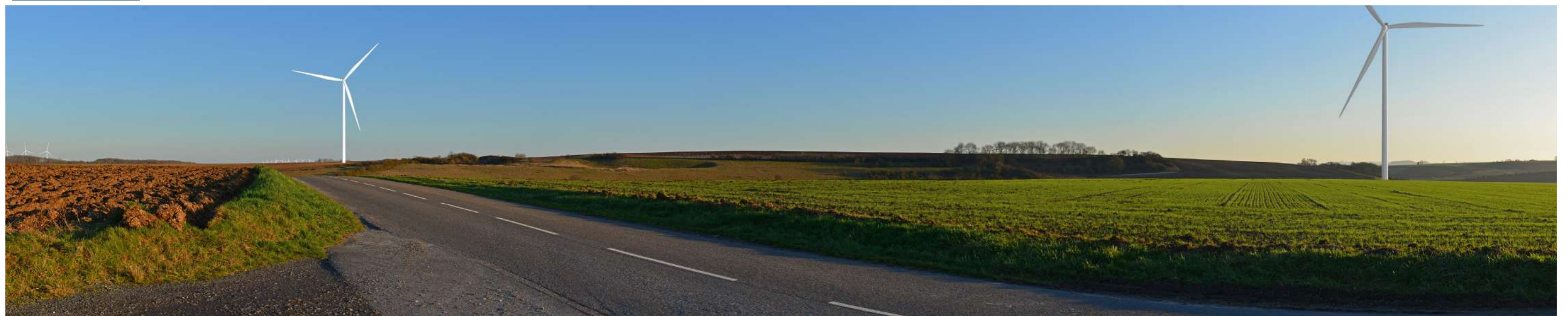
# Depuis la D58 en direction de Marcy-sous-Marle - Vue n°19



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

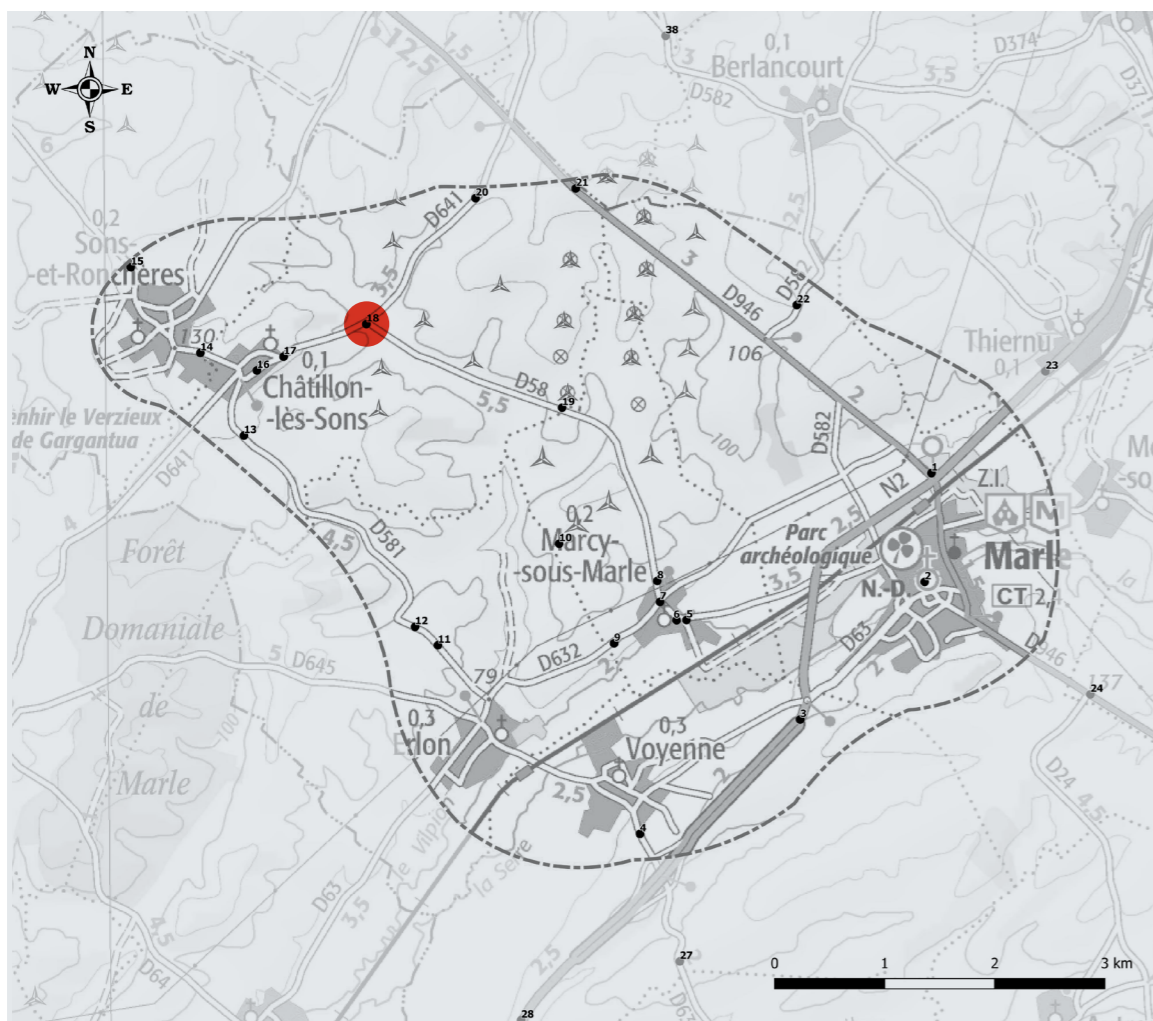


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°18 - Depuis le croisement de la D641 et de la D58 en direction de Marcy-sous-Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 100E  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 750435, 6962828

Altitude : 90,8m

Date de la prise de vue : 06/02/2020 17:59

Azimut: 114,6°

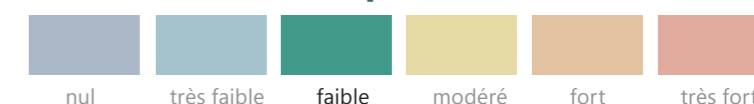
Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 2km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Le croisement entre la D641 et la D58 présente un paysage agricole et vallonné ponctué de plusieurs éoliennes. Certaines, situées proches, forment d'imposantes verticalités dans le paysage et tranchent avec le caractère lisse des parcelles cultivées. En dehors du dispositif de signalisation de l'axe routier, aucun autre élément ne vient animer ce paysage.

**État projeté :** Le projet prend part à ce paysage en s'inscrivant dans l'axe de la route, de part et d'autre de celui-ci. Les deux éoliennes sont situées à droite du contexte en fonctionnement, particulièrement des éoliennes du parc des Quatre Bornes, et encadré par les éoliennes du parc de Mazurier. Le motif est simple et aéré facilitant la lecture du parc. Cette lecture du nouveau motif éolien est d'autant plus aisée qu'aucune superposition de rotor n'est observée. La distance qui sépare le point d'observation du projet influe sur la taille des machines. La présence d'éoliennes de taille très nettement supérieures à celles du projet au premier-plan permet de faciliter l'intégration du projet au sein du paysage. De même que la proximité de taille entre les éoliennes du projet et celles situées derrière celles du parc du Mazurier offre une cohérence visuelle qui donne le sentiment d'un seul et même grand parc.

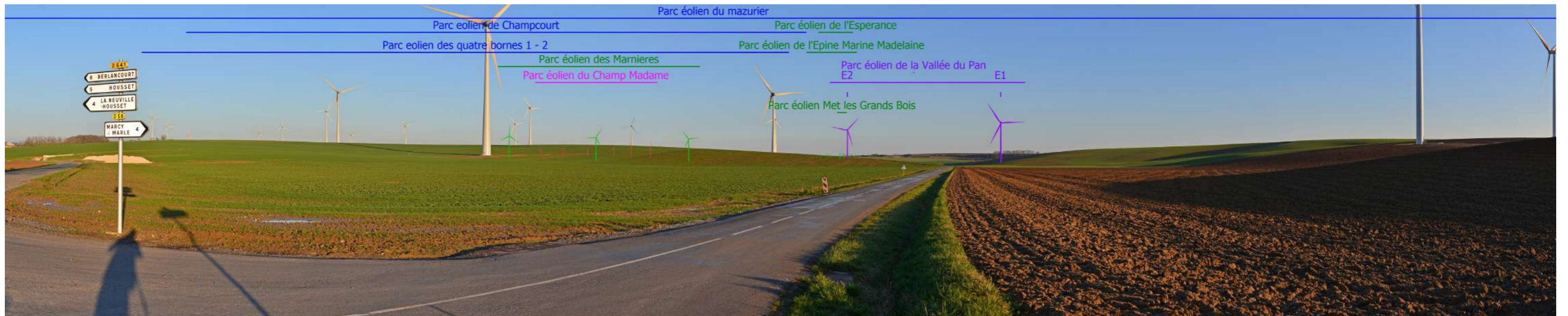
### Impacts



# Depuis le croisement de la D641 et de la D58 en direction de Marcy-sous-Marle - Vue n°18



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



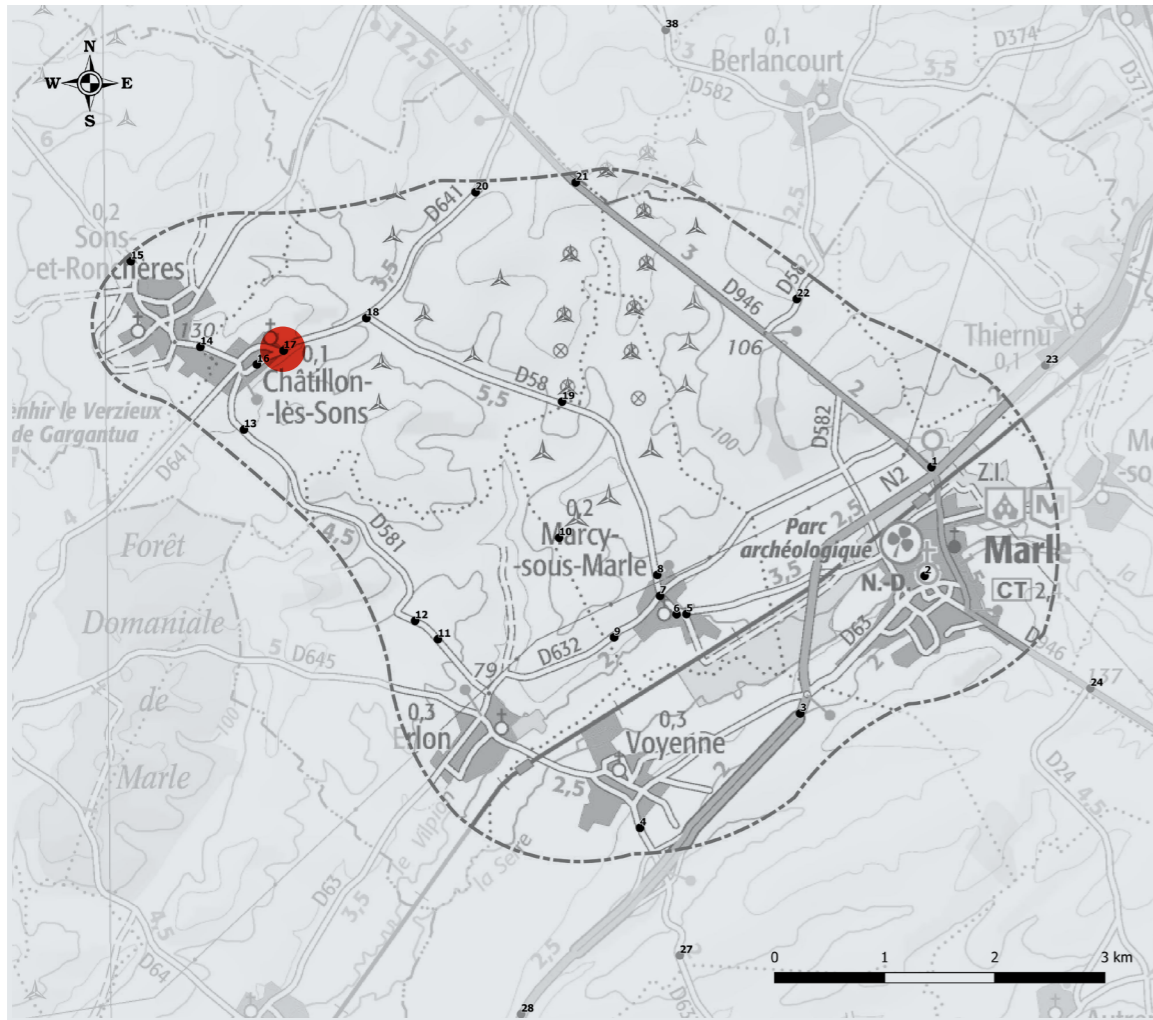


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°17 - Depuis la sortie est de Châtillon-lès-Sons



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 749684, 6962532

**Altitude :** 130,4m

**Date de la prise de vue :** 06/02/2020 17:46

**Azimut:** 100,3°

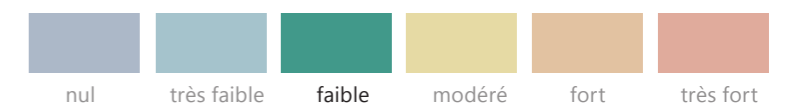
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 2,5km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Au niveau de la sortie est de Châtillon-lès-Sons, la D58 entame une descente en direction de la vallée de Champcourt. Cette position en hauteur dévoile un paysage à dominante agricole, légèrement vallonné. Près de la route, cernée à gauche par un talus végétalisé, une dernière parcelle habitée est visible à droite. A l'arrière-plan, une grande partie des éoliennes du parc éolien du Mazurier est visible, de même que certaines machines des parcs de Champcourt et des Quatre bornes 1 et 2.

**État projeté :** Le projet rejoint le contexte éolien existant. Positionnées sur une ligne de crête, les nouvelles éoliennes émergent sans filtres et viennent s'intercaler entre deux éoliennes plus proches de la prise de vue.. Les 2,5 kilomètres qui séparent le point de vue de la première éolienne permettent d'en réduire la présence visuelle. De taille très nettement inférieures, les éoliennes du projet apparaissent comme secondaires et ainsi peu impactantes. Enfin, la prédominance des éoliennes du parc du Mazurier contribue à diminuer l'impact du projet dans le territoire.

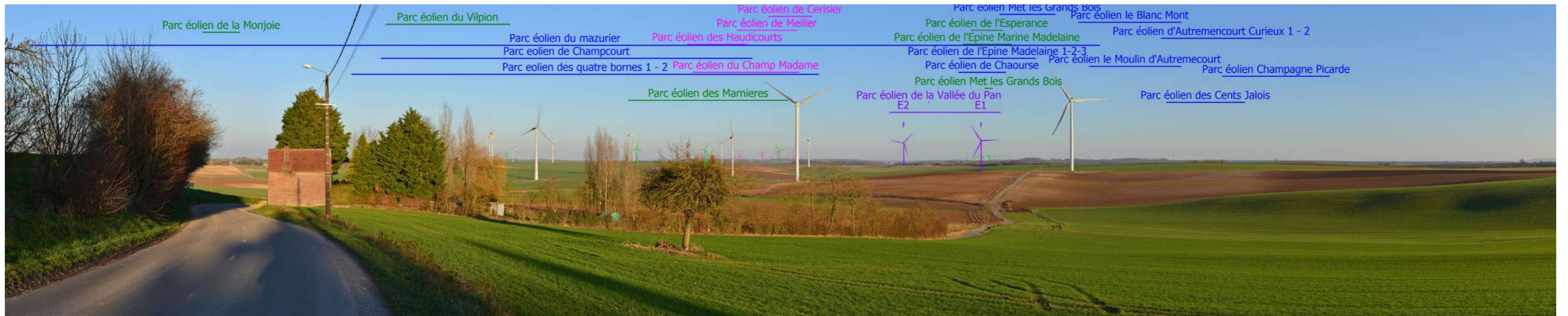
### Impacts



# Depuis la sortie est de Châtillon-lès-Sons - Vue n°17



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

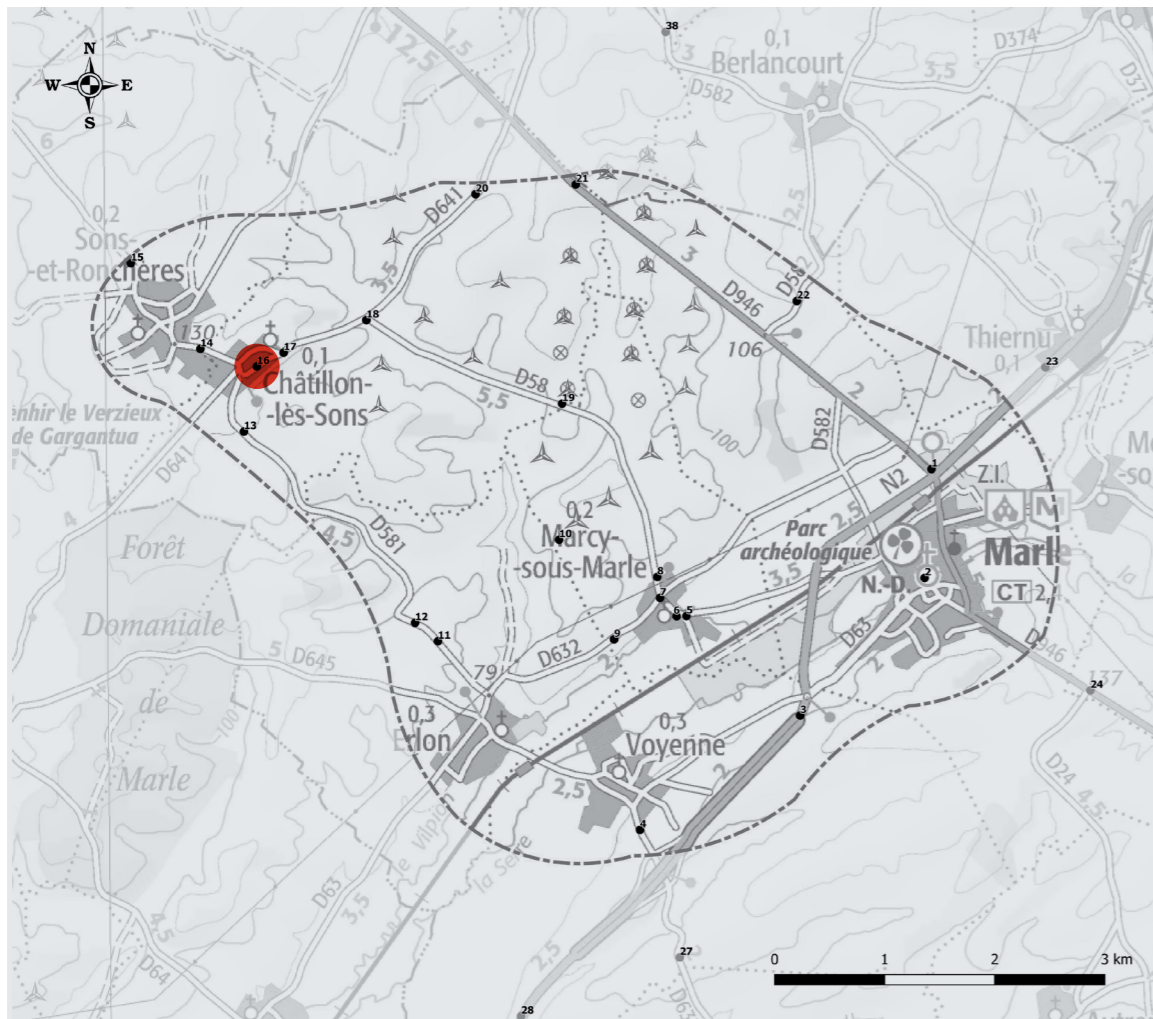


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°16 - Depuis le centre bourg de Châtillon-lès-Sons



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 749441, 6962407

Altitude : 134,7m

Date de la prise de vue : 06/02/2020 17:37

Azimut: 98,3°

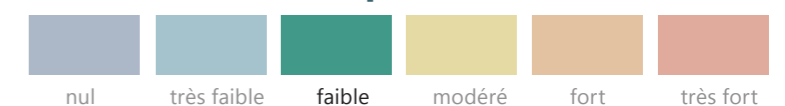
Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 2,7km

## Commentaires paysagers

**État initial :** La D58 longe la partie sud-est de Châtillon-lès-Sons en ayant une position de belvédère sur la plaine qui mène en direction de Marcy-sous-Marle. De ce fait, les nombreuses fenêtres visuelles permises par le caractère disparate de l'urbanisation permettent d'entrevoir les plaines cultivées en arrière-plan. A faible distance, plusieurs des éoliennes du parc éolien du Mazurier sont fortement visibles. A l'inverse, en moitié gauche, l'urbanisation et la végétation se concentrent progressivement autour de la route, créant un couloir qui rend impossible les vues lointaines.

**État projeté :** Les éoliennes du projet prennent position sur les hauteurs du relief à l'arrière-plan. Les deux éoliennes sont facilement identifiables sous la forme d'une ligne positionnées à l'arrière de la plus grande éolienne construite visible au centre de la vue. Compte tenu de la distance, les éoliennes du projet sont de tailles similaires aux éoliennes du parc éolien du Mazurier situés plus loin. De ce fait, elles semblent ne former qu'un seul et même parc. Dans cette perspective, le projet s'inscrit à mi-distance entre les éoliennes du premier-plan et le nombre important de parcs en instruction visibles à l'arrière-plan. En ce sens, il forme une transition qui favorise son intégration.

### Impacts



# Depuis le centre bourg de Châtillon-lès-Sons - Vue n°16



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



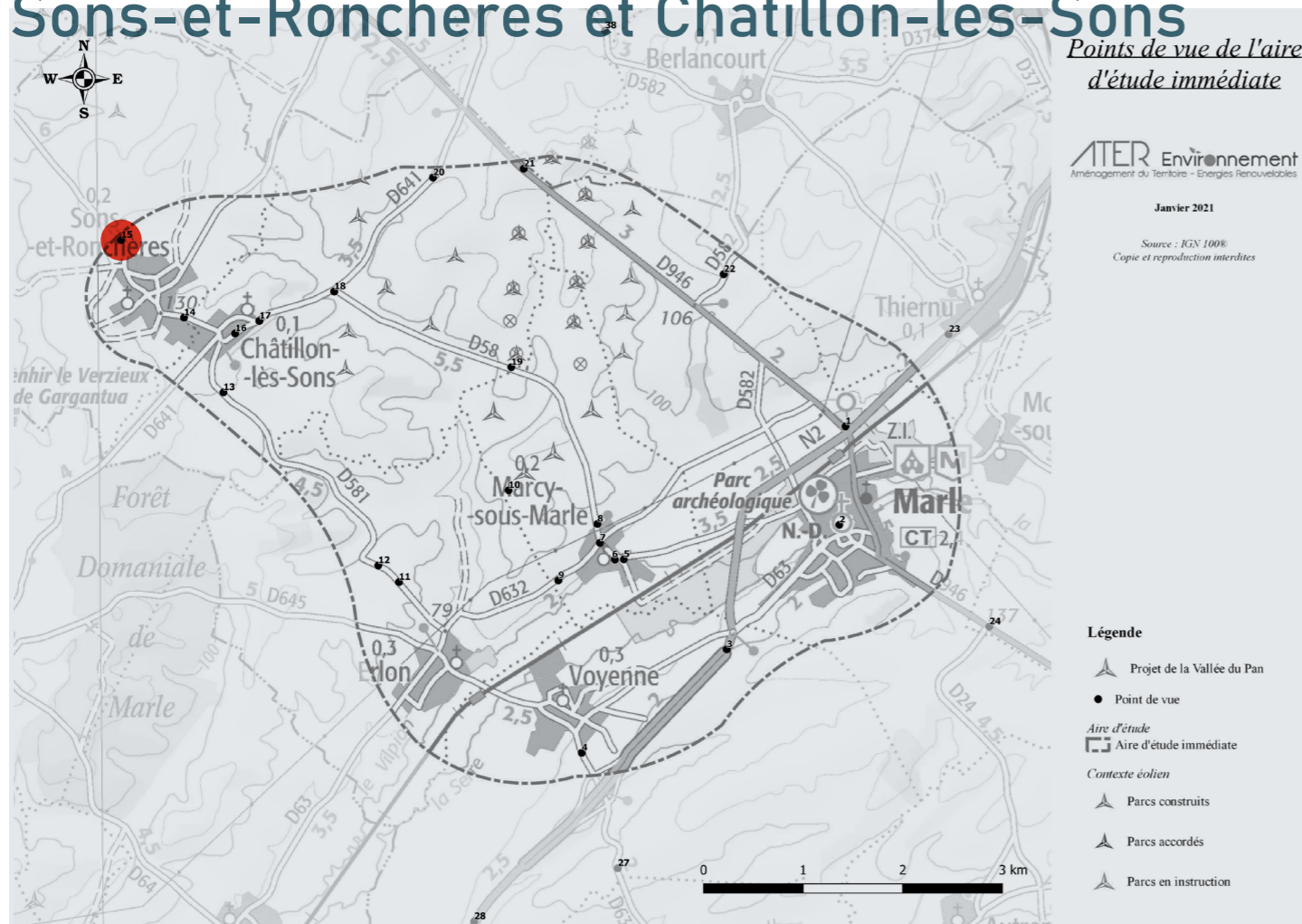


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°15 - Depuis la D58 à l'entrée nord de Sons-et-Ronchères avec vue sur les clochers de Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons



## Commentaires paysagers

**État initial :** Peu avant l'entrée nord de Sons-et-Ronchères, la D58 traverse un paysage agricole entouré de deux élévations du relief dont l'une (à droite) est recouverte par la zone urbaine de la ville. La vaste étendue uniforme et monospécifique qui occupe la plus grande partie de la vue est caractérisée par une absence d'obstacles. Sur la ligne d'horizon qui apparaît au-dessus de la partie concave du relief, sont visibles un grand nombre d'éoliennes, dont les plus proches appartiennent au parc éolien du Mazurier. A droite, le paysage est progressivement animé par un mélange de constructions et de végétation qui masque l'horizon.

**État projeté :** Le projet s'inscrit à l'arrière-plan de ce paysage, dans le relief naissant sur lequel s'implante la ville de Châtillon-lès-Sons identifiable par son église qui émerge des cimes. Le relief, auquel s'ajoute la végétation et l'urbanisation, permet de masquer partiellement l'éolienne E1 et plus légèrement l'éolienne E2. Compte tenu des nombreux obstacles visuels et de la prédominance des éoliennes des parcs attenants au projet, celui-ci n'impacte que très faiblement le paysage initial.

### Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 748296, 6963346

Altitude : 119m

Date de la prise de vue : 06/02/2020 17:21

Azimut: 79,9°

Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 4,1 km

### Impacts



# Depuis la D58 à l'entrée nord de Sons-et Ronchères avec vue sur les clochers de Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons - Vue n°15



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

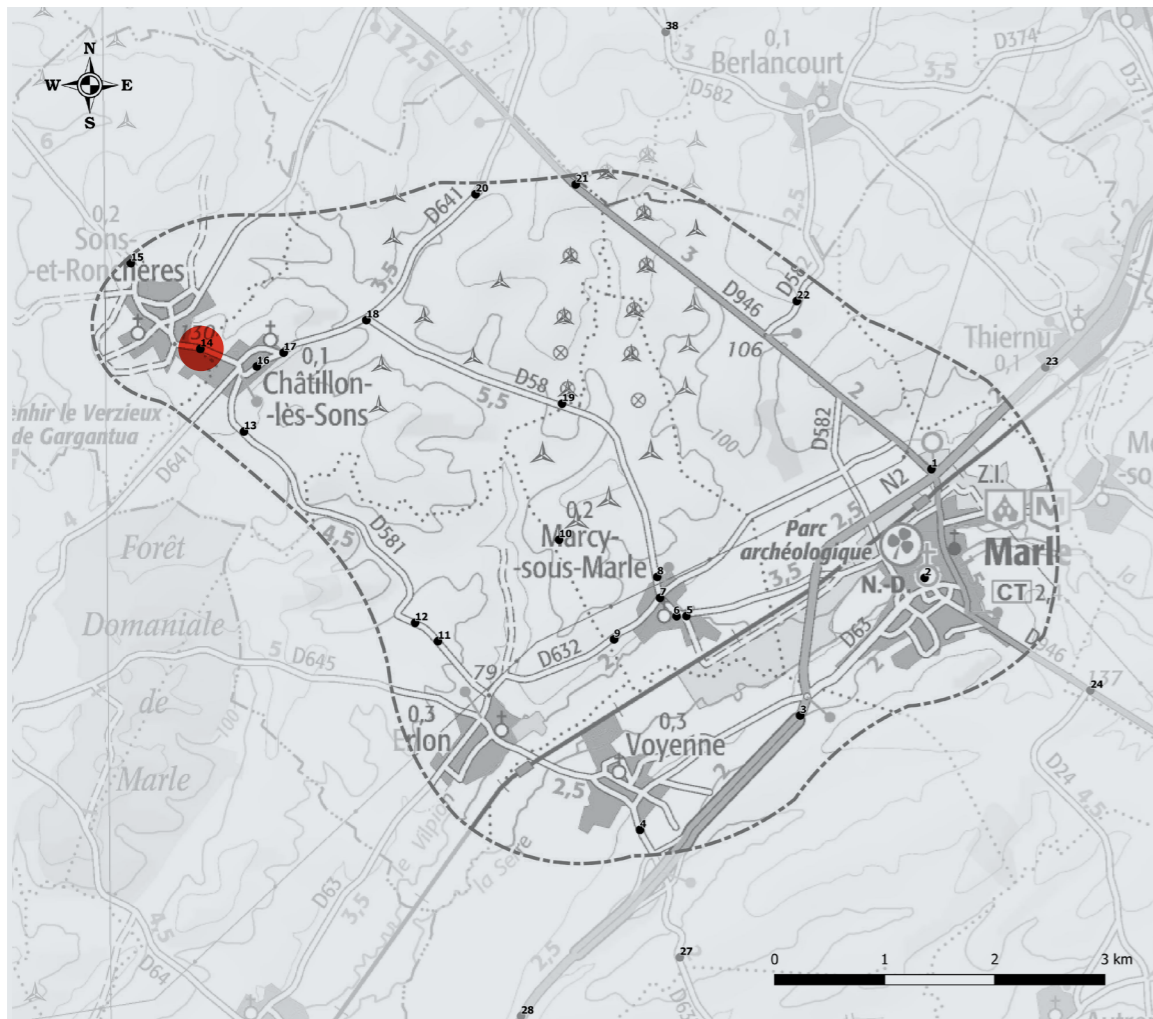


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°14 - Au niveau de l'usine entre Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien*
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

Coordonnées L93: 748927, 6962566

Altitude : 131,5m

Date de la prise de vue : 06/02/2020 17:29

Azimut: 101,7°

Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 3,2 km

## Commentaires paysagers

**État initial :** A l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, prennent position les communes de Sons-et-Ronchères et de Châtillon-lès-Sons. Dans le mince interstice qui sépare ces deux communes est située une usine composée de plusieurs hangars, fortement identifiables à droite de la vue. A gauche, le premier-plan est dominé par une parcelle cultivée qui s'étend jusqu'à l'horizon dont le relief permet d'entrevoir plusieurs ondulations sur lesquelles sont positionnées les éoliennes du parc éolien du Mazurier. Au centre de la vue, quelques éléments architecturaux majeurs à l'image de l'église et du château d'eau permettent d'identifier la ville de Châtillon-lès-Sons dissimulée dans la végétation et perchée sur une colline élevée. Cette forte variation du relief rend impossible les vues lointaines.

**État projeté :** L'élévation du relief qui occupe le centre de la vue et sur laquelle est positionnée la ville de Châtillon-lès-Sons permet de masquer l'entièreté du projet situé à l'arrière-plan. Aucune des éoliennes du projet ne sera visible depuis cette perspective.

### Impacts



# Au niveau de l'usine entre Sons-et Ronchères et Châtillon-lès-Sons - Vue n°14



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



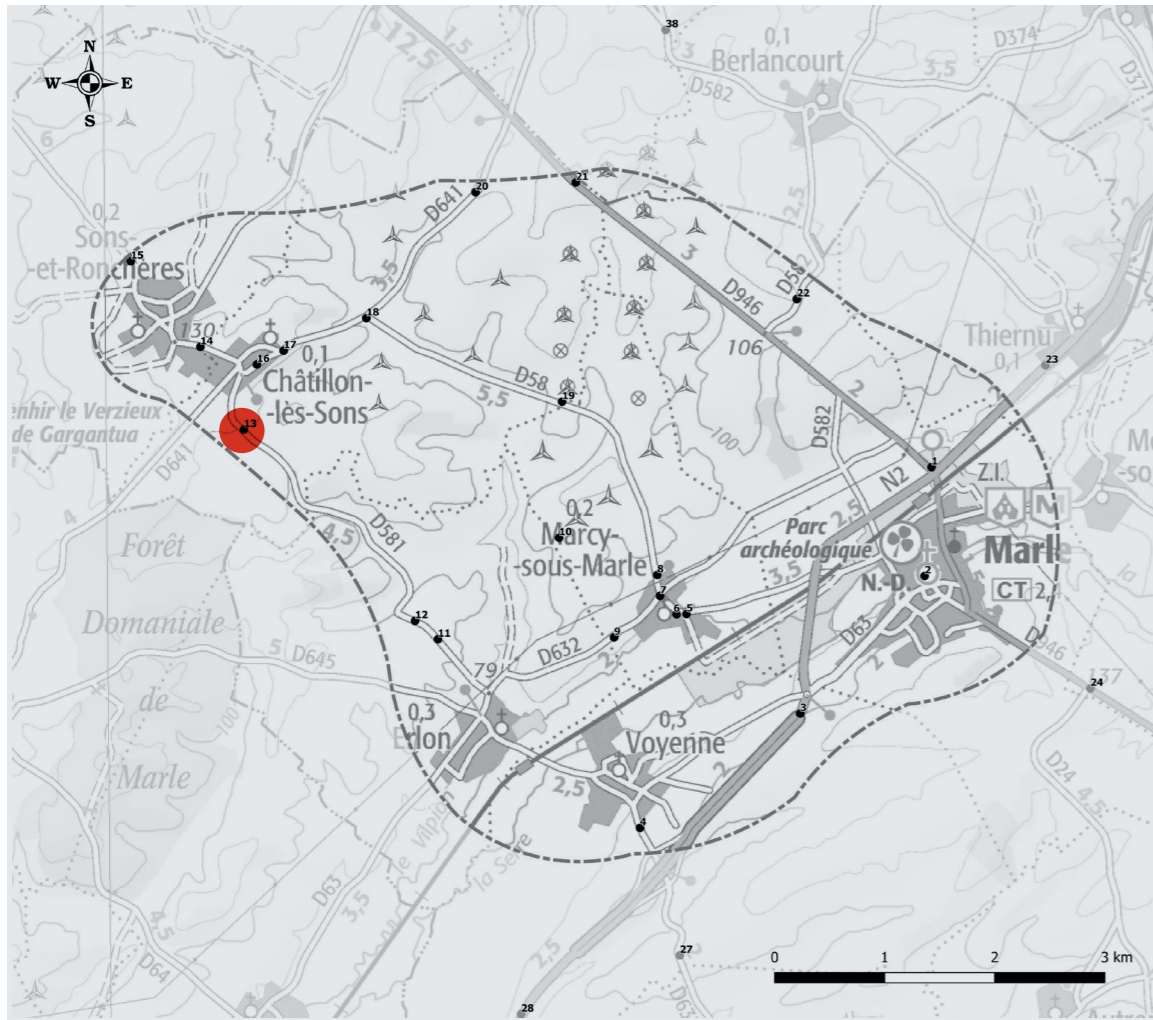


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°13 - Depuis la sortie sud de Chatillon-lès-Sons



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93:** 749323, 6961815

**Altitude :** 121,1m

**Date de la prise de vue :** 06/02/2020 17:52

**Azimut:** 92,1°

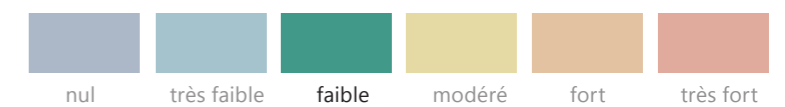
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 2,7 km

**Commentaires paysagers**

**État initial :** Peu avant l'entrée de Chatillon-lès-Sons, la D581 croise un chemin agricole sans issue. Depuis ce point légèrement surélevé, le paysage est composé de légères courbes cultivées, bordées à gauche par le début de l'urbanisation et à droite par quelques ensembles boisés. La ville, située plus haut, est installée sur le relief qui s'étend à partir du talus visible au second-plan. Dans l'espace compris entre la ville et le centre de la vue sont visibles un grand nombre d'éoliennes. La profondeur de champ permise par le caractère ouvert du paysage et l'absence d'obstacles, rend perceptible des machines situées au loin.

**État projeté :** Les deux éoliennes du projet viennent compléter ce paysage en s'insérant au centre de la vue. Parfaitement identifiables en l'absence de filtres, elles sont organisées en un groupement dense. La présence de deux éoliennes du parc éolien du Mazurier à plus faible distance est fortement plus impactante que les éoliennes du projet dont l'échelle se rapproche des parcs situés plus loin. De ce fait, elles ne constituent pas les verticalités dominantes dans ce paysage. Par ailleurs, la multitude de parcs en instruction dans l'espace qui sépare les parcs existants du projet va former un lien visuel permettant d'intégrer encore davantage le projet au contexte éolien.

**Impacts**



# Depuis la sortie sud de Chatillon-lès-Sons - Vue n°13



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

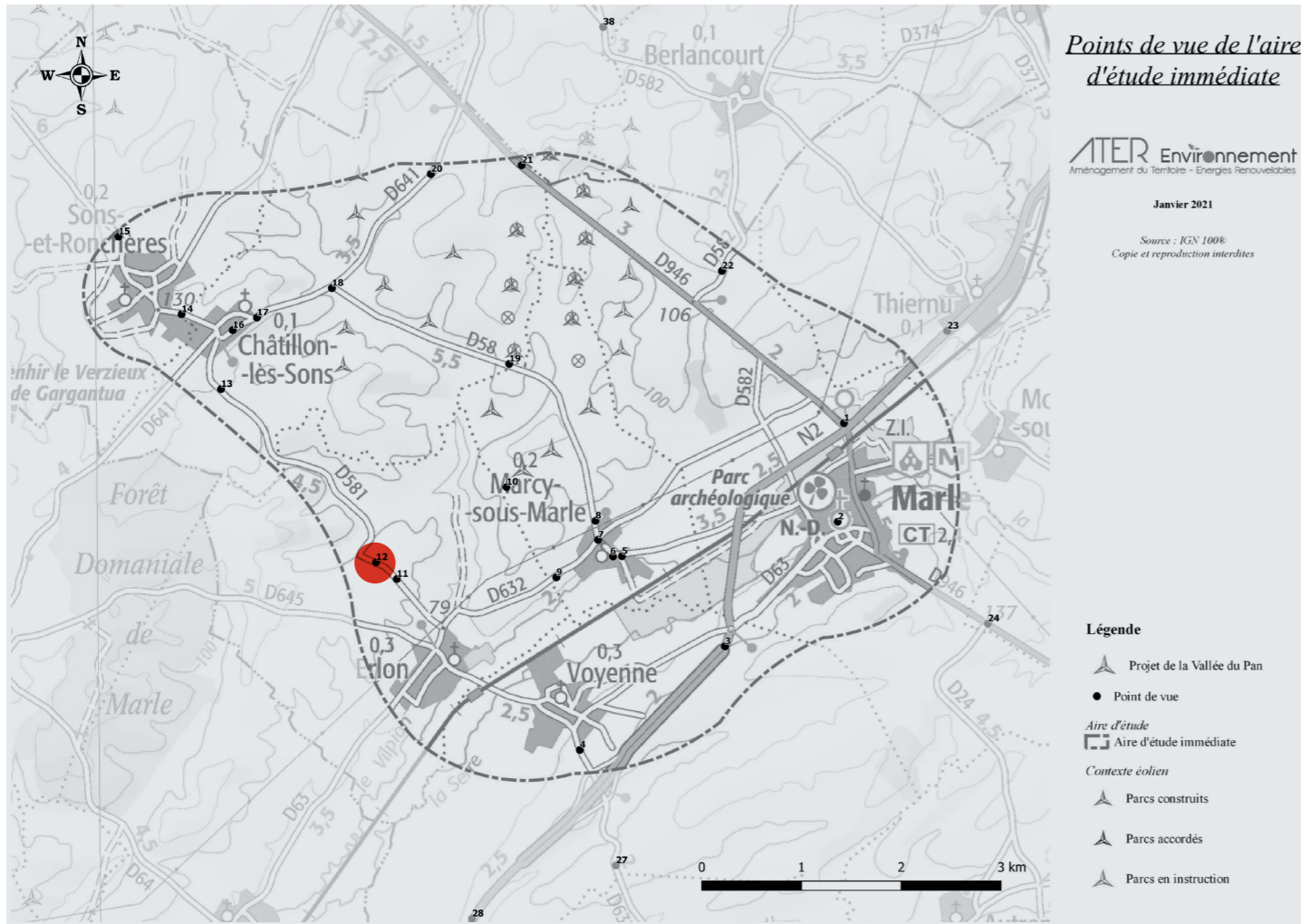


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°12 - Sur la D581 au niveau du réservoir



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 750878, 6960077

**Altitude :** 116,4m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 15:35

**Azimut:** 14°

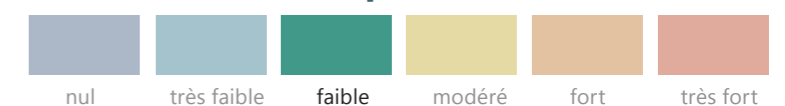
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 1,9km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Cette prise de vue se situe non loin du point de vue précédent. De ce fait, les caractéristiques du paysage sont proches. Le paysage agricole, façonné par les ondulations, s'étend jusqu'à l'horizon. Quelques zones urbaines y sont visibles, souvent dissimulées par la végétation, tandis qu'au centre, un vaste ensemble d'éoliennes émerge sur la ligne d'horizon en l'absence de filtres.

**État projeté :** Comme précédemment, le projet s'insère dans le paysage à droite et sur le devant du groupement de parcs. L'écart entre les éoliennes ne donne pas une lecture du parc comme étant un seul et même ensemble. L'éolienne E2, légèrement plus excentrée à gauche, se confond avec les éoliennes de l'arrière-plan bien que sa taille soit légèrement supérieure. Elle vient clôturer en quelque sorte le motif éolien. L'éolienne E1, positionné à droite, paraît déconnecté de l'ensemble et contribue ainsi à étendre l'emprise de l'éolien dans le territoire. Cependant, le projet ne fait que compléter un contexte éolien existant déjà conséquent.

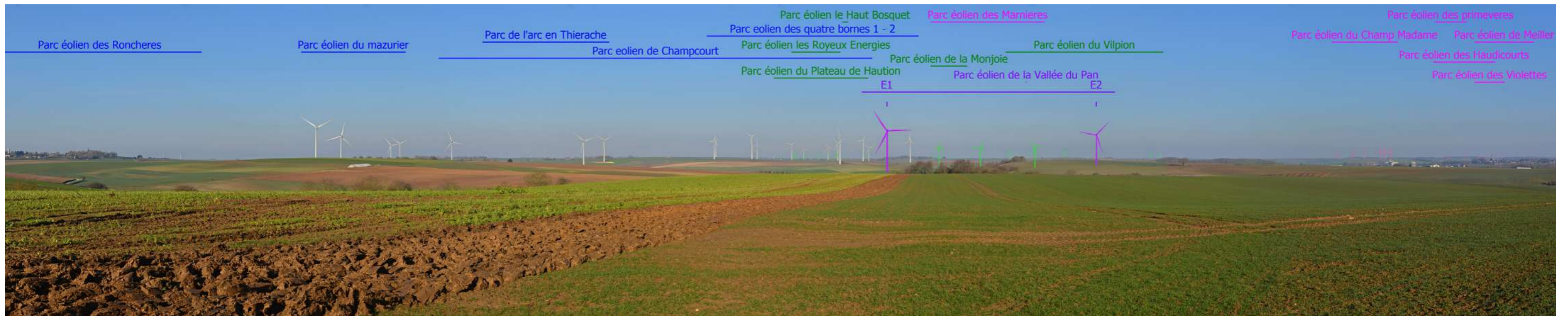
## Impacts



# Sur la D581 au niveau du réservoir - Vue n°12



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



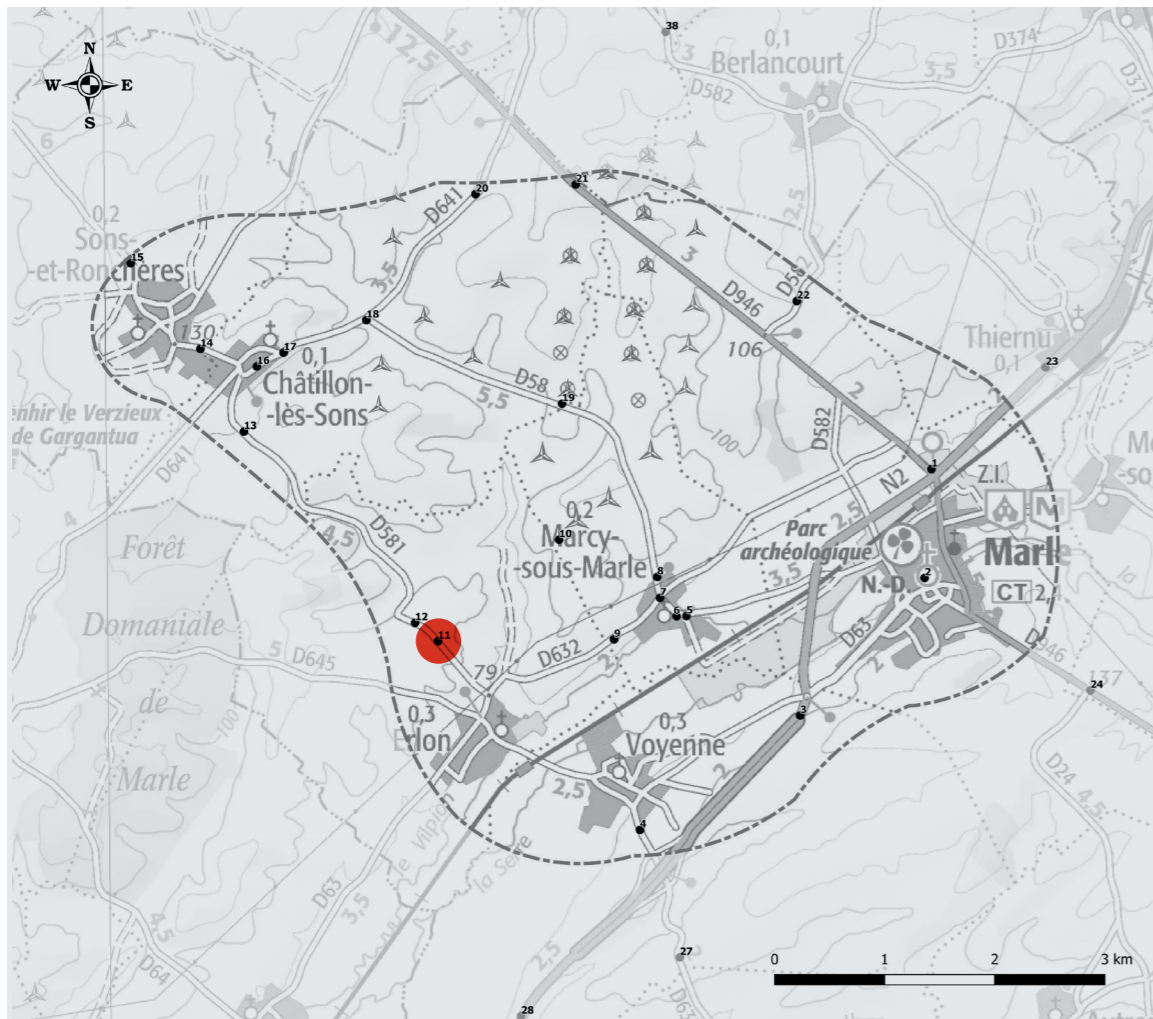


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°11 - Depuis la D581 au nord d'Erlon



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 751086, 6959909

**Altitude :** 107,5m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 15:24

**Azimut:** 352,6°

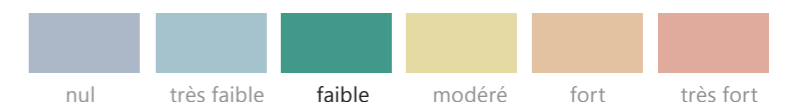
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E1 à 0,7km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Au nord d'Erlon, la D581 emprunte une partie plus élevée du relief compris entre la vallée du Vilpion et la vallée du Bois de la Haye. Ce point haut permet d'apprécier le caractère agricole du paysage qui s'étend jusqu'à former la ligne d'horizon. Si celle-ci paraît relativement rectiligne, le paysage qui compose les plans situés plus proches est fait de nombreuses petites ondulations. Quelques zones urbaines lointaines et quelques massifs boisés isolés ainsi qu'un vaste nombre d'éoliennes, plus particulièrement en moitié gauche, complètent ce paysage.

**État projeté :** Le projet prend position au centre de la vue, non loin des parcs existants dont de nombreuses éoliennes sont déjà visibles. Dans cette perspective, les deux éoliennes s'implantent différemment. La machine E1 est localisée à l'avant-plan du motif le plus dense et le plus impactant. E2 en revanche est légèrement plus décalée et semble s'inscrire non pas devant mais davantage dans le prolongement de ce motif. La distance qu'entretiennent ces éoliennes avec celles déjà construites crée un nouvel angle occupé sur l'horizon, contribuant à modifier le paysage existant. Par ailleurs, l'écart de taille entre les éoliennes construites et celles du projet renforce la présence visuelle de celui-ci. Cependant, l'inévitable présence de l'éolien dans ce paysage permet une plus grande facilité d'intégration du projet.

### Impacts



# Depuis la D581 au nord d'Erlon - Vue n°11



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

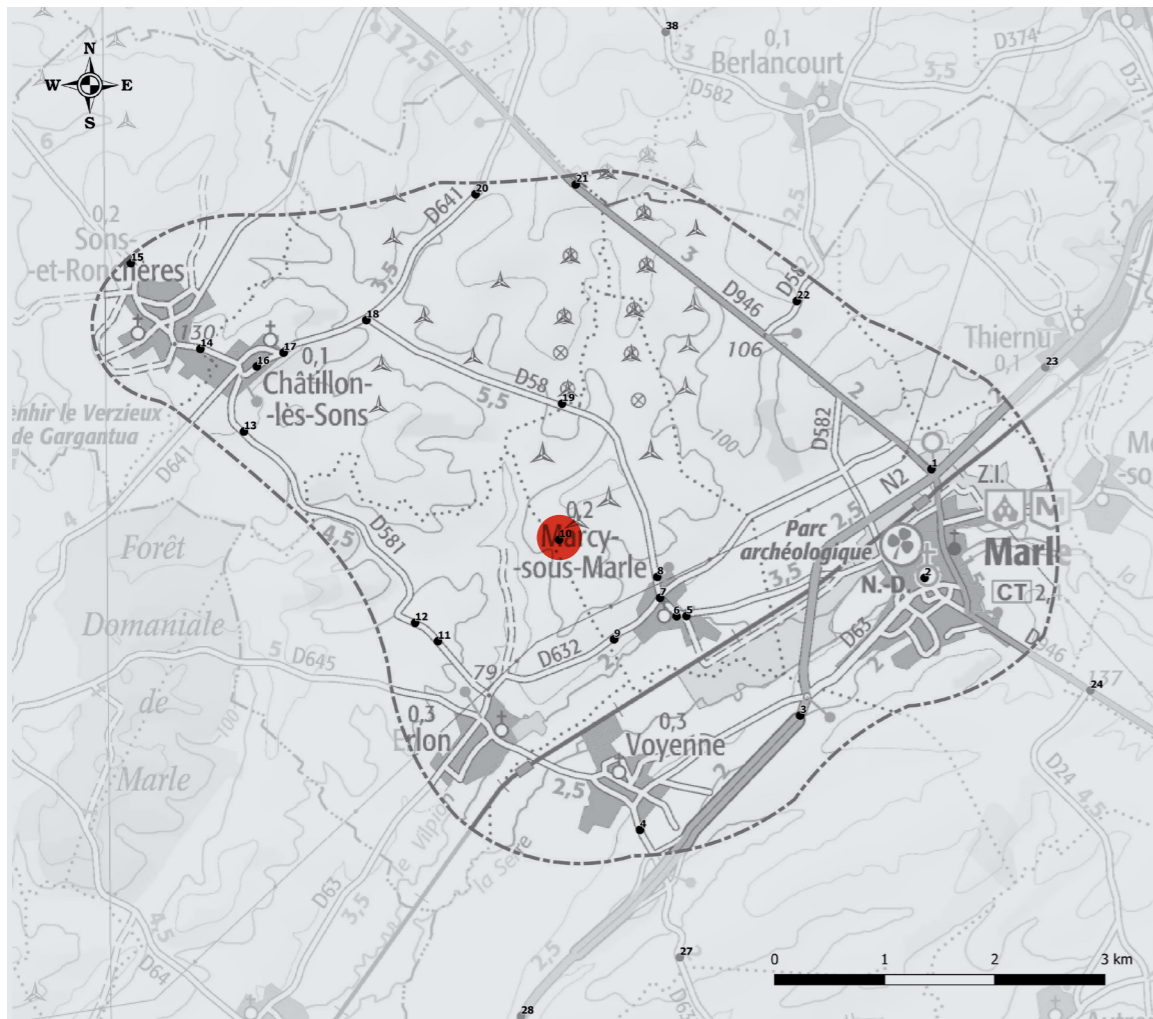


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°10 - Depuis le chemin de randonnée au niveau du virage



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 752249, 6960884**

**Altitude : 114m**

**Date de la prise de vue : 06/02/2021 17:02**

**Azimut: 352,6°**

**Distance à l'éolienne la plus proche: E1 à 0,7km**

**Commentaires paysagers**

**État initial :** Le nord-ouest de Marcy-sous-Marle est marqué par le passage d'un sentier de randonnée balisé qui forme un angle droit à travers les cultures pour rejoindre la D58. Depuis celui-ci, le caractère agricole du paysage est inévitable. Le premier plan est entièrement constitué d'une seule et même parcelle cultivée qui s'étend jusqu'à former une ondulation qui devient la ligne d'horizon. A gauche, le relief s'abaisse progressivement, dévoilant une partie de l'arrière-plan, également constitué des parcelles cultivées. Entre les quelques ensembles boisés qui ponctuent la ligne d'horizon sont visibles un grand nombre d'éoliennes appartenant à plusieurs parcs éoliens. L'absence d'obstacles permet une visibilité lointaine qui dévoile un grand nombre de machines dont la taille réduit au fur et à mesure avec l'éloignement.

**État projeté :** A gauche de la vue, à très faible distance, l'éolienne E1 s'inscrit en parallèle du sentier de randonnée tandis que l'éolienne E2, également visible mais plus lointaine, apparaît plus excentrée, à droite de la vue. La proximité entre l'observateur et le projet dévoile une distance conséquente entre les deux machines. La lecture d'un seul et même parc semble ainsi altérée. Compte tenu de cette faible distance entre ce point de vue et le projet, les machines apparaissent particulièrement prégnantes, créant ainsi une nette différence de rapport d'échelle avec les parcs éoliens existants, bien plus en retrait à l'arrière-plan. Toutefois, cette distance au contexte éolien permet une lisibilité nette des deux nouvelles éoliennes tandis qu'elles n'occupent pas de nouvel angle sur l'horizon.

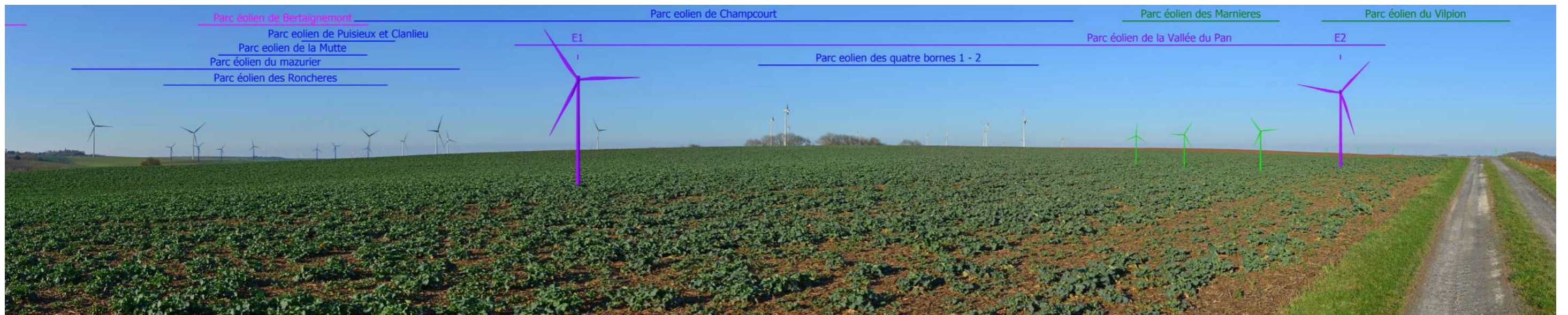
**Impacts**



# Depuis le chemin de randonnée au niveau du virage - Vue n°10



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



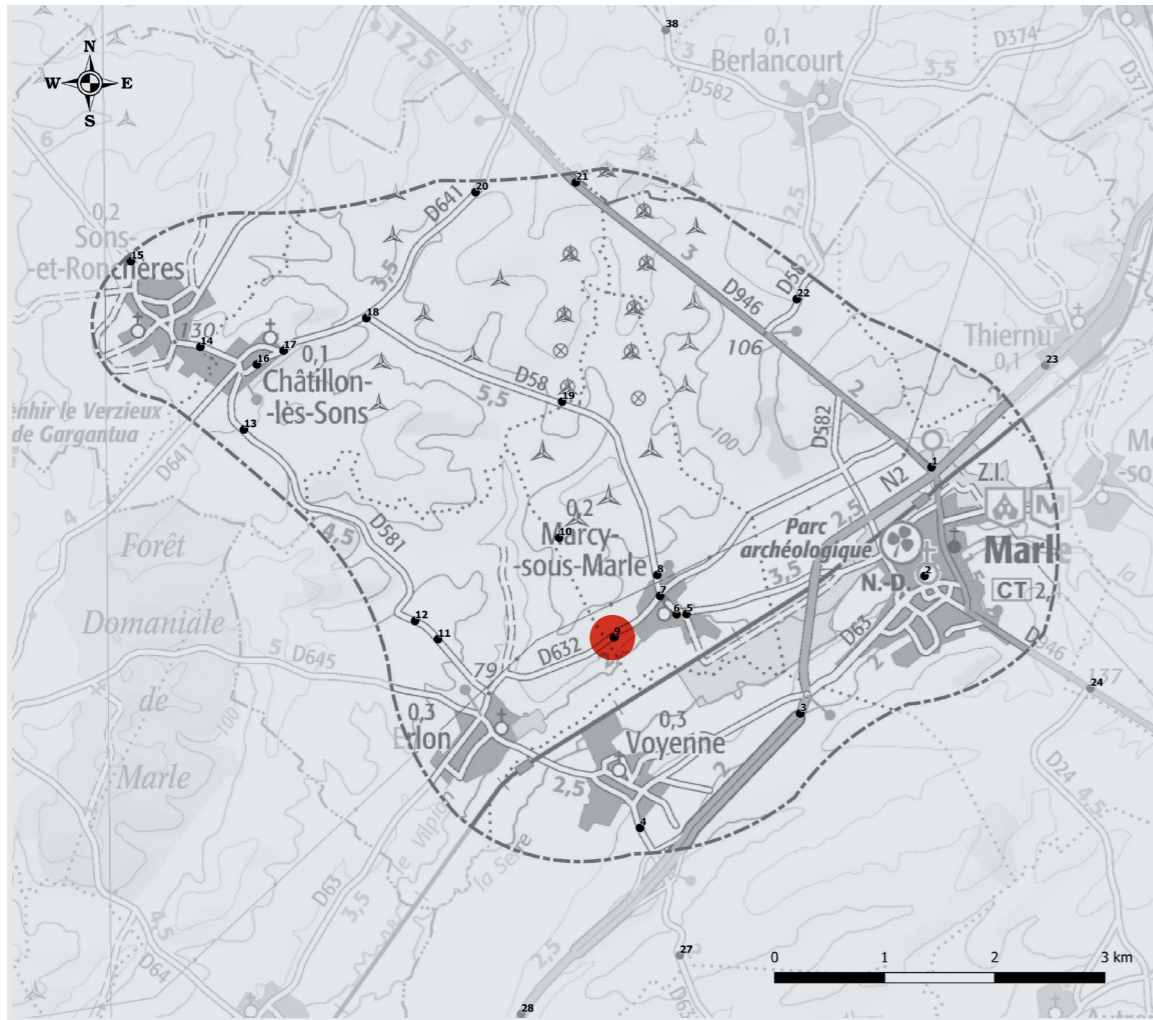


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°9 - Depuis la sortie ouest de Marcy-sous-Marle au niveau du GR et de la D632



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien*
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 752686, 6959926**

**Altitude : 87,2m**

**Date de la prise de vue : 06/02/2021 16:18**

**Azimut: 8,6°**

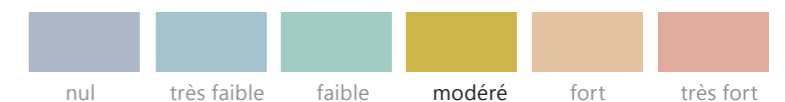
**Distance à l'éolienne la plus proche: E2 à 1,7km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** La D632 permet de rejoindre l'entrée/sortie ouest de la ville de Marcy-sous-Marle. Positionnée en hauteur en parallèle de la vallée formée par le Vilpion et la Serre, elle possède une vue ouverte sur la vallée à droite, tandis que la moitié gauche est marquée par un important talus délimitant une surface cultivée qui accompagne le relief. Dans l'axe de la route, la première maison du village est visible, cernée par d'imposantes haies. Peu avant l'entrée de bourg, le balisage d'un sentier de randonnée est identifiable à gauche de l'axe routier. La ligne de crête légèrement bombée qui occupe les trois quarts gauche de la vue n'est ponctuée que par deux monticules de terres, quelques arbres et une ligne électrique composée de cinq poteaux. Entre eux, quelques éoliennes sont faiblement visibles.

**État projeté :** Le projet prend position au centre de la vue, sur la partie bombée du relief. Dans cette perspective, le relief permet de masquer en grande partie les pieds de mats. Cependant, en l'absence d'obstacles majeurs, la position des éoliennes les rends particulièrement visibles. Les rotors s'inscrivent dans le paysage ce qui assurent une présence visuelle constante. La taille apparente des nouvelles machines est supérieure à celle des éoliennes du contexte, ce qui engendre une légère modification sur la scène paysagère des nouvelles machines. Cependant, la présence du talus au premier-plan va considérablement réduire l'impact du projet pour les usagers de l'axe routier en formant une barrière visuelle proche.

## Impacts



# Depuis la sortie ouest de Marcy-sous-Marle au niveau du GR et de la D632 - Vue n°9



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

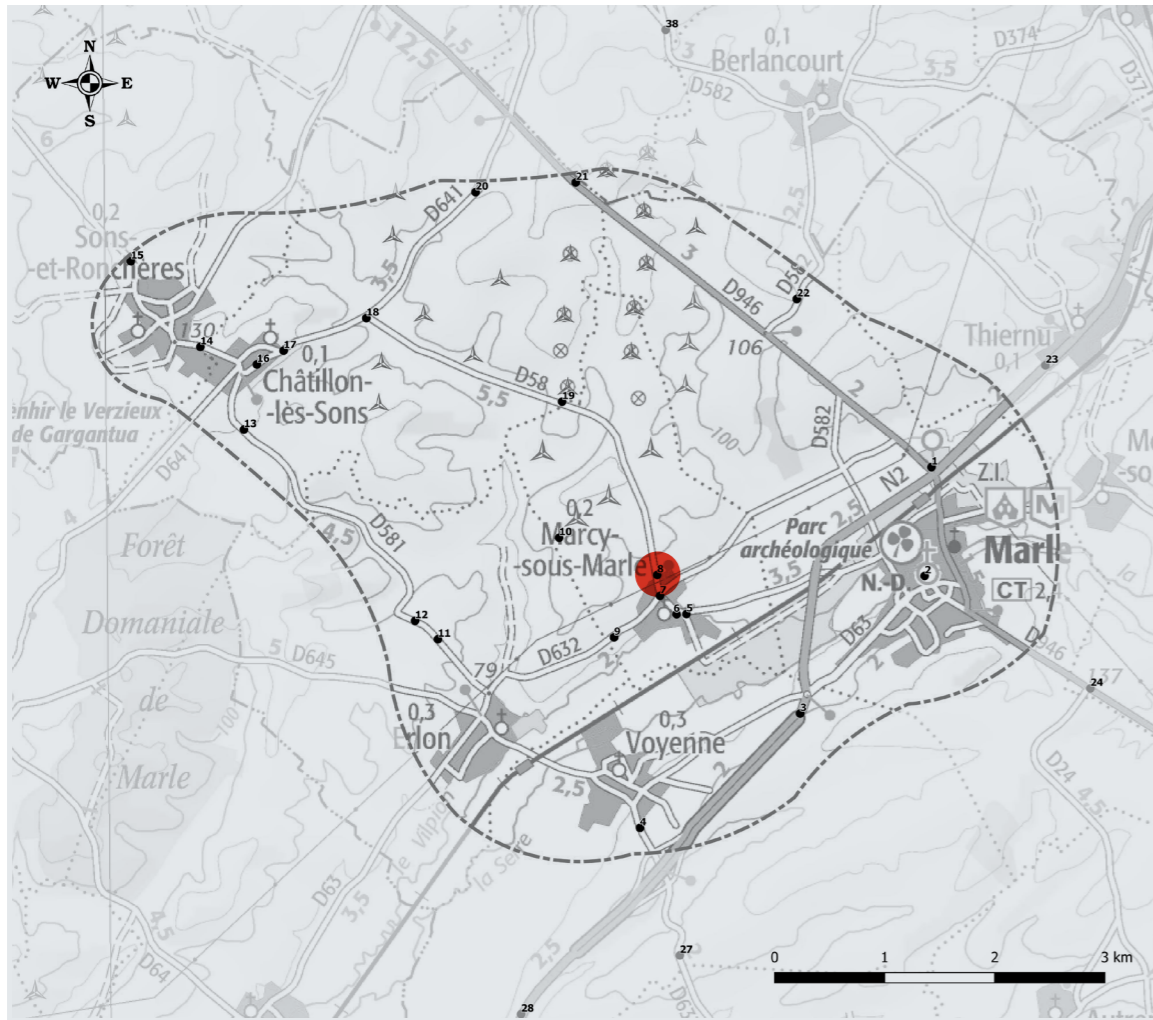


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°8 - Depuis la sortie nord de Marcy-sous-Marle sur le point haut de la D58



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 753078, 6960493**

**Altitude : 88,2m**

**Date de la prise de vue : 06/02/2021 16:38**

**Azimut: 321,4°**

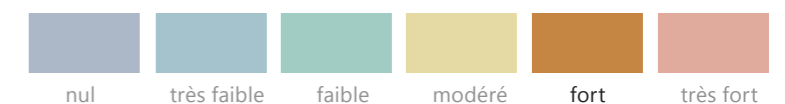
**Distance à l'éolienne la plus proche: E2 à 1,1km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** Au nord de Marcy-sous-Marle, en direction de Châtillon-lès-Sons, la D58 emprunte un point topographique élevé, comment en témoigne la vue. Cette ligne de crête, entièrement recouverte de cultures rases forme un paysage monotone et faiblement animé. En partie gauche, l'abaissement de la ligne d'horizon permet d'entrevoir quelques éoliennes en grande partie dissimulées par le relief.

**État projeté :** Inscrit sur la ligne de crête, le projet émerge nettement sur la ligne d'horizon. Les deux éoliennes s'inscrivent de part et d'autre de l'axe. Elles sont donc particulièrement prégnantes pour les usagers puisqu'elles marquent les vues de face. L'absence d'obstacles qui caractérise ce paysage agricole permet d'apprécier l'ensemble du projet, d'autant plus par l'inscription des rotors dans le paysage, ce qui induit une présence constante dans le paysage tout autant qu'une lisibilité nette des machines. Dans cet angle de vue, l'implantation du projet crée une modification du paysage du fait notamment du rapport d'échelle lié à la faible distance. Cependant, l'absence de covisibilité avec le bourg et le monument historique qui s'y trouve permet de définir un impact fort uniquement lié aux usagers de l'axe routier.

### Impacts



# Depuis la sortie nord de Marcy-sous-Marle sur le point haut de la D58 - Vue n°8



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



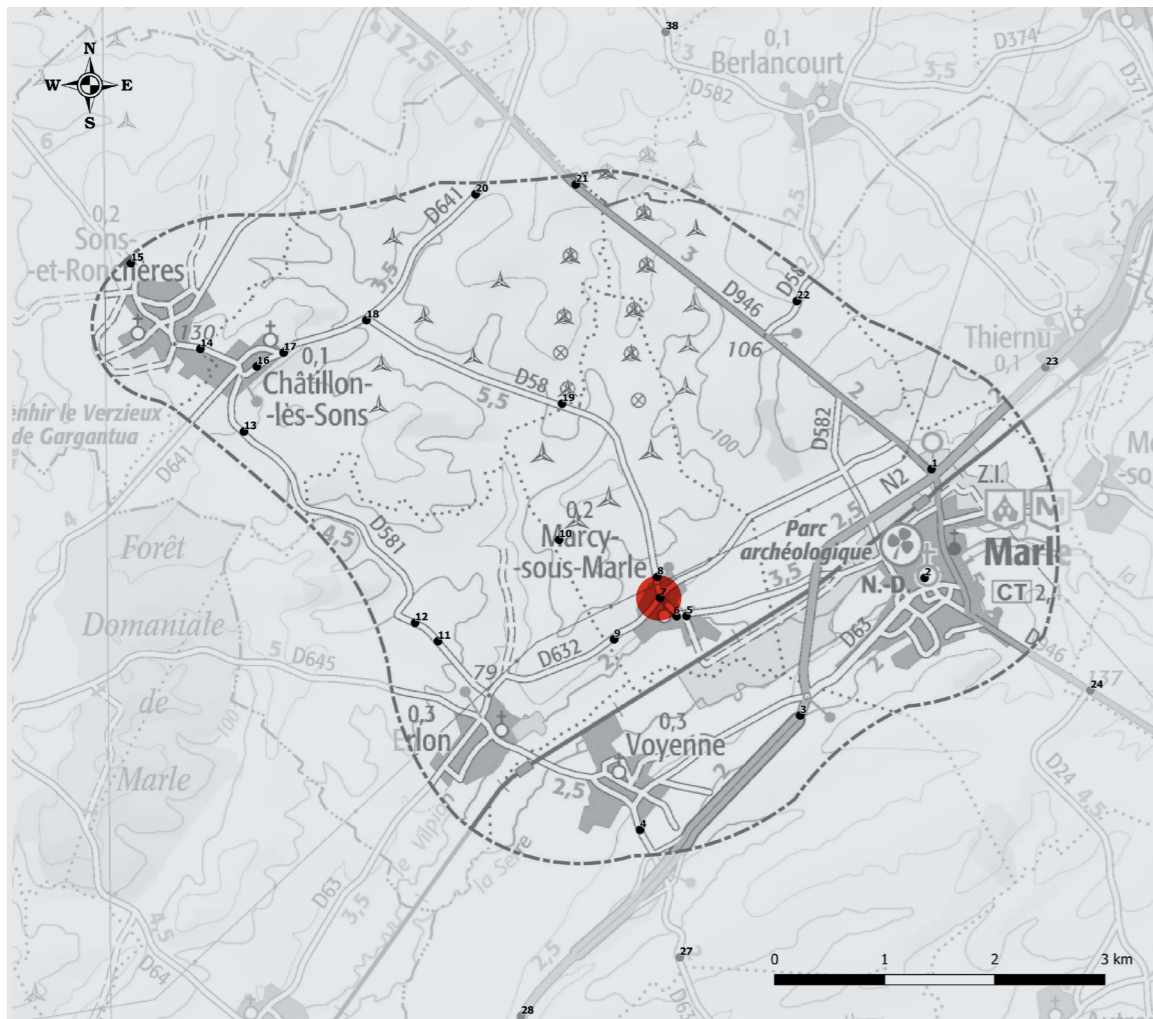


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°7 - Depuis le croisement entre la D58 et la D632 au centre de Marcy-sous-Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 753103, 6960303

**Altitude :** 81,3m

**Date de la prise de vue :** 18/12/2021 15:34

**Azimut:** 338,9°

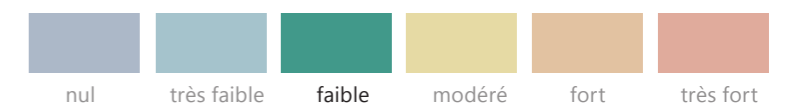
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 1,3km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Le centre-bourg de Marcy-sous-Marle est composé du croisement de plusieurs axes routiers parmi lesquels figurent la D58 et la D632. La prise de vue issue de ce croisement dévoile un paysage urbain réparti en trois tronçons autour de deux axes. Plusieurs maisons individuelles y sont accolées, délimitées par des murs et barrières complétées par des haies denses. Au centre de la vue, un espace ouvert recouvert de gravillons matérialise l'emplacement d'un monument au mort. Les routes qui encerclent ce lieu de mémoire montent progressivement jusqu'à se fondre à la ligne de crête. Plusieurs lignes électriques complètent ce paysage en y apportant des verticalités.

**État projeté :** Localisé sur la ligne de crête, non loin du centre-bourg, le projet devient visible dans cet angle de vue. L'éolienne E1, positionnée dans le prolongement de la voirie à gauche, est visible par une partie de son rotor. L'éolienne E2 prend position à l'arrière des arbres qui bordent la route de droite. De ce fait, elle est en grande partie masquée. La présence de nombreux éléments crée un paysage animé dans lequel les éoliennes du projet apparaissent secondaires. Mêlées aux obstacles, elles ont une incidence réduite sur le paysage initial.

## Impacts



# Depuis le croisement entre la D58 et la D632 au centre de Marcy-sous-Marle - Vue n°7



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

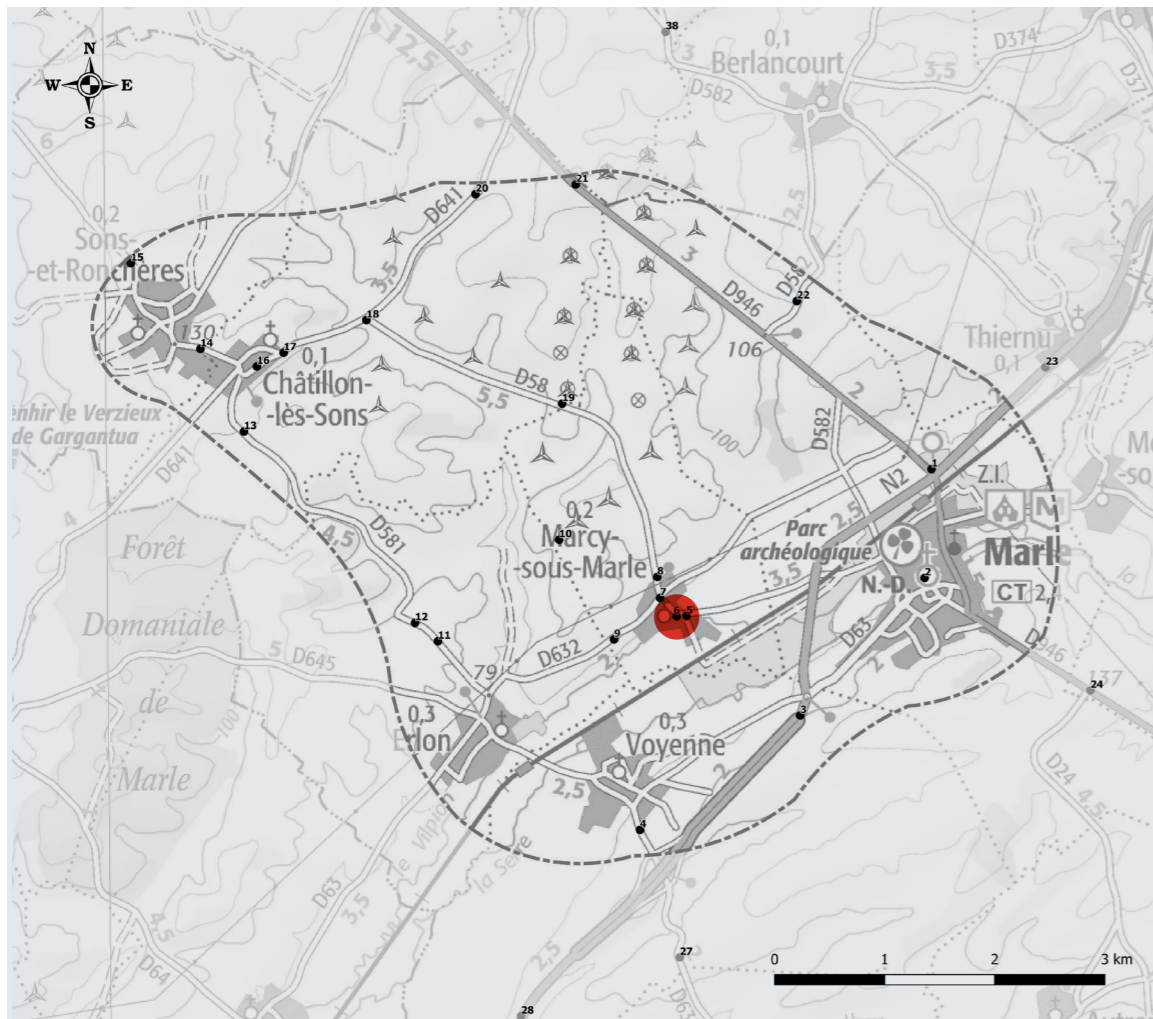


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°6 - Depuis la D58 dans le centre-bourg de Marcy-sous-Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 753254, 6960136

**Altitude :** 78,5m

**Date de la prise de vue :** 18/12/2021 15:24

**Azimut:** 331,9°

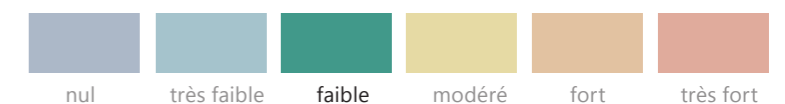
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 1,5km

## Commentaires paysagers

**État initial :** La D58 traverse une partie de Marcy-sous-Marle. Dans la partie centrale du bourg, elle est cernée par l'urbanisation qui crée une barrière visuelle annulant les vues lointaines. En effet, la continuité du bâti ne laisse aucune fenêtre sur le paysage environnant. Le long de l'axe, plusieurs poteaux électriques forment des verticalités qui dépassent les constructions. Les fils électriques qui les relient dessinent une trame dans le ciel. Le caractère presque exclusivement minéral de cette vue est lié à la prédominance des éléments architecturaux.

**État projeté :** La hauteur et la densité du bâti dissimulent entièrement la ligne de crête qui s'étend dans l'axe de la route sur laquelle est installée le projet. L'élévation du relief à l'arrière-plan rend ainsi visible une partie de l'éolienne E1 tandis que l'éolienne E2 n'est pas visible. L'éolienne E1 est ainsi visible au-dessus des toitures, dans le prolongement de la route. Les pales sont visibles de même que la nacelle, assurant une présence visuelle constante de la machine dans le paysage du bourg. Du fait de la visibilité d'une éolienne seulement sur les deux, avec toutefois une inscription au-dessus des toitures, l'impact du projet est réduit. Par ailleurs, les éoliennes du projet s'intègrent au paysage en complétant les éléments verticaux prédominants. De moindre taille, elles ne constituent pas les points d'appels visuels majeurs de ce paysage.

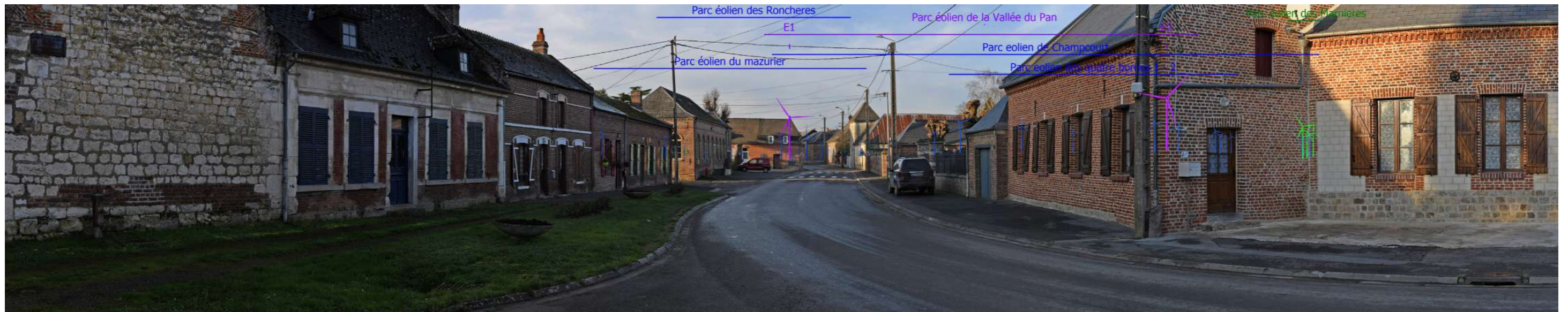
### Impacts



# Depuis la D58 dans le centre-bourg de Marcy-sous-Marle - Vue n°6



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



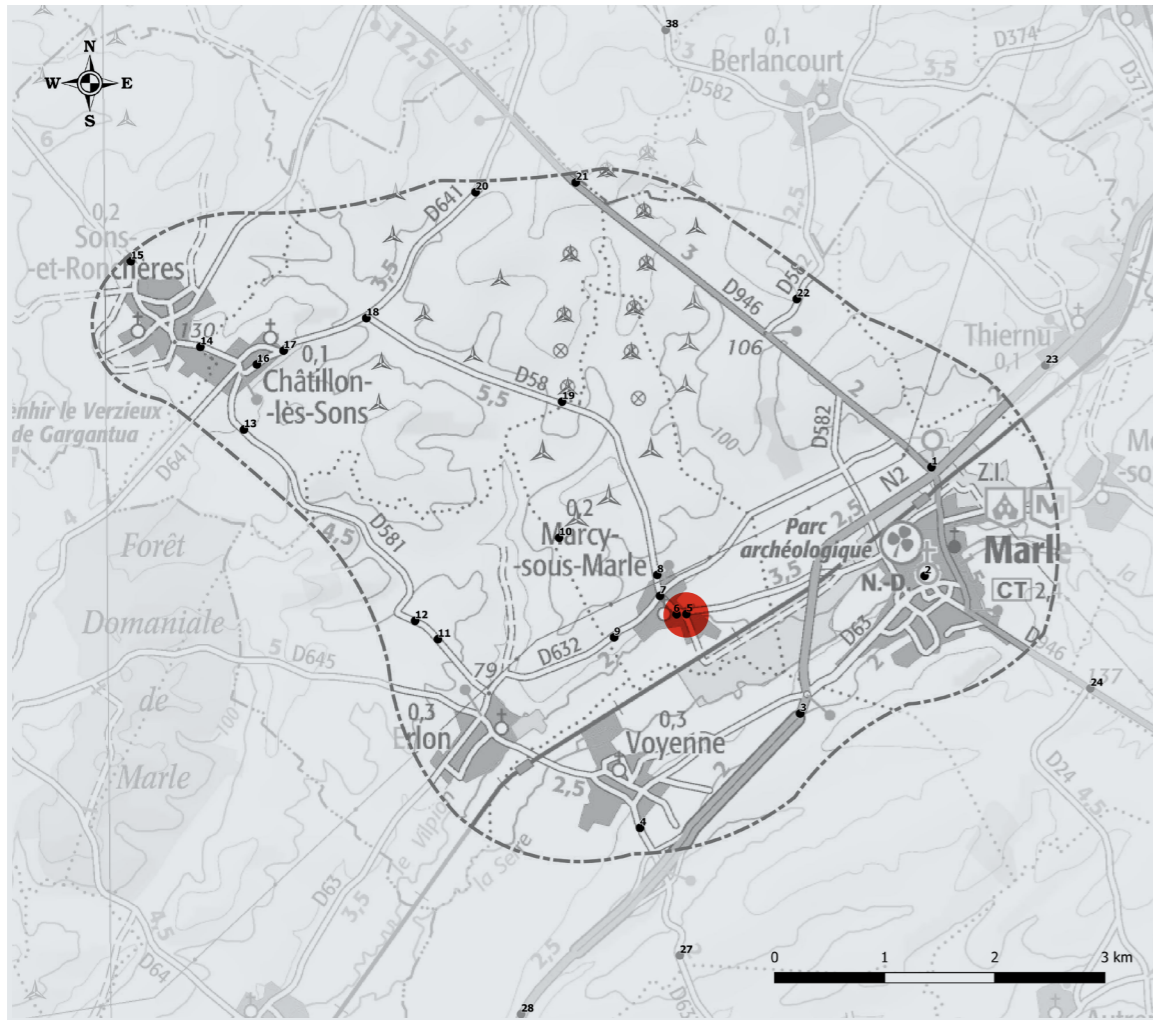


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°5 - Depuis la sortie est de Marcy-sous-Marle, au niveau du terrain de foot



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien*
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 753343, 6960138**

**Altitude : 76m**

**Date de la prise de vue : 06/02/2021 16:50**

**Azimut: 332,3°**

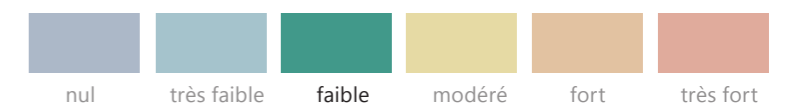
**Distance à l'éolienne la plus proche: E2 à 1,5km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** La sortie est de Marcy-sous-Marle, sur la D58 qui mène à Marle, présente une urbanisation peu compacte en moitié gauche, composée exclusivement de maisons individuelles de faible hauteur. La moitié droite dévoile plusieurs plans successifs. Au premier-plan, une haie arbustive s'étend et marque, avec le fossé, les limites de l'axe routier. Juste derrière un vaste espace engazonné dédié au sport collectif est visible. Les limites du terrain sont matérialisées par une haie arborée de diverses espèces. A l'arrière-plan, enfin, urbanisation et collines forment l'horizon. La diversité des éléments qui composent cette vue forme un ensemble complexe et animé.

**État projeté :** Positionnées sur la ligne de crête qui domine la ville à l'arrière-plan, les éoliennes du projet émergent au-dessus du maillage d'habitations et de végétation. Installée plus en retrait, l'éolienne E1 n'est rendue visible que par ses pales et sa nacelle tandis que l'éolienne E2 transparait par une partie de son mât. En dépit de cette visibilité, la multitude d'éléments situés entre le projet et le point de vue rend la lecture du projet difficile. De ce fait, en raison des obstacles visuels, celui-ci est moins facilement identifiable et donc moins présent dans le paysage.

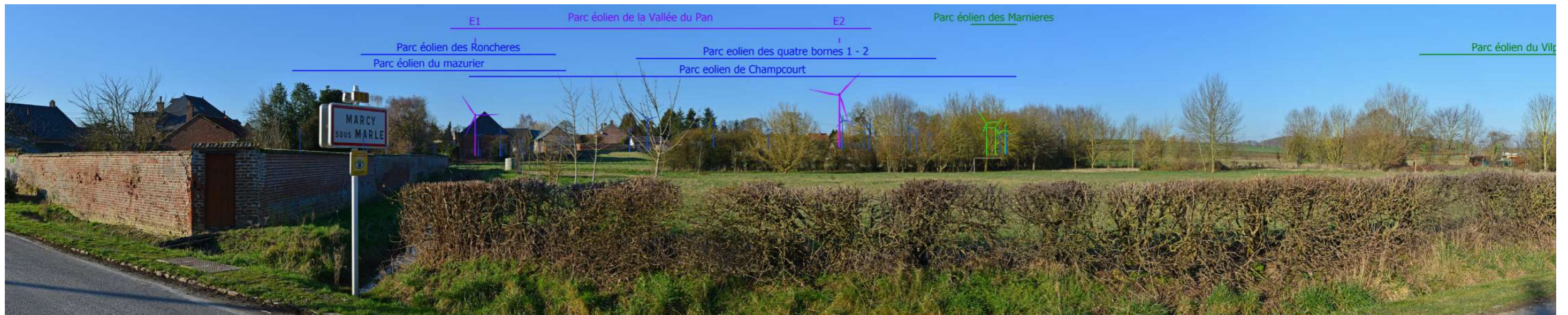
### Impacts



# Depuis la sortie est de Marcy-sous-Marle, au niveau du terrain de foot - Vue n°5



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°4 - Depuis la sortie sud de Voyenne




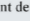




Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

-  Projet de la Vallée du Pan
-  Point de vue
- Aire d'étude**
-  Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
-  Parcs construits
-  Parcs accordés
-  Parcs en instruction



## Commentaires paysagers

**État initial :** Au sud de Voyenne, la D633 offre une prise de recul qui permet d'apprécier le village et d'en cerner ses limites. Inscrit sur un relief relativement constant, au cœur de la vaste vallée formée par la Serre et le Vilpion, le bourg est composé d'une urbanisation peu dense qui se mêle à la végétation. En partie gauche, l'urbanisation est plus éloignée de la vue. La végétation prédomine. A l'inverse, en moitié droite, plusieurs maisons imposantes sont visibles dès le début de la ville, après les champs cultivés du premier-plan. L'horizon se dessine aux extrémités de l'emprise de la ville en formant une ligne légèrement ondulée et boisée. Au centre de la vue, de part et d'autre de l'axe routier, plusieurs verticalités sont visibles à travers la présence du clocher et de mats lumineux. A l'arrière-plan, ces verticalités sont complétées par la présence de plusieurs éoliennes dont les mats émergent entre les maisons et la végétation.

**État projeté :** Aucune éolienne n'est réellement distinguable dans cette perspective. Elles ne font qu'apparaître entre les maisons et au-dessus des pignons et des arbres. Les mats ne sont pas visibles. La présence de nombreux éléments construits et végétalisés proches du point de vue permet en effet de dissimuler l'essentiel des machines. L'extrémités de leurs bouts de pales accrochent toutefois le regard. La taille apparente des parties visible est toutefois faible. De ce fait, elle ne représente pas un point d'appel dominant dans le paysage.

### Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 752921, 6958194

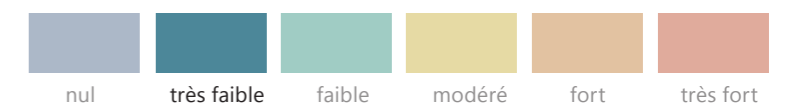
**Altitude :** 81,5m

**Date de la prise de vue :** 18/12/2020 15:07

**Azimut:** 345,4°

**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 3,4km

### Impacts



# Depuis la sortie sud de Voyenne - Vue n°4



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



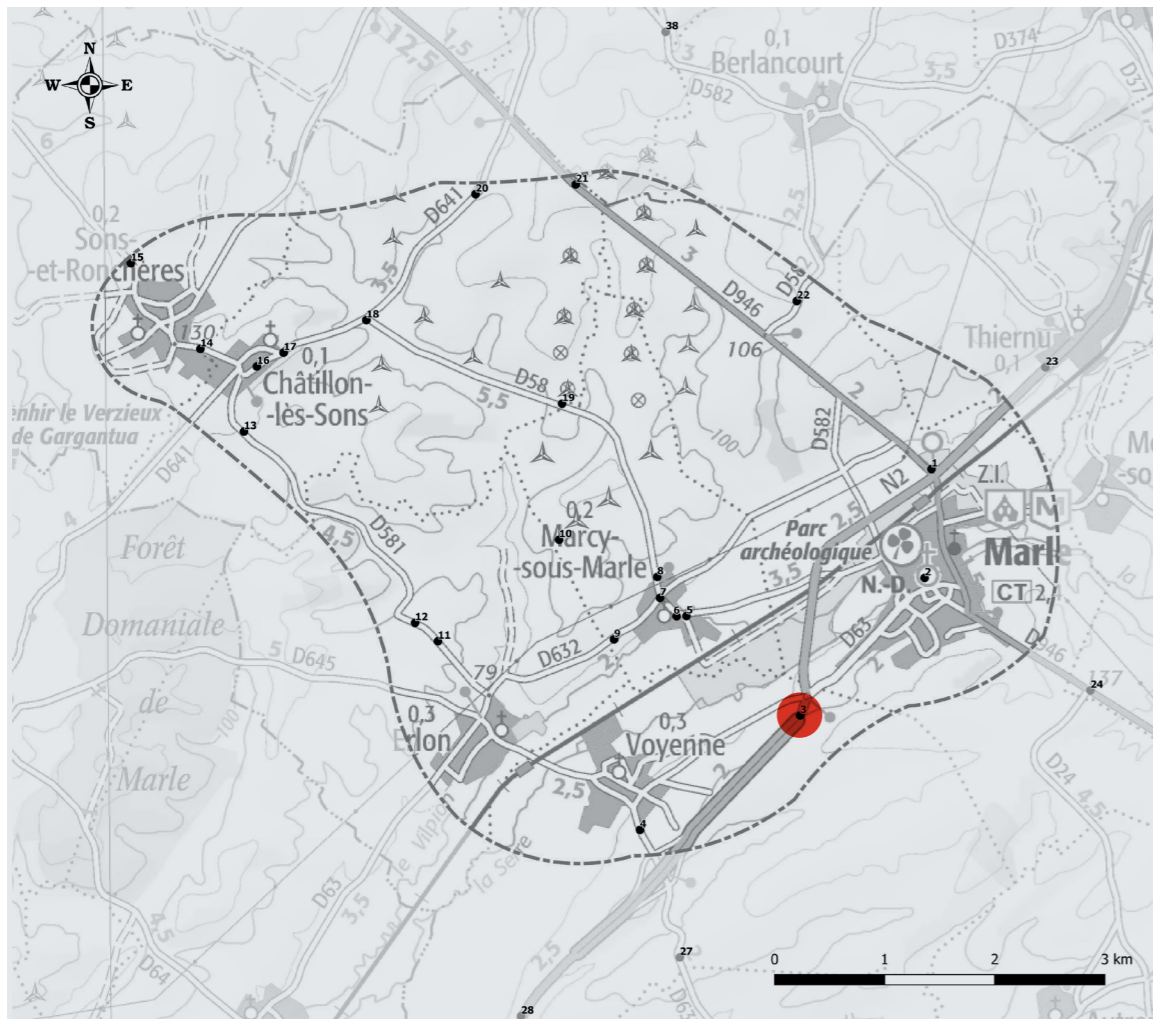


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°3 - Peu avant le rond-point de la N2 à l'ouest de St-Hélène



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93:** 754376, 6959234

**Altitude :** 96m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 13:41

**Azimut:** 309,7°

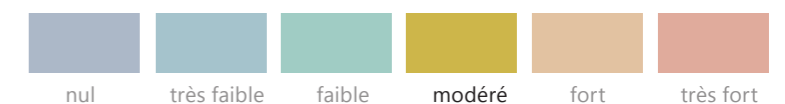
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 2.8km

**Commentaires paysagers**

**État initial :** Juste avant de s'enfoncer dans la vallée de la Serre en direction de Marle, la N2 offre un vaste panorama rendu possible par la prise de hauteur sur les coteaux. Près du carrefour avec la D63 proche du hameau de Ste-Hélène, l'axe routier dévoile un paysage très étendu, composé exclusivement de parcelles cultivées au premier-plan, bordées par la végétation qui s'inscrit dans le fond de vallée. Le caractère concave de la plaine agricole au premier plan permet une vue privilégiée sur la vallée de la Serre. Au loin, par-dessus les cimes, la ligne d'horizon ferme la vue. De nombreuses éoliennes y sont visibles, de même que de nombreuses masses boisées.

**État projeté :** Le projet s'insère dans ce paysage au centre de la vue. Les deux éoliennes qui le composent sont distinctement visibles sans filtre. Dans cet angle de vue, l'éolienne E2 occupe le sommet de la crête tandis que la seconde machine semble plus en retrait, par-delà l'ondulation du relief. Cette seconde éolienne, plus à gauche, en ainsi en partie tronqué par le relief. Positionné sur la ligne de crête qui surplombe la ville de Marcy-sous-Marle, partiellement visible dans la vallée entre les arbres, le projet occupe une importante place visuelle dans le paysage. La proximité entre celui-ci et la prise de vue est révélée par la hauteur des machines qui apparaissent prédominantes vis-à-vis des autres éoliennes des parcs situés plus loin.

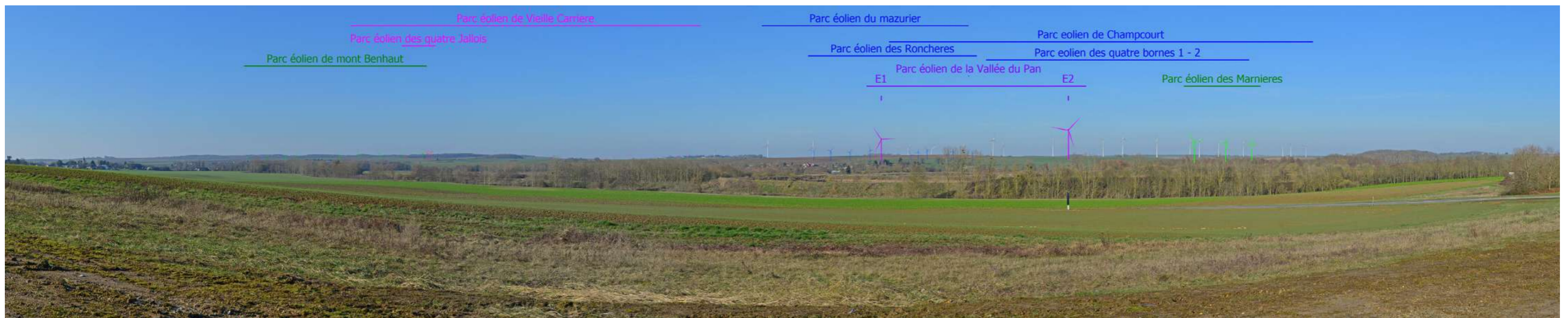
**Impacts**



# Peu avant le rond-point de la N2 à l'ouest de St-Hélène - Vue n°3



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

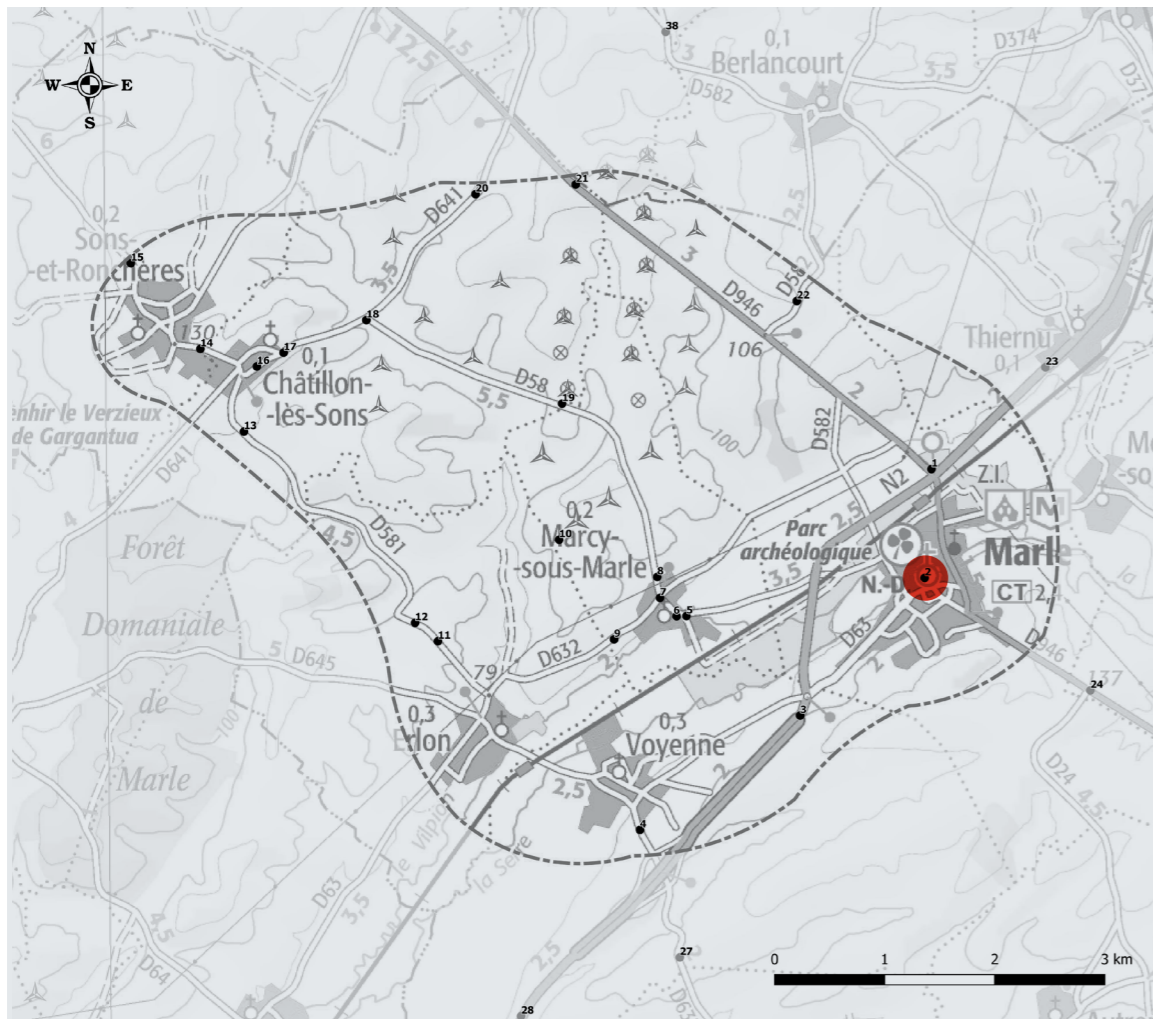


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°2 - Depuis le belvédère au nord-ouest de l'église de Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 100E  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue :**

**Coordonnées L93 :** 755507, 6960485

**Altitude :** 103.9m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 13:13

**Azimut :** 279.3°

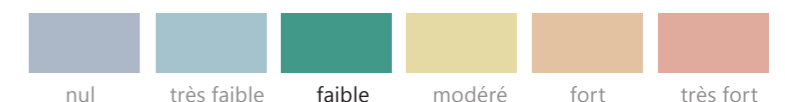
**Distance à l'éolienne la plus proche :** E1 à 2.7km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Le centre historique de la ville de Marle prend position sur une partie plus élevée du relief. Au nord de l'église de Marle, monument historique classé, un belvédère aménagé permet d'apprécier le paysage environnant. A faible distance, celui-ci se compose d'une zone industrielle inscrite dans la vallée de la Serre, entourée d'une importante végétation. Plus loin, quelques collines se succèdent jusqu'à former une ligne d'horizon. Sur celle-ci, les nombreuses éoliennes des parcs de Champcourt, du Mazurier et des Quatre bornes 1 et 2 y sont visibles de part et d'autre du bois de la Garenne d'Haudreville.

**État projeté :** Les deux éoliennes du projet s'insèrent au contexte éolien existant au niveau du parc éolien du Mazurier. Dans cette perspective, le projet forme un ensemble relativement distendue. La présence d'éléments végétalisés de grande hauteur dans la vallée permet de masquer en partie la vue sur l'éolienne E1 située plus à gauche. L'éolienne E2, positionnée aux extrémités, est quant à elle entièrement visible, très faiblement masquées en pied de mat. La présence d'obstacles de type végétation rend impossible la lecture globale du projet. Grâce à ces éléments, l'impact visuel du projet est considérablement réduit, bien qu'il apporte un nouvel angle occupé sur l'horizon. Enfin, compte tenu du grand nombre d'éoliennes déjà présentes, le projet n'apporte que peu de mutation au paysage initial.

### Impacts



# Depuis le belvédère au nord-ouest de l'église de Marle - Vue n°2



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



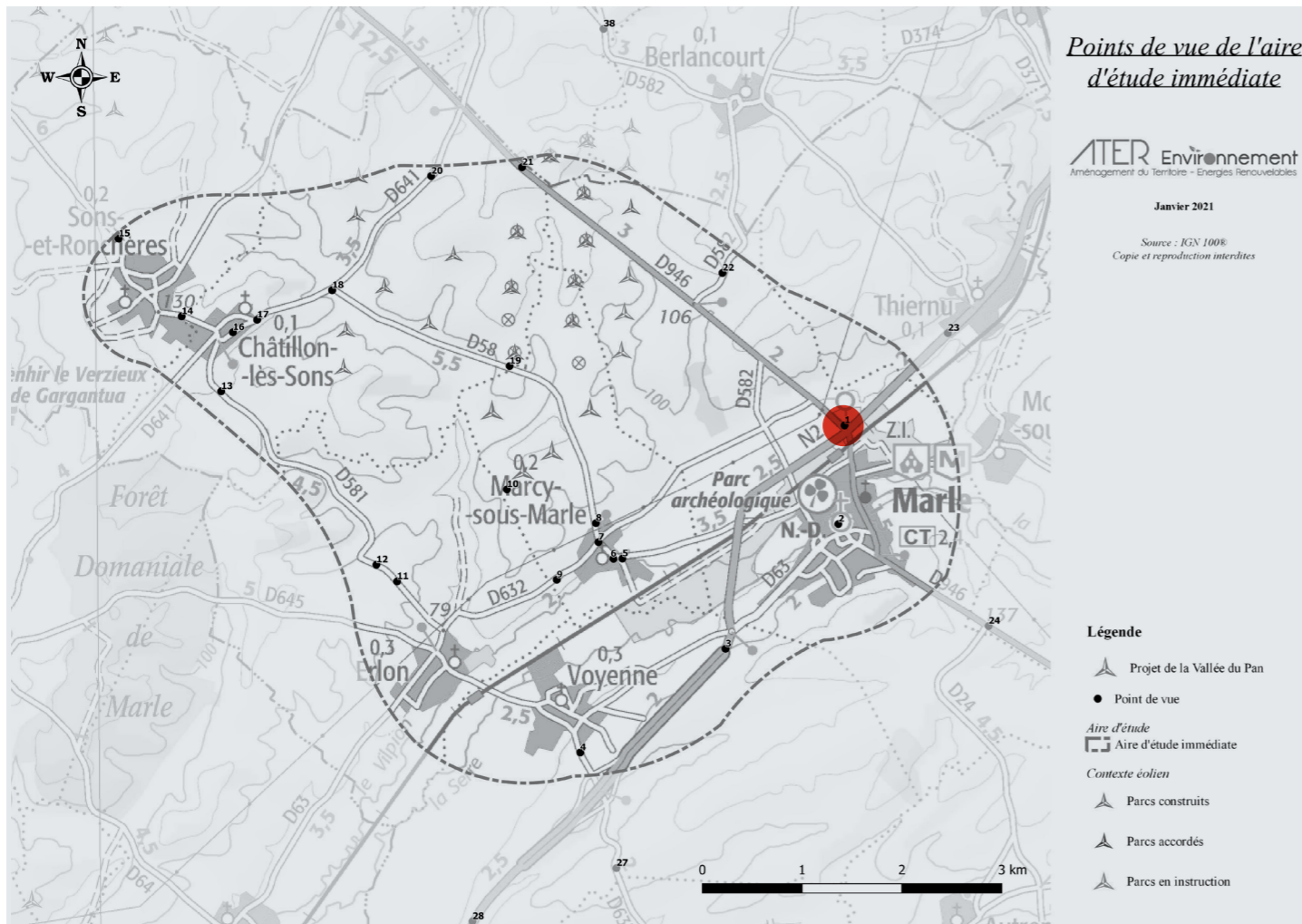


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue n°1 - Depuis la sortie nord de Marle au niveau de la D946



**Caractéristiques du point de vue :**

**Coordonnées L93 :** 755569, 6961473

**Altitude :** 80.7m

**Date de la prise de vue :** 21/01/2020 12:46

**Azimut :** 244.6°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** E1 à 2.6km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Inscrite dans la vallée de la Serre, la partie nord de la ville de Marle est dominée par les industries. Peu avant la sortie de ville, et non loin du croisement avec la N2, la D946 entame sa longue trajectoire rectiligne jusqu'à Le Hérie-la-Viéville. Bordée d'arbres taillés en têtard dans la partie encore urbaine, l'axe routier permet une vue qui met en perspective plusieurs plans successifs. A gauche de la vue, un hangar est visible, aussitôt suivi d'une imposante haie de peupliers qui masque la zone industrielle. Au centre, la vue est dégagée et porte sur le lointain en dévoilant des parcelles cultivées. A droite, les fermes d'Haudreville se fondent à la fin de l'urbanisation de la ville et au poste électrique. A l'arrière-plan, le massif boisé de la Garenne d'Haudreville, situé sur un point haut, ferme la vue.

**État projeté :** Dans cette perspective, le projet, situé à environ 2,5 kilomètres, prend position à l'arrière des Fermes d'Haudreville et du massif de la Garenne d'Haudreville. Ces obstacles forment une barrière visuelle qui masque en grande partie le projet. Ainsi, l'éolienne E1, située plus à droite, est très largement masquée par les arbres. Elle n'est visible que par ses bouts de pales sans que la nacelle n'émerge de la cime des arbres. De la sorte, cette présence visuelle est faible dans le paysage. Plus à droite, l'éolienne E2 apparaît quant à elle dans une taille apparente plus conséquente et dans des proportions plus importantes. Elle dépasse des boisements et se manifeste par la totalité de son rotor. Seule la moitié inférieure du mat est masqué. La multiplication d'éléments situés entre le projet et le point de vue, auquel s'ajoute le relief, réduit fortement la présence visuelle du projet dans le paysage.

### Impacts



# Depuis la sortie nord de Marle au niveau de la D946 - Vue n°1



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

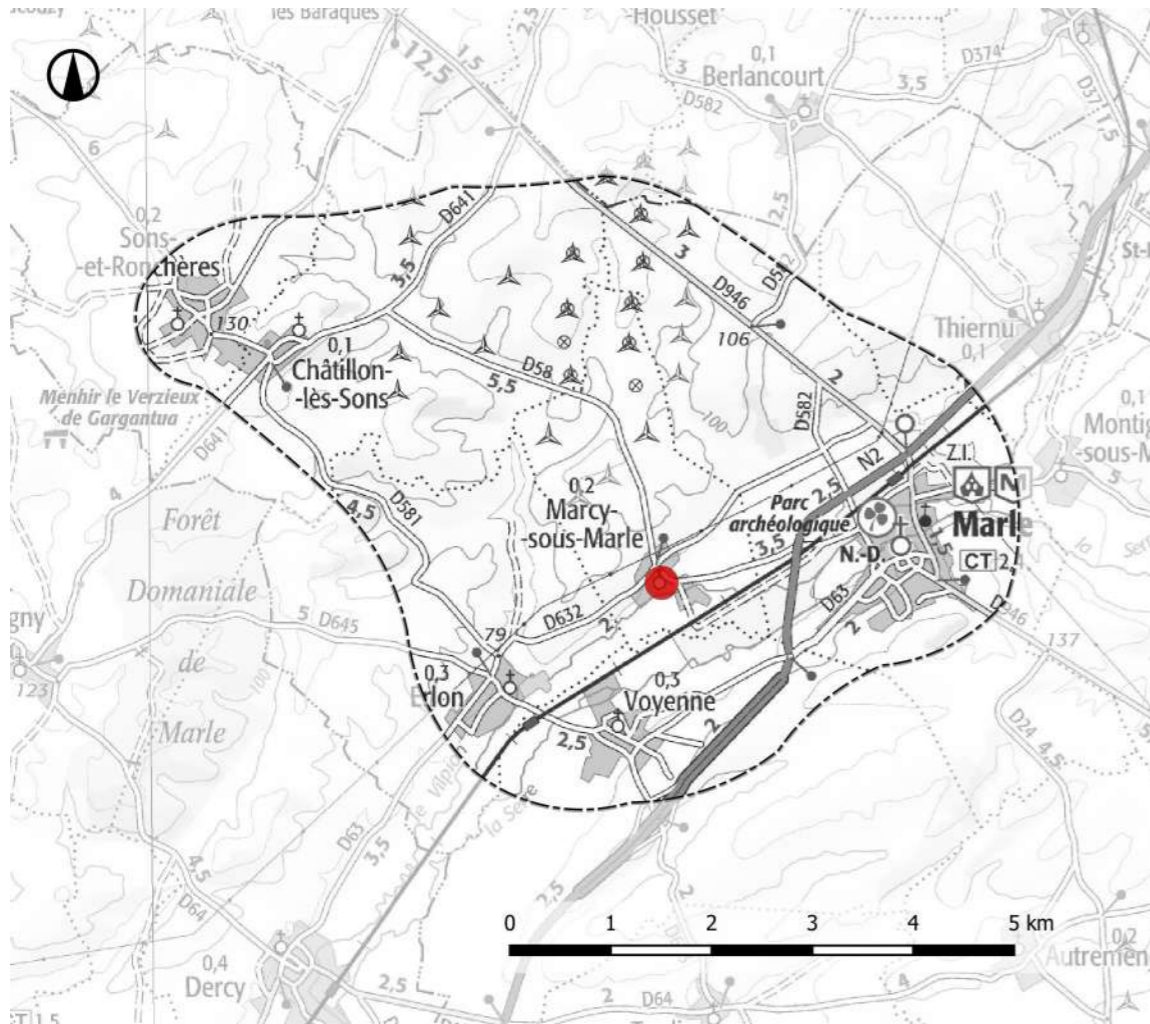


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue D - Depuis les abords de l'église de Marcy-sous-Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 100E  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 753166, 6960142

**Altitude :** 75,5m

**Date de la prise de vue :** 15/03/2023 13:29

**Azimut:** 75,5°

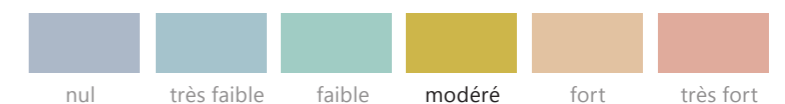
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 1,5km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Ce point de vue illustre un centre-bourg à la trame diluée. A gauche de l'image, une première maison longe la rue. Elle occulte le champ visuel totalement. Plus à droite, les arbres ornementaux du villages, composé de de quelques arbustes mais surtout de conifères grands et opaque, ne font que filtrer la vue sans laisser transparaître les environs agricoles. Les maisons du bourg s'alignent à nouveau plus à droite du panorama, par-delà un premier mûr. La vue est ainsi bouchée depuis ce point et depuis les abords de l'église du bourg. Le contexte éolien n'est pas présent dans ce paysage de bourg.

**État projeté :** Les éoliennes du projet de la vallée du Pan sont visibles depuis ce point malgré une distance d'éloignement d'1,5 km. Elles apparaissent à des degrés variables et captent différemment le regard. L'éolienne E1, la plus à gauche du panorama, apparaît sur le côté de la première maison. L'absence de la nacelle ne laisse transparaître que les pales. Elles sont présentes dans des proportions non négligeables au regard des éléments bâtis. Plus à gauche, la deuxième éolienne émerge quant à elle non pas sur le côté d'une maison mais au-dessus de la toiture. Là encore, l'absence de la nacelle permet de ne laisser transparaître que les pale. Elles apparaissent dans des proportions négligeables au regard de la taille des toitures. Le motif éolien fait alors ainsi son apparition dans le paysage du bourg.

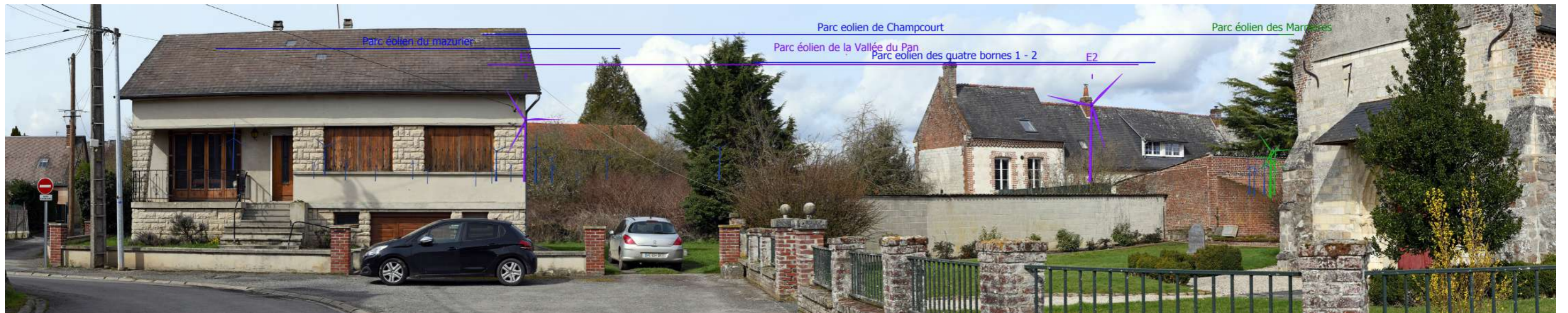
### Impacts



# Depuis les abords de l'église de Marcy-sous-Marle - Vue D



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



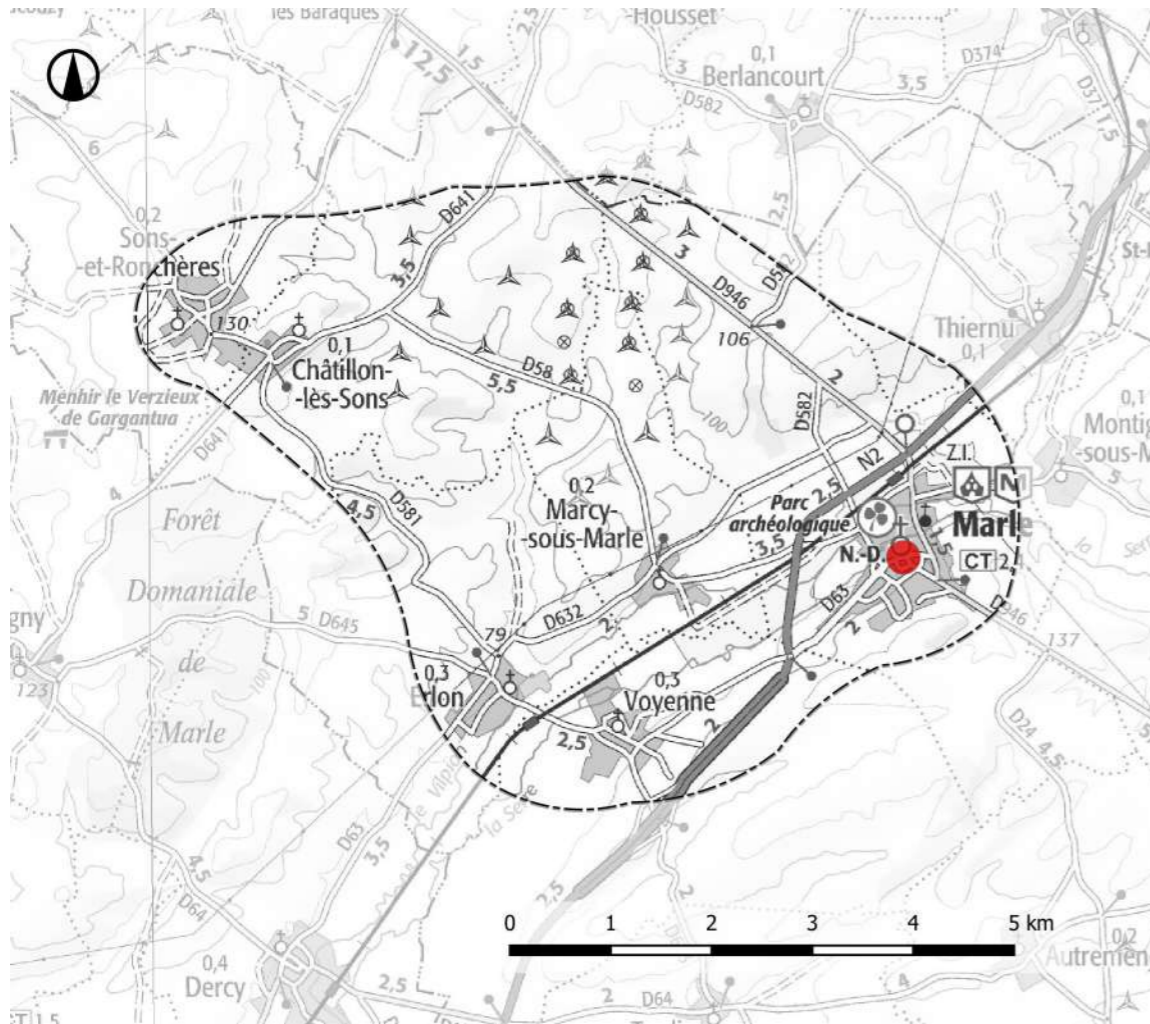


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue E - Depuis le parvis de l'église de Marle



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 100E  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 755565, 6960390

**Altitude :** 109,3m

**Date de la prise de vue :** 15/03/2023 13:29

**Azimut:** 69,1°

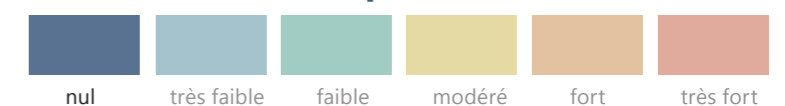
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 2,8km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Le paysage depuis ce point de vue est majoritairement celui de bourg moyen du nord de la France. De nombreuses maisons mitoyennes comportant bien souvent deux étages s'alignent le long de rue principale sans qu'aucune ouverture visuelle ne permettent de distinguer les alentours. La hauteur des maisons, leur disposition bouchent en effet les vues. Dans le prolongement de la rue principale, du fait de la situation du bourg sur un point légèrement culminant, la vue s'ouvre dans une profonde perspective au-dessus des boisements puis des espaces agricoles. Dans ce contexte fermé, le motif éolien n'est pas un élément constitutif du paysage.

**État projeté :** Cette vue fortement fermée ne permet de percevoir les deux éoliennes du projet de la vallée du Pan. Ces dernières sont effet situées derrière les maisons.

### Impacts



# Depuis le parvis de l'église de Marle - Vue E



Etat initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

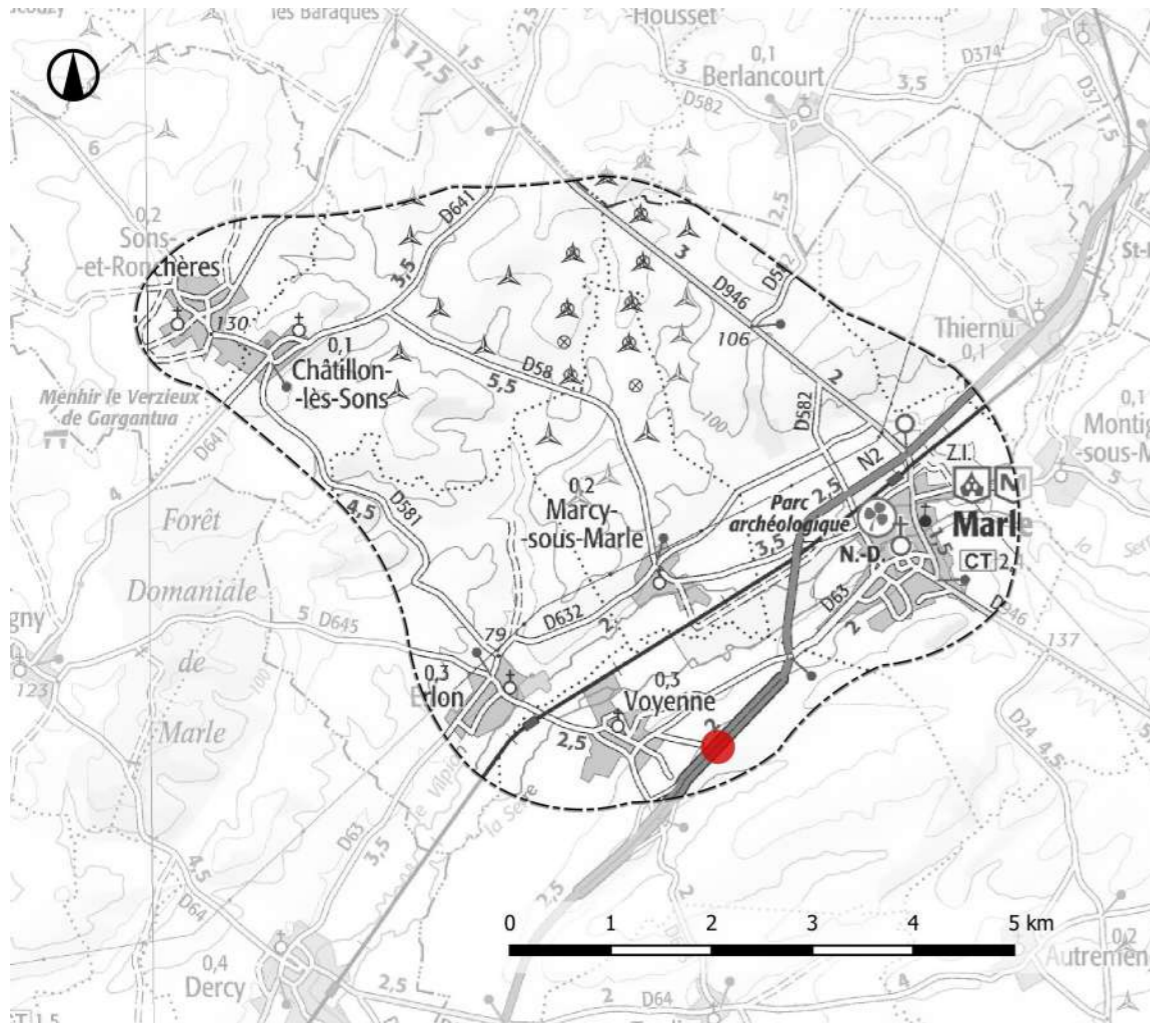


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue F - Depuis la N2 à l'est de Voyenne



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 753700, 6958564

**Altitude :** 106,5m

**Date de la prise de vue :** 15/03/2023 12:57

**Azimut:** 32,4°

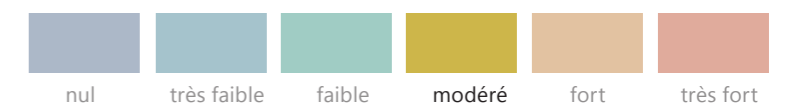
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 3,2km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Depuis ce point de vue, les vallées de la Serre puis du Vilpion associées aux nombreux espaces agricoles, contribuent à ouvrir considérablement le champ visuel. Ce dernier est large, de part et d'autre du panorama, mais s'engouffre également dans une profonde perspective. Le regard porte au loin et discerne les éléments constitutifs du fond de la vallée tout autant que ceux du coteau opposé. A gauche du panorama, en direction de l'ouest, le bourg de Voyenne couvre le fond de la vallée. Plus au nord, en direction de la droite, le village de Marcy-sous-Marle s'étale sur le coteau. Loin, le clocher de son église patrimonialisé se perçoit à peine. De nombreuses masses sombres des bosquets et boisements plus denses animent cette vue. Le contexte éolien se manifeste au loin par une verticalité peu impactante au regard de la distance.

**État projeté :** Les deux éoliennes de la vallée du Pan s'inscrivent à l'avant-plan du contexte éolien. Elles sont visibles de la base des mats au sommet des pales, ce qui facilite la lecture et la compréhension du parc. Du fait de leur position, elles prennent l'ascendant sur ce motif. Le lien visuel tissé avec ce contexte dense est équilibré. Aucune superposition de rotor ne vient altérer la lecture du motif dans sa globalité tandis que le rapport d'échelle demeure harmonieux. Toutefois, du fait de leur implantation sur le coteau de la vallée, ou légèrement en retrait de celui-ci pour l'éolienne E2, les deux nouvelles machines occupent une place visuelle considérable au regard du paysage de la vallée. Elles semblent surplomber le bourg de Marcy-sous-Marle.

### Impacts



# Depuis la N2 à l'est de Voyenne - Vue F



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



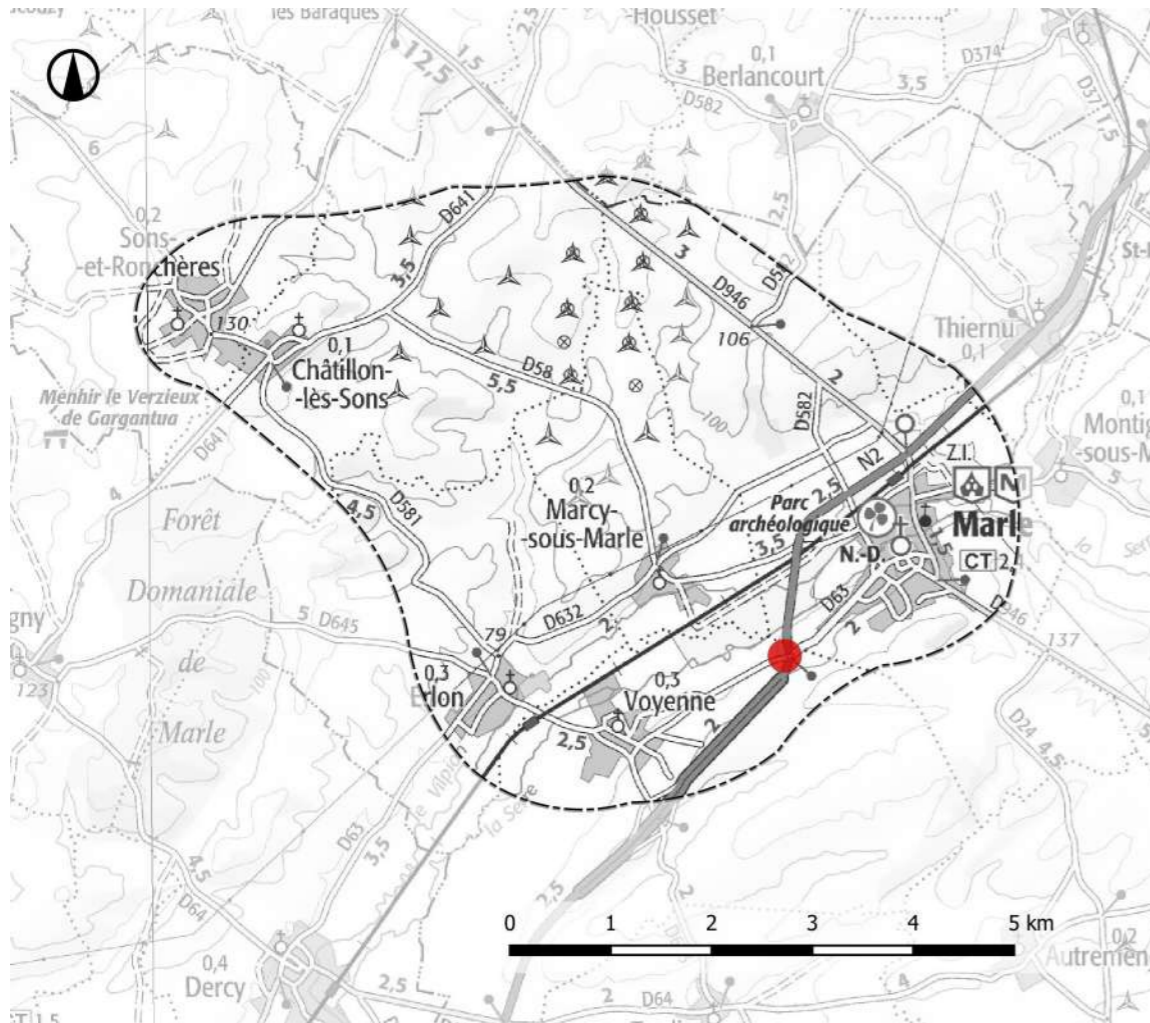


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue G - Depuis le croisement de la D63 et de la N2



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 1000  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



**Caractéristiques du point de vue:**

**Coordonnées L93: 754394, 6959418**

**Altitude : 83,6m**

**Date de la prise de vue : 15/03/2023 13:08**

**Azimut: 42,2°**

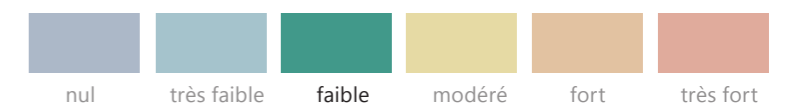
**Distance à l'éolienne la plus proche: E2 à 2,6km**

## Commentaires paysagers

**État initial :** Depuis les abords de ces axes routiers, les espaces agricoles contribuent à ouvrir le champ visuel. Ces derniers se déploient au premier plan et ouvrent un panorama plutôt large. La perspective en elle-même est bornée dans la profondeur lorsqu'un talus et un cordon végétalisé délimitent et ferment le champ visuel. Les arbres ripisylves de la vallée de la Serre filtrent le regard et ne permettent que de deviner, au-delà des toitures du bourg de Marcy-sous-Marle. En direction du sud, à gauche de l'image, les lignes sombres de la Forêt Domaniale de Marle ferment la vue. Le contexte éolien, s'il est présent dans le panorama, est toutefois très peu visible. Seules les éoliennes du parc accordé des Manières et celles du parc en fonctionnement des Quatre Bornes 1 et 2 sont perceptibles depuis ce point. Elles sont localisées en direction du nord, à droite de la prise de vue.

**État projeté :** Les deux éoliennes de la vallée du Pan s'inscrivent à l'avant-plan du contexte éolien. Alors que le mat est tronqué, la nacelle est quant à elle bien visible pour les deux machines. La présence visuelle dans le paysage est ainsi certaine et constante. La distance entre les deux machines permet une lecture nette et aisée de ce nouveau motif éolien. Plus proche du point de vue que ne l'est le contexte éolien, ces deux nouvelles éoliennes apparaissent dans une taille apparente plus conséquente sans que celle-ci ne soit trop importante. Le rapport d'échelle reste harmonieux de même que le rapport visuel avec les autres éoliennes. L'ensemble est cohérent et équilibré dans ce paysage ouvert.

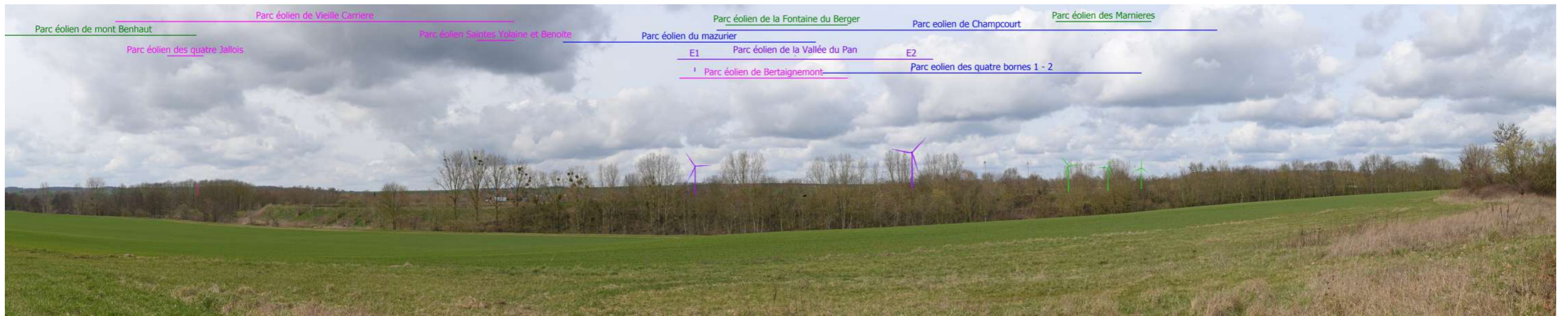
### Impacts



# Depuis le croisement de la D63 et de la N2 - Vue G



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

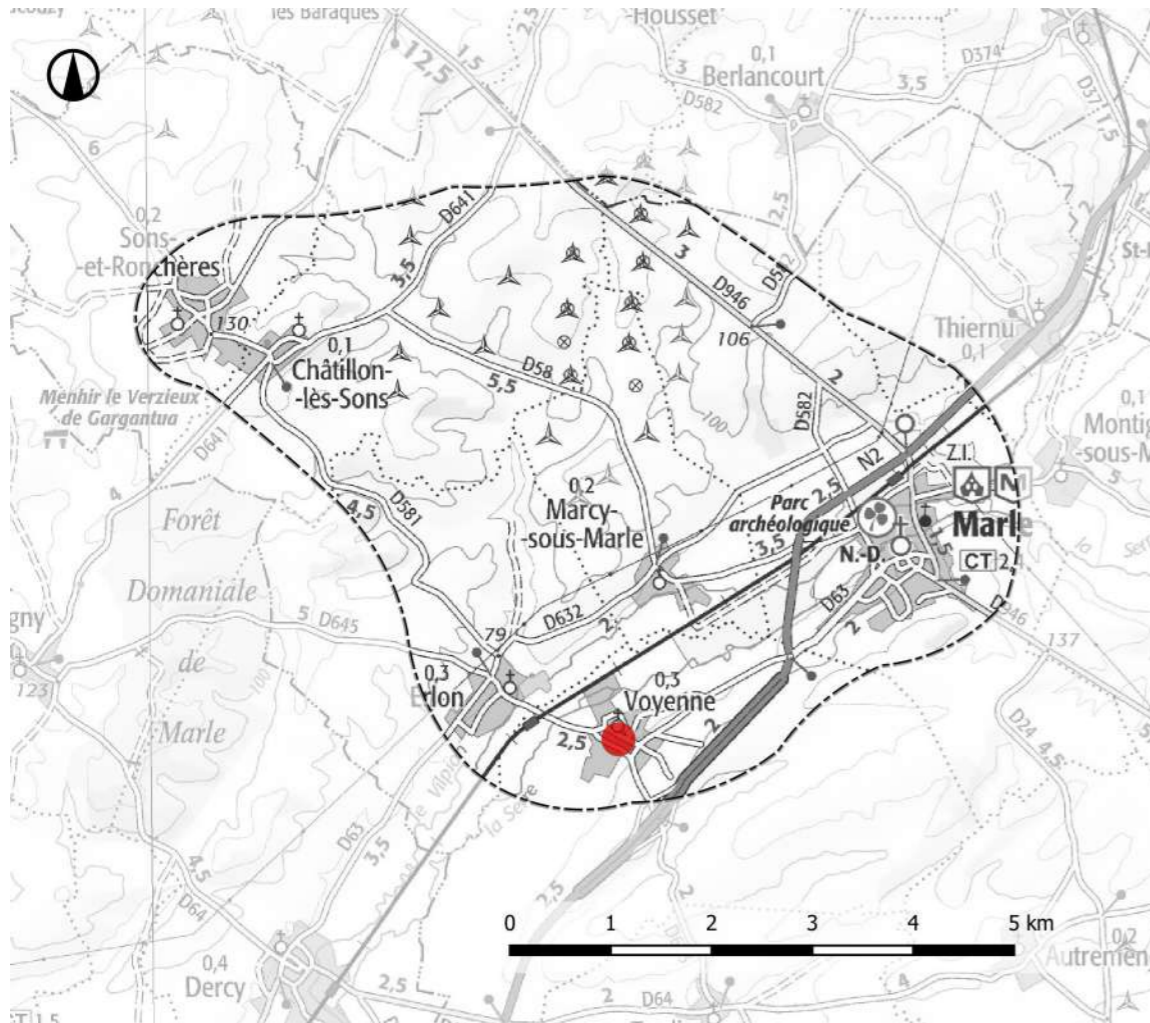


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

# Vue H - Depuis le centre bourg de Voyenne aux abords du monument aux morts



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement  
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Janvier 2021

Source : IGN 100E  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

- Projet de la Vallée du Pan
- Point de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



## Caractéristiques du point de vue:

**Coordonnées L93:** 752745, 6958596

**Altitude :** 78,1m

**Date de la prise de vue :** 15/03/2023 12:48

**Azimut:** 20,7°

**Distance à l'éolienne la plus proche:** E2 à 3km

## Commentaires paysagers

**État initial :** Ce point de vue illustre un centre-bourg à la trame diluée. A gauche de l'image, le pignon d'un premier édifice bouche la vue tandis que la ruelle, plus à droite, allonge le champ visuel. Toujours en direction de la droite, la présence de l'église et de son imposant clocher là encore occulte les environs. Sur le coin de l'église, une étroite fenêtre esquisse une ouverture avant que les maisons de briques et mitoyennes ne les ferment définitivement. Ces édifices servent d'écrin et de mise en valeur pour le monument au mort qui occupe le premier plan de la prise de vue. Le contexte éolien n'est pas visible depuis ce point.

**État projeté :** A l'image du contexte éolien, les deux éoliennes du projet de la vallée du Pan ne sont pas davantage visibles depuis ce point.

## Impacts



# Depuis le centre bourg de Voyenne aux abords du monument aux morts - Vue H



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

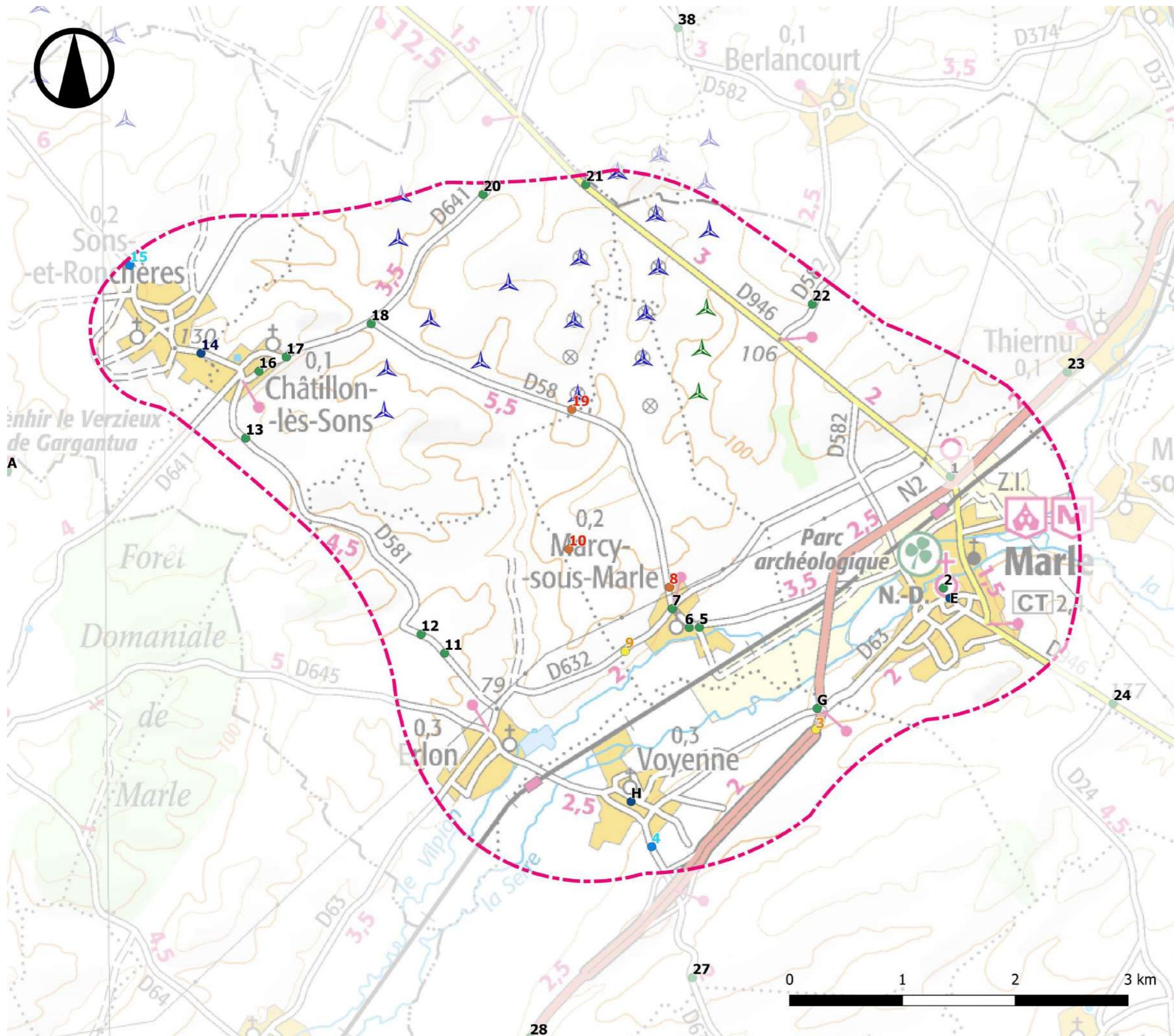




Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



*Synthèse des impacts  
de l'aire d'étude  
immédiate*



Juin 2023

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

**Légende**

Projet de la Vallée du Pan

*Aires d'étude*

Aire d'étude immédiate

*Contexte éolien*

Parcs construits

Parcs accordés

Parcs en instruction

*Niveaux d'impacts*

Impact nul

Impact très faible

Impact faible

Impact modéré


Impact fort

Impact très fort

## 5.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate

N°	Titre de la vue	Thématique	Impact
22	Depuis la sortie ouest de la ferme de la Behaine sur la D582	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
21	Depuis la D946 niveau du parc éolien	Axes de communication - Intervisibilité	Faible
20	Depuis l'ouest des fermes Champcourt	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
19	Depuis la D58 en direction de Marcy-sous-Marle	Axes de communication - Intervisibilité	Fort
18	Depuis le croisement de la D641 et de la D58 en direction de Marcy-sous-Marle	Axes de communication - Intervisibilité	Faible
17	Depuis la sortie est de Châtillon-lès-Sons	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
16	Depuis le centre bourg de Châtillon-lès-Sons	Axes de communication - Centre bourg - Intervisibilité	Faible
15	Depuis la D58 à l'entrée nord de Sons-et Ronchères avec vue sur les clochers de Sons-et-Ronchères et Châtillon-lès-Sons	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Très faible
14	Au niveau de l'usine entre Sons-et Ronchères et Châtillon-lès-Sons	Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Nul
13	Depuis la sortie sud de Chatillon-lès-Sons	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
12	Sur la D581 au niveau du réservoir	Axes de communication - Intervisibilité	Faible
11	Depuis la D581 au nord d'Erlon	Axes de communication - Intervisibilité	Faible
10	Depuis le chemin de randonnée au niveau du virage	Axes de communication - Sentier randonnée - Intervisibilité	Fort
9	Depuis la sortie ouest de Marcy-sous-Marle au niveau du GR et de la D632	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - GR	Modéré
8	Depuis la sortie nord de Marcy-sous-Marle sur le point haut de la D58	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Fort
7	Depuis le croisement entre la D58 et la D632 au centre de Marcy-sous-Marle	Centre-bourg	Faible
6	Depuis la D58 dans le centre-bourg de Marcy-sous-Marle	Centre-bourg	Faible
5	Depuis la sortie est de Marcy-sous-Marle, au niveau du terrain de foot	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
4	Depuis la sortie sud de Voyenne	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
3	Peu avant le rond-point de la N2 à l'ouest de St-Hélène	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Modéré
2	Depuis le belvédère au nord-ouest de l'Eglise de Marle	Bourg - Intervisibilité	Faible
1	Depuis la sortie nord de Marle au niveau de la D946	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Faible
D	Depuis les abords de l'église de Marcy-sous-Marle	Centre-bourg - Monument historique	Modéré
E	Depuis le parvis de l'église de Marle	Centre-bourg - Monument historique	Nul
F	Depuis la N2 à l'est de Voyenne	Axes de communication	Modéré
G	Depuis le croisement de la D63 et de la N2	Axes de communication	Faible
H	Depuis le centre bourg de Voyenne aux abords du monument aux morts	Centre-bourg	Nul

Fig. 199 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude immédiate au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial



Compte tenu du faible relief et de la présence réduite de filtres visuels aux abords du projet, les niveaux d'impacts sont plus élevés dans l'aire d'étude immédiate. La faible distance qui sépare les différentes thématiques du projet renforce encore davantage la visibilité sur le projet. C'est pourquoi, les niveaux d'impacts varient de nul à très fort.

Les points les plus sensibles se situent aux abords de Marcy-sous-Marle, sur le flanc nord des rives de la vallée de la Serre et du Vilpion. Ils correspondent également aux points les plus proches du projet. Plus au sud, la N2, qui longe la vallée en maintenant une position haute avant Marle permet également une vue privilégiée sur la zone du projet qui lui vaut son classement en impact modéré.

Comme en témoigne le tableau précédent, les impacts sont majoritairement faibles pour un grand nombre de points. Ce fait résulte de la présence d'autres parcs éoliens dans l'aire d'étude qui jouent en faveur d'une réduction de l'impact visuel du projet. De même, les points situés en centre-bourg sont généralement moins impactés en raison de la densité bâtie. Le patrimoine architectural présent notamment dans Marle échappe ainsi aux interactions visuelles du fait de sa position en centre-bourg. A l'inverse, les axes routiers qui relient les bourgs offrent fréquemment des vues sur le projet.

La grande proximité entre le bourg de Marcy-sous-Marle et le projet témoigne d'impacts plus élevés aux abords, de modérés à très forts, de même que depuis la D58 qui traverse le projet. Dans le reste de l'aire d'étude, les niveaux varient de nuls à modérés.







6 EFFETS CUMULÉS



## 6.1 Analyse des effets cumulés

L'impact paysager doit autant être étudié pour le projet de la Vallée du Pan, que pour les autres parcs construits ou en projet. En effet, quelques fermes éoliennes, construites ou à venir, vont également s'ajouter au paysage, et elles aussi impacter l'espace. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet éolien.

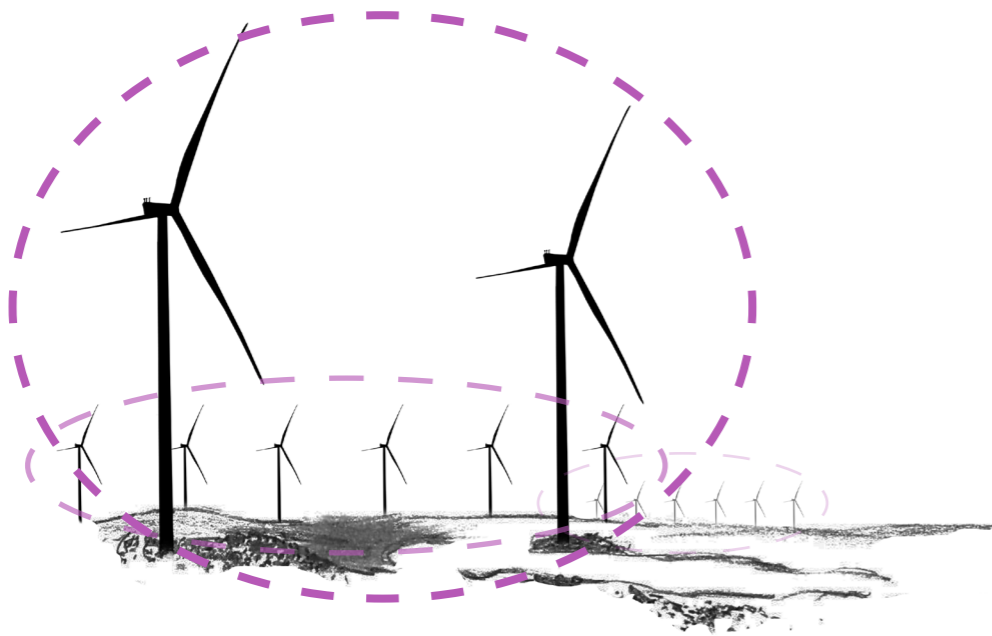
Les calculs de saturation visuelle sont un premier élément d'analyse, qui permet de déterminer mathématiquement l'occupation de l'horizon et les respirations offertes au regard. Cet outil, aussi pertinent soit-il, a ses limites : il ne prend pas en compte les obstacles à la perception, ni les relations de hauteurs et d'organisation entre les parcs. Il s'agit d'une vue cartographique, qui doit être complétée avec la réalité de terrain. Cette réalité est rendue dans l'étude au moyen des photomontages.

Les photomontages illustrant les impacts cumulés ont été choisis parmi les points de vue réalisés pour leur caractère représentatif, en essayant de multiplier les situations et les rapports entre le projet de la Vallée du Pan et le reste du contexte éolien.

Afin de prendre en compte de manière la plus précise possible les relations visuelles entre les différents parcs, 3 critères d'analyse vont être pris en compte : l'organisation de l'espace, le rapport d'échelle entre les parcs et l'occupation de l'horizon.

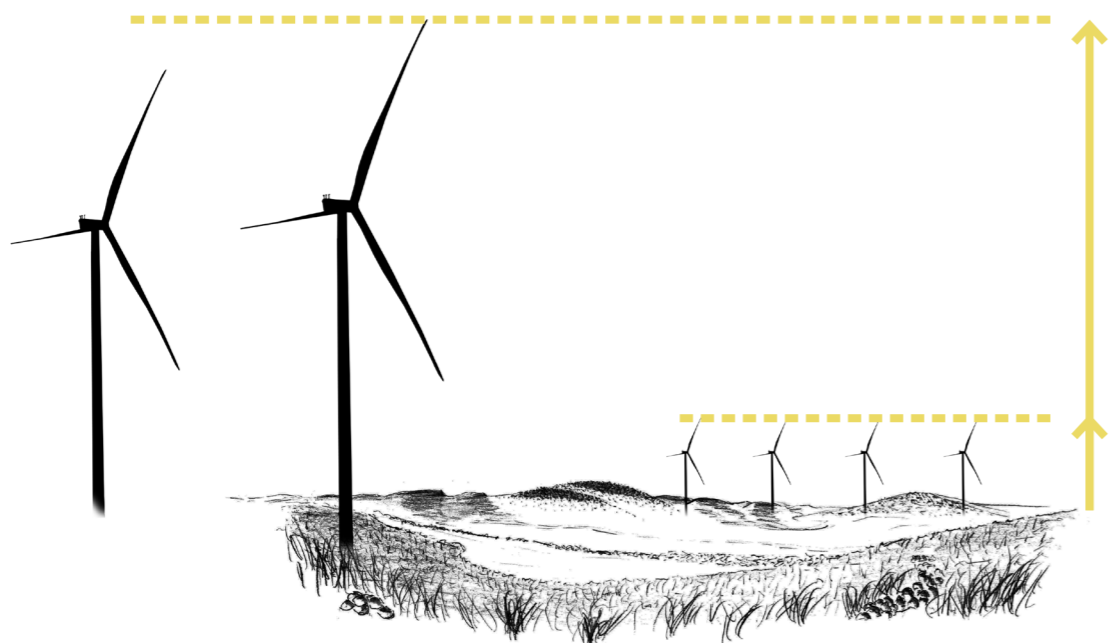
### Points de vue sélectionnés pour les effets cumulés

NUMÉRO DE POINT DE VUE	COMMENTAIRE
AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE, RAPPROCHÉE ET ÉLOIGNÉE	
42	Depuis la sortie nord-ouest de Mâchecourt
37	Depuis la route entre Housset et Chevennes
18	Depuis le croisement de la D641 et de la D58 en direction de Marcy-sous-Marle



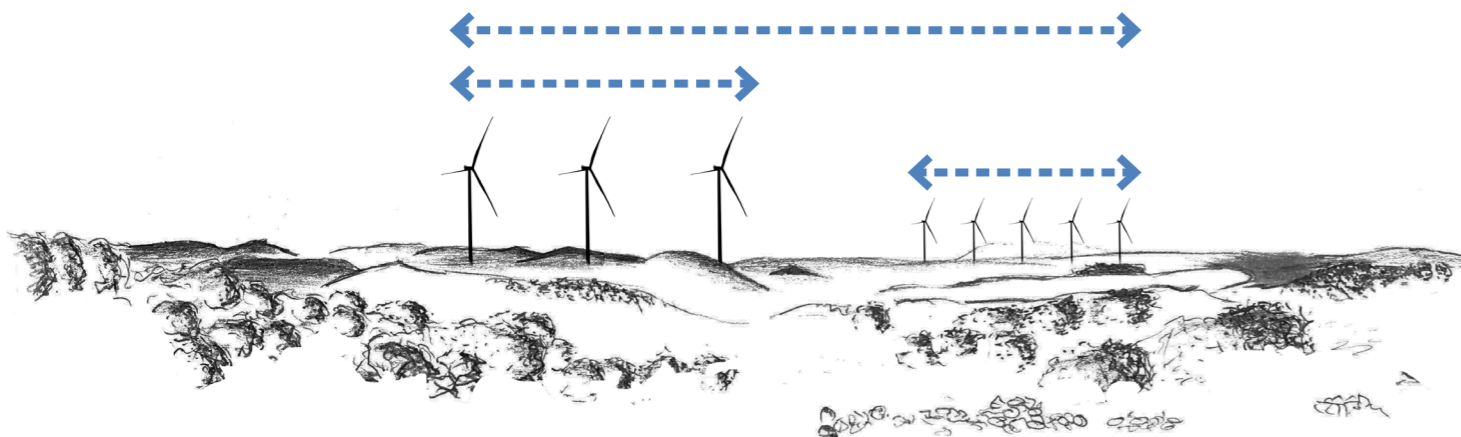
### Lisibilité, organisation de l'espace :

L'organisation de l'espace correspond à la manière dont les parcs sont positionnés par rapport aux autres et par rapport aux éléments du paysage. Il s'agit de déterminer si le projet éolien va venir perturber cet équilibre. Sont pris en compte dans ce critère l'espacement des parcs, leurs positions respectives sur l'horizon et éventuellement leurs superpositions. Les géométries sont également importantes, puisqu'elles vont générer un sentiment d'ordre si elles sont cohérentes entre elles, ou au contraire de désordre si elles présentent des différences frappantes.



### Rapport d'échelle :

Le rapport d'échelle désigne la taille relative des parcs entre eux. Ce critère a pour but de comprendre quels parcs vont dominer visuellement la scène, et donc quels parcs vont le plus attirer le regard. De plus, l'analyse s'intéressera également à la façon dont les parcs qui apparaissent petits s'intègrent vis-à-vis des parcs qui dominent la scène.



### Occupation de l'horizon

Critère lié à l'organisation de l'espace, le critère d'occupation de l'horizon permet de savoir si le projet éolien va venir compléter une ligne existante, s'ajouter à un espace où l'éolien est peu présent, ou au contraire s'inscrire sur un angle déjà occupé par un parc. La taille apparente du parc rentre aussi en ligne de compte : si les éoliennes viennent s'implanter sur un angle déjà occupé par un autre parc, l'impact sera différent en fonction des tailles apparentes des deux entités.

## Vue n°42 - Depuis la sortie nord-ouest de Mâhecourt



Depuis la sortie nord-ouest de Mâhecourt, les futures éoliennes de la Vallée du Pan seront perceptibles en arrière-plan, dans l'axe de la route. Dans cette perspective, elles apparaissent de faible taille, et en partie masquées par le relief. Les pieds de mât sont ainsi dissimulés. La ligne d'horizon visible sur les trois quarts droit de la vue met en évidence un grand nombre de machines appartenant à différents parcs. Situées plus proches, elles sont nettement plus prégnantes que celles du projet. Le rapport d'échelle entre le projet et les parcs voisins permet ainsi de réduire l'impact visuel du projet. Celui-ci apparaît secondaire et moins visible. Par ailleurs, l'implantation du projet au sein de l'emprise du contexte existant permet un évitement de l'effet de mitage.

**Effets cumulés faibles.**

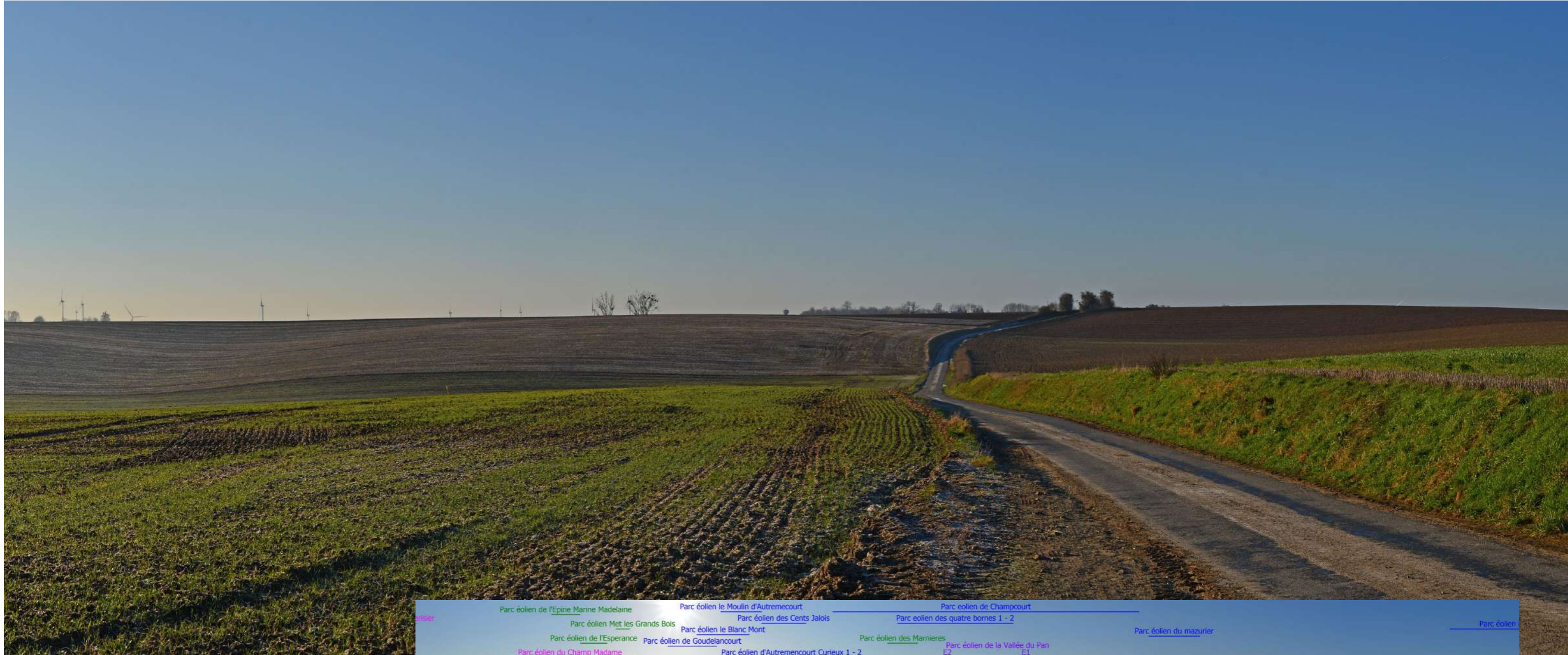


## Vue n°37 - Depuis la route entre Housset et Chevennes



Depuis la route entre Housset et Chevennes, le projet de la Vallée du Pan est perceptible dans le prolongement des parcs éoliens de Champcourt et des Quatre bornes 1 et 2 qui émergent au-dessus de l'urbanisation de la Neuville-Housset au centre de la vue. La présence du relief et de l'ensemble formé par l'urbanisation et la végétation qui l'accompagne forment des obstacles à la vue qui masquent fortement les machines. Celles-ci sont à peine discernables à droite de la ville. L'étendue du parc de Champcourt sur l'horizon permet, dans cette perspective, d'englober l'ensemble du projet. La proximité des éoliennes de ce parc domine l'arrière-plan, réduisant encore davantage la présence visuelle du projet.

### **Effets cumulés très faibles**



Parc éolien de l'Epine Marine Madelaine    Parc éolien le Moulin d'Autremecourt    Parc éolien de Champcourt  
Parc éolien Met les Grands Bois    Parc éolien des Cents Jalois    Parc éolien des quatre bornes 1 - 2    Parc éolien  
Parc éolien de l'Esperance    Parc éolien le Blanc Mont    Parc éolien des Marnieres    Parc éolien du mazurier  
Parc éolien du Champ Madame    Parc éolien de Goudelancourt    Parc éolien de la Vallée du Pan  
Parc éolien de l'Epine Madelaine 1-2-3    Parc éolien d'Autremecourt Curieux 1 - 2    E2    E1

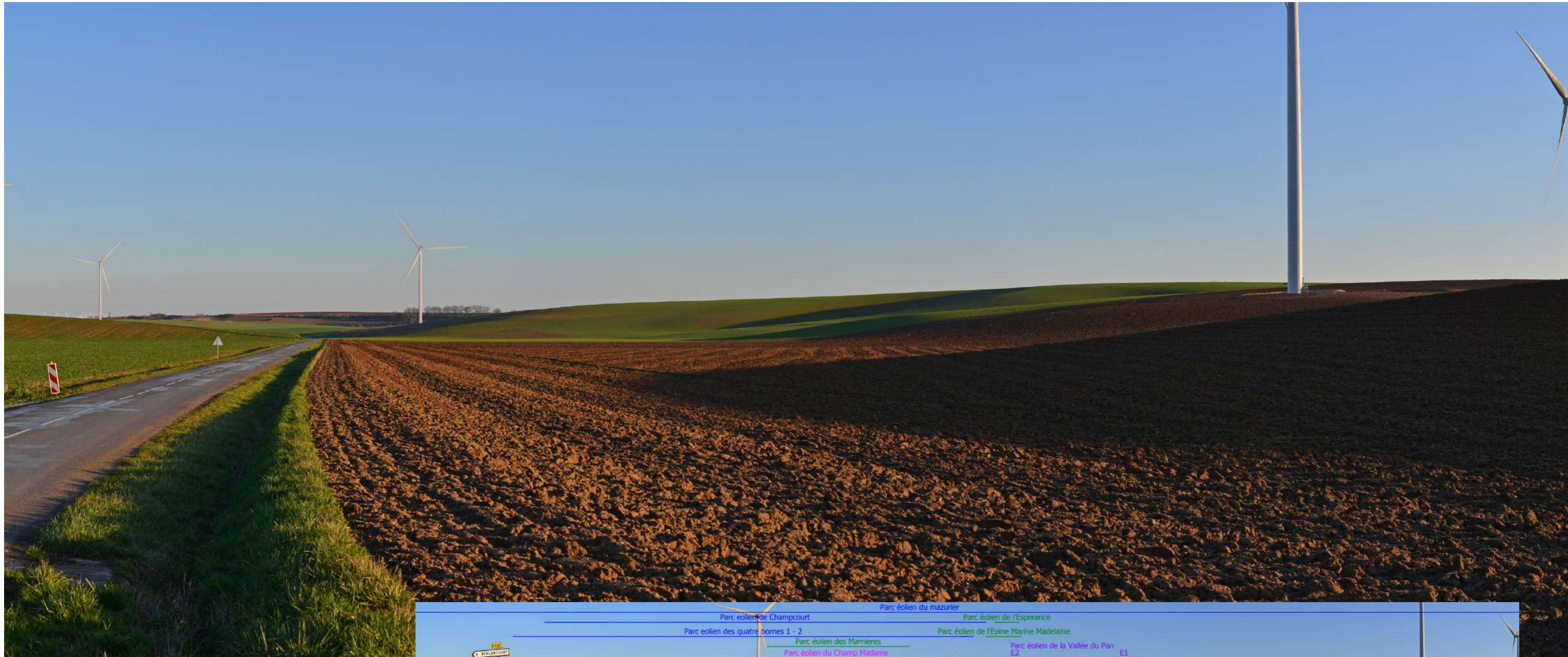


## Vue n°18 - Depuis le croisement de la D641 et de la D58 en direction de Marcy-sous-Marle



Depuis le croisement entre la D641 et la D58, le projet apparaît très nettement et entièrement visible de part et d'autre de l'axe routier visible à droite de la vue. L'absence d'obstacles qui caractérise ce paysage dominé par l'agriculture renforce la prégnance des éoliennes du parc du Mazurier qui viennent rompre la monotonie de ce paysage constant. Dans cette perspective, le projet s'implante dans l'axe de la route, au sein d'un paysage déjà dominé par l'éolien. Les éoliennes du projet, de plus faible taille car plus éloignées, viennent compléter le motif existant. L'emprise du parc existant permet au projet de ne pas augmenter l'angle occupé sur l'horizon. Enfin, l'effet décroissant permis par la perspective crée un ensemble homogène et un équilibre visuel malgré l'augmentation du nombre de machines liée au projet et à d'autres parcs en instruction.

### **Effets cumulés modérés.**



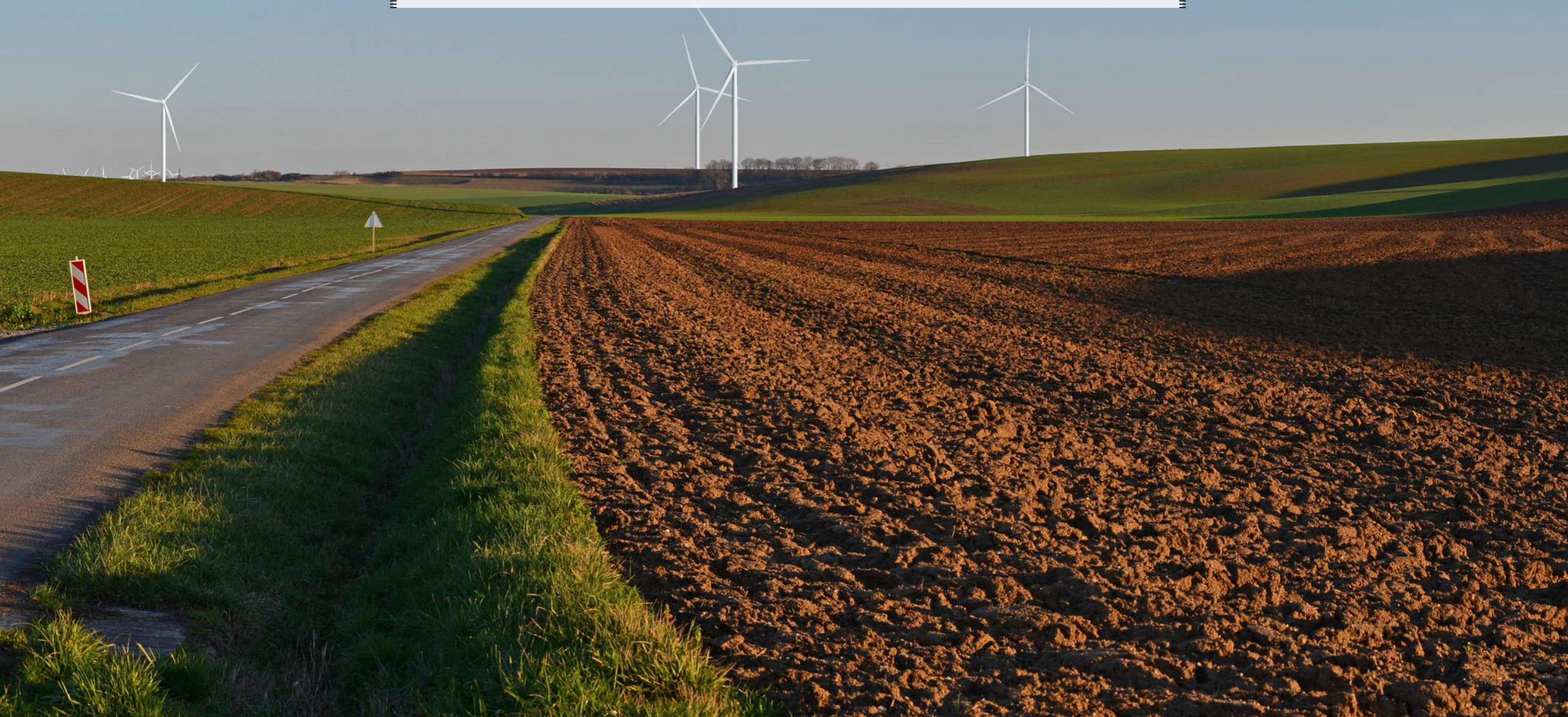




**Le projet de la Vallée du Pan s'insère dans un paysage déjà occupé par l'éolien, comme en témoigne le nombre de parcs visibles dans les cartographies et les photomontages précédents.**

**L'implantation du projet, sous la forme d'une ligne de 3 machines et d'une plus lointaine, sera clairement lisible et perceptible depuis certains points de vue de manière simultanée avec les éoliennes des parcs attenants. Leurs hauteurs apparentes varieront depuis les points de vue et selon la proximité avec ces dernières mais la géométrie du projet permet de conserver une cohérence globale du motif éolien.**

**Depuis certains points de vues, les futures éoliennes de la Vallée du Pan ajoutent un nouvel angle d'occupation sur l'horizon, mais il demeure réduit du fait de leur implantation en continuité direct des parcs existants.**





5

# INTÉGRATION ET MESURES

# 1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Au sein de l'état initial paysager, des sensibilités ont été décelées et des préconisations ont été proposées. Le choix des variantes a été fait de manière à respecter au mieux ces préconisations. Une fois l'implantation définie, les impacts visuels du projet ont été quantifiés et qualifiés. La présente partie définit des mesures visant à éviter, réduire, compenser l'impact du projet dans le paysage à travers des mesures d'évitement, des mesures de réduction et/ou des mesures de compensation.

Les mesures d'évitement correspondent à des choix qui se font lors du lancement du projet (choix du site) et lors de la définition de ce dernier (choix d'implantation). Le choix de l'implantation et du matériel qui compose le projet permettra de limiter les impacts paysagers avant même que le projet ne voit le jour. Cette mesure repose avant tout sur la cohérence du projet avec les parcs qui l'entourent. Les mesures de réduction mettent en place des actions qui permettent de masquer et limiter la vision du projet ou encore de proposer une meilleure intégration du matériel lié au projet (poste de livraison). Enfin, les mesures de compensation et d'accompagnement ne cherchent pas directement à agir sur le projet mais proposent des aménagements ou des processus pédagogiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants riverains ou à faire connaître le projet et l'éolien en général.

## 1.1 Réduire et éviter : le choix du site, de l'implantation et du matériel

### Le choix d'implantation

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, trois variantes ont été étudiées dont l'une composée de six (cf Chap.2 Comparaison des variantes). Le choix d'implantation du projet de la Vallée du Pan permet de limiter les effets de saturation du fait de la mise en œuvre d'une implantation à deux éoliennes, mais aussi de permettre un espace de respiration plus conséquent qu'une ligne de six éoliennes (variante 1) et de réduire l'angle occupé sur l'horizon.

La proximité de la zone d'implantation du projet avec les parcs existants situés au nord-est du projet constitue un élément déterminant dans le choix de la variante. La possibilité offerte par le foncier de s'inscrire en continuité de ces parcs a entraîné une réflexion sur le choix et l'organisation des éoliennes de manière à produire un effet visuel de continuité. En prolongeant le motif existant, le parc éolien de la Vallée du Pan renforce son intégration au regard du contexte éolien environnant.

### Le choix du modèle d'éolienne

Le choix de deux modèles d'éolienne dont la hauteur est de 180m permet d'avoir une cohérence vis-à-vis des gabarits des parcs alentours mais également de réduire l'effet de surplomb vis-à-vis du bourg de Marcy-sous-Marle situé au sud du projet.

### Le choix du nombre

Le projet privilégie l'implantation de deux éoliennes contre six ou quatre envisagées dans la variante 1. Ce choix permet un écartement entre les machines qui réduit l'effet barrière.

### Le traitement et l'entretien des pieds d'éoliennes

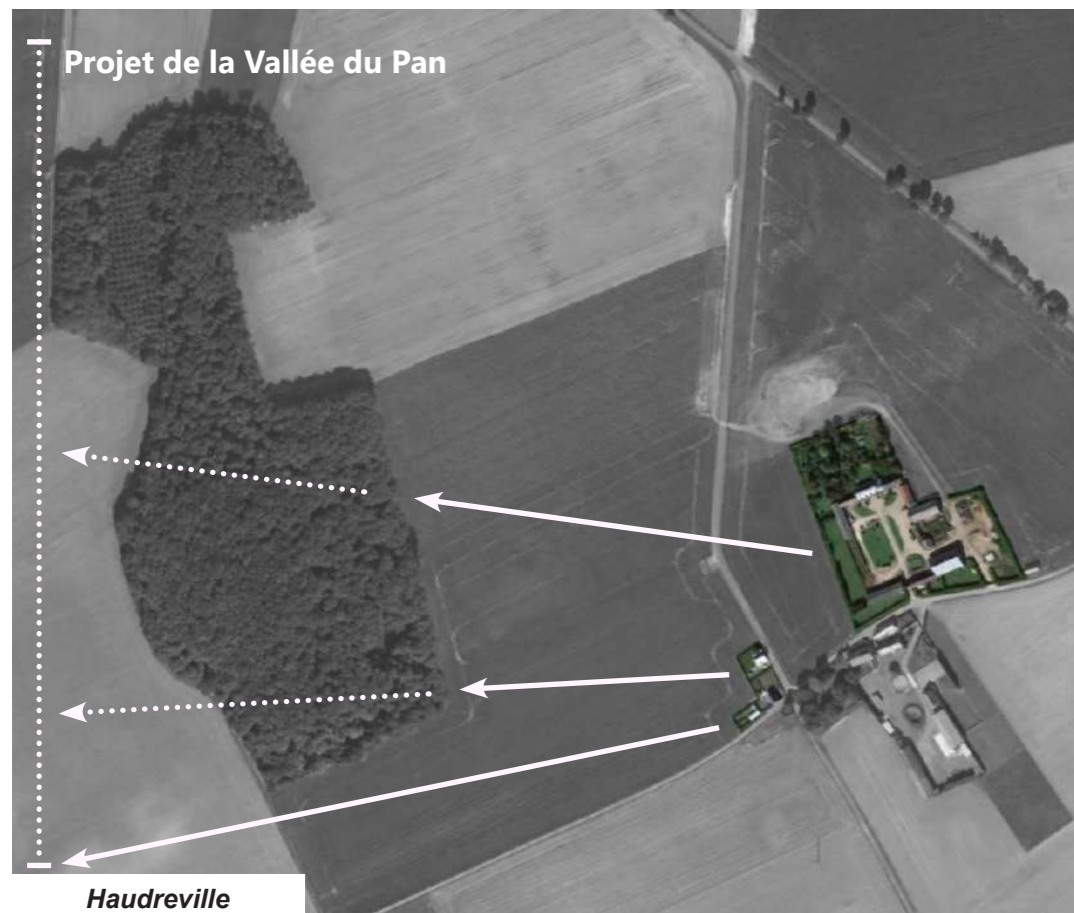
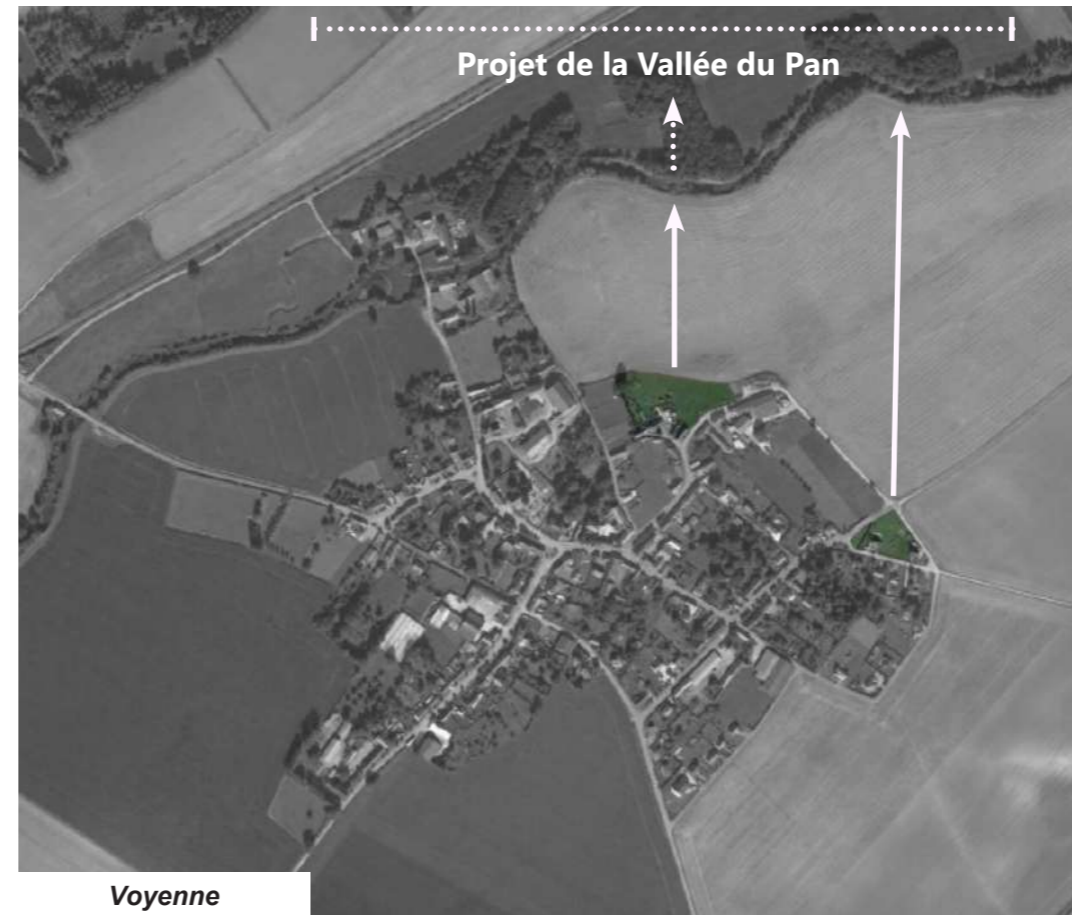
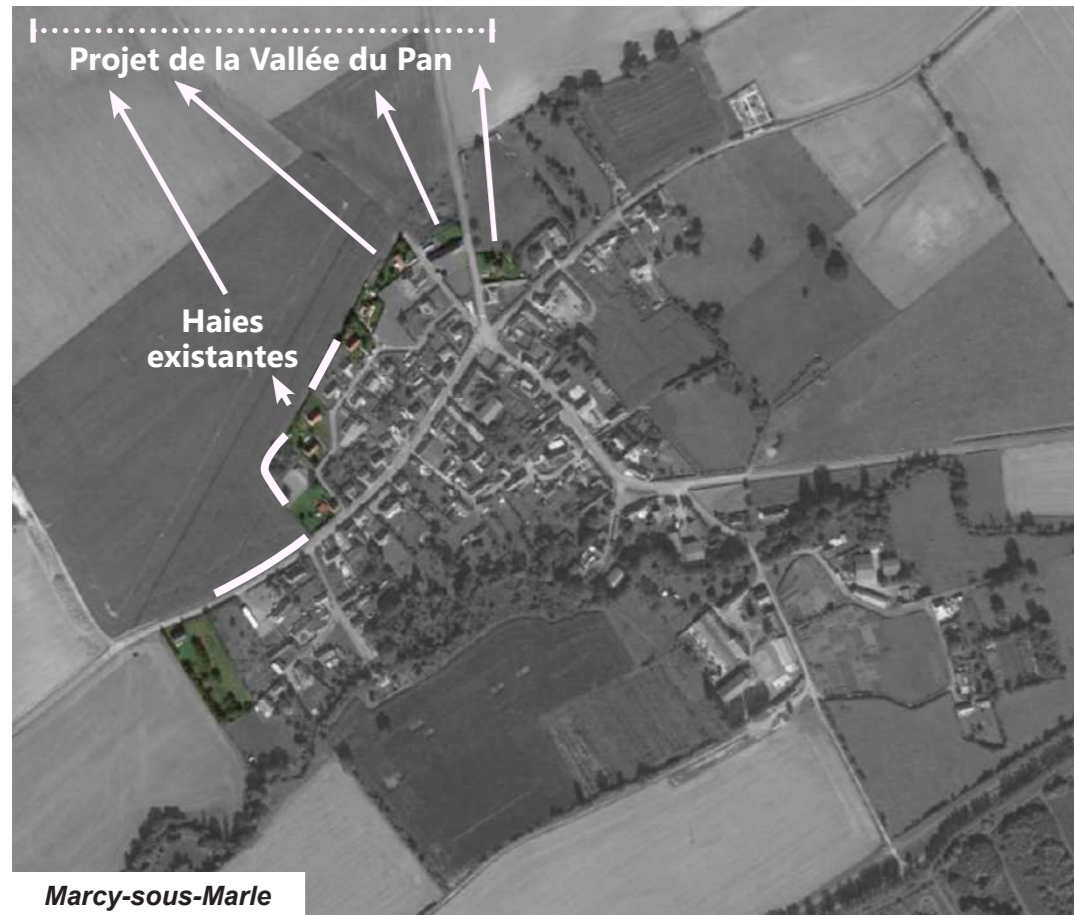
Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes (hors plateforme) seront soit exploités par les agriculteurs, soit colonisés par une végétation basse spontanée, qui fera l'objet d'un entretien soigné en fonction des besoins.



Fig. 200 : Photomontages des variantes d'implantation depuis le point de vue n°22

Le choix de l'implantation, de la hauteur, ou encore du nombre d'éoliennes vient nettement réduire l'impact. La comparaison des quatre variantes étudiées depuis ce point de vue l'illustre parfaitement.

## 1.2 Réduire : proposition de plantations dans les fonds de jardins



### Objectifs de la mesure

Le futur parc de la Vallée du Pan sera potentiellement visible en partie depuis les entrées/sorties des villages présents dans l'aire d'étude immédiate. En plus de la commune d'accueil de Marcy-sous-Marle située la plus proche du projet, trois autres communes ont été identifiées comme potentiellement impactées. Cette visibilité est cependant atténuée par la végétation qui ceinture déjà en partie les bourgs et plus particulièrement par la présence de grands arbres ou de haies dans les jardins privés. L'impact visuel du projet sera modéré voire peut-être inexistant et en fonction cette mesure pourra permettre de réduire la prégnance visuelle des éoliennes depuis les espaces privés par une participation financière de la part du porteur de projet pour la plantation d'arbres ou d'arbustes sur les parcelles concernées.

### Description de la mesure

Situées à proximité du parc de la Vallée du Pan, les communes de Marcy-sous-Marle, les fermes d'Haudreville, Voyenne et Châtillon-lès-Sons seront accompagnées financièrement pour proposer une campagne de plantation dans les jardins privés aux habitants les plus exposés au projet. Cette densification végétale a pour objectif de réduire les vues en direction des éoliennes du projet.

### Modalités de réalisation

Afin de réduire efficacement les vues en direction du projet de la Vallée du Pan les végétaux à feuillage persistant ou marcescent seront à privilégier afin de constituer un écran constant vis-à-vis du parc éolien. Néanmoins, le choix et l'emplacement des végétaux seront laissés aux habitants concernés par la mise en œuvre de cette mesure. Les parcelles potentiellement concernées par l'application de cette mesure comportent déjà des arbres ou des arbustes susceptibles de masquer les vues en direction du projet. C'est pourquoi il s'agit de renforcer, le cas échéant, ces écrans.

Au démarrage du chantier, l'exploitant du parc enverra un courrier aux propriétaires des habitations ou exploitations agricoles des parcelles concernées par cette mesure qui devront alors manifester leur intérêt par un accord écrit.

Les cartes présentées ci-contre font état des parcelles potentiellement sensibles vis-à-vis du projet, d'autres habitants pourront se manifester si leur terrain n'a pas été préalablement identifié comme tel.

**Enveloppe allouée : 20 000 €**

Localisation des parcelles et des jardins privés qui seront potentiellement concernés par l'application de la mesure

Fig. 201 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

# 2 MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

## 2.1 Pose d'un panneau d'information au niveau du sentier de randonnée



Fig. 202 : Localisation du sentier de randonnée



Fig. 204 : Exemple de panneau d'information

### Objectifs de la mesure

La ligne de crête qui surplombe le village de Marcy-sous-Marle est marquée par la présence d'un itinéraire de randonnée. Ce sentier balisé traverse les vastes cultures agricoles au nord de la commune avant de la rejoindre près de l'entrée ouest. Implanté sur la ligne de crête, il possède un lien fort avec le projet puisque son itinéraire longe les éoliennes E1, E2 et E3. Les inévitables interactions visuelles entre les promeneurs et le projet conduisent à la mise en place d'une mesure d'accompagnement visant à informer de la nature du projet, et plus généralement à renseigner sur ce type d'énergie mais également de souligner l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique.

### Description de la mesure

Le panneau informatif sera implanté le long du parcours, sur la partie surélevée du relief, là où est également implanté le projet. Il prendra la forme d'un panneau en bois rappelant les bornes de balisages du sentier, sur lequel seront visibles un certain nombre d'informations telles que : photographies du chantier, fonctionnement d'une éolienne, description du parc, composition d'une éolienne... Cette mesure a pour double objectif de favoriser une meilleure intégration du projet en favorisant sa compréhension mais également à créer un événement marquant sur le sentier. Cette mesure d'accompagnement tend à améliorer la connaissance des usagers et offre des réponses sur le choix d'implantation du projet sur ce site.

### Modalités de réalisation

Le coût prévu pour la conception, la réalisation et la pose du panneau s'élève à environ 1000€. Cette mesure ne sera appliquée qu'après un aval définitif des différents élus municipaux.

**Enveloppe allouée : 1000 €**



Fig. 203 : 1. Illustration du sentier de randonnée



Fig. 205 : 2. Illustration du balisage du sentier de randonnée



Fig. 206 : 3. Illustration du paysage depuis le sentier de randonnée

## 2.2 Évaluation des impacts résiduels à l'issu des mesures ERC

Intitulé de la mesure	Catégories de mesures	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Éviter et réduire : le choix du site, de l'implantation et du matériel	Mesure d'évitement Mesure de réduction	Marcy-sous-Marle	-
Réduire : le choix architectural des postes de livraison	Mesure de réduction	Marcy-sous-Marle	-
Réduire : des plantations dans les fonds de jardins	Mesures de réduction	Marcy-sous-Marle, Haudreville, Vayenne et Châtillon-lès-Sons	20 000 €
Pose d'un panneau d'information au niveau du sentier de randonnée	Mesures d'accompagnement	Marcy-sous-Marle	1 000 €

Les différentes mesures précédemment décrites permettent principalement d'éviter et/ou réduire les impacts visuels du projet éolien de la Vallée du Pan mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le choix de site, de l'implantation et du matériel relatif au fonctionnement du parc sont des mesures essentielles pour réduire l'impact du projet dans le paysage.

La campagne de plantations dans les jardins de riverains permettra de masquer en partie le futur parc depuis les parcelles privées. Cette mesure vise à réduire l'impact visuel du projet, s'il existe.

La pose du panneau informatif vise à renseigner sur le projet et le choix de son implantation et plus largement à informer sur l'engagement de la commune dans la mise en oeuvre d'énergies renouvelables. Cette mesure, destinée aux usagers du sentier de randonnée sera située proche du projet.

**Montant total des mesures : 21 000 €**



Le futur parc éolien de la Vallée du Pan va prendre position à l'extrémité nord de l'unité paysagère de la plaine des grandes cultures, caractérisées par des parcelles de vastes étendues à proximité de la Basse Thiérache qui présente un relief progressivement marqué par les ondulations. En direction du nord de l'aire d'étude éloignée, le relief s'accroît encore davantage, de même que la végétation est plus abondante, marquant le passage dans l'unité paysagère de la Thiérache bocagère. Dans cette partie du territoire, l'élévation du relief offre des points de vue en hauteur, toutefois, la multiplication de filtres visuels réduit les vues sur le projet. A l'ouest, l'imposante vallée de l'Oise forme une rupture dans la plaine de grandes cultures, qui s'étend encore après la vallée jusqu'à Saint-Quentin. La ripisylve qui s'inscrit dans la vallée fait écran visuel en direction du projet. Au sud, et à l'est, le relief est constant, tandis que plusieurs grands ensembles boisés occupent une partie de la plaine. La partie comprise entre la ville de Laon et le projet est la plus exposée au projet. L'axe est-ouest présente un grand nombre de parcs éoliens construits, accordés ou en instruction. L'enjeu pour ce nouveau projet est donc de s'inscrire dans le respect des lignes topographiques du paysage et d'entretenir des relations cohérentes avec les parcs éoliens voisins et de limiter l'effet de saturation visuelle.

Le projet de la Vallée du Pan s'implante dans la continuité d'un groupement de parcs situé au nord. En prolongeant ce motif existant, le projet s'insère dans le paysage sans créer de nouveau motif, et réduit ainsi l'effet de mitage des parcs. La réflexion portée sur le choix des variantes a permis de sélectionner une implantation à deux éoliennes contre six dans la variante 1, offrant une plus grande respiration visuelle et réduisant l'angle occupé sur l'horizon. Bien que le projet de la Vallée du Pan engendre une mutation ponctuelle du territoire liée à l'implantation de deux nouvelles machines, les risques de saturation visuelle et d'effets cumulés sont fortement réduits par l'inscription du projet dans le prolongement des parcs existants. Le projet prend appui sur les lignes de force du paysage tout en étant en cohérence avec l'implantation des parcs attenants. A plus large échelle, malgré une visibilité accrue dans l'aire d'étude immédiate liée à l'absence de filtres visuels majeurs, la topographie réduit fréquemment la présence visuelle des machines dans le paysage. La visibilité reste donc particulièrement élevée aux abords du projet, près de la commune de Marcy-sous-Marle, tandis qu'elle réduit en s'éloignant, en raison de la superposition entre le projet et les parcs existants.

Le projet a également pris en compte les enjeux liés à la protection du cadre de vie et de l'habitat en maintenant des respirations visuelles entre les machines et en déplaçant une des deux éoliennes pour réduire la présence visuelle du projet depuis la zone urbaine de Marcy-sous-Marle. Pour réduire encore davantage les impacts du projet sur le village, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont été mises en œuvre. Certaines de ces mesures s'étendent aux villages présents dans l'aire d'étude immédiate.

Enfin, les enjeux patrimoniaux et paysagers sont pleinement traités dans cette étude puisque le projet respecte notamment le périmètre de protection de 15km autour de Laon. Depuis le belvédère de la promenade des remparts situé en partie nord de la ville, le projet de la Vallée du Pan n'augmente que très peu l'indice d'occupation de l'horizon de même que le gabarit visible est fortement restreint. Les monuments historiques inscrits et classés proches sont situés en zone urbaine et donc entourés d'un front bâti qui masque la vue, tandis que les églises fortifiées de la Thiérache engendrent peu de situations de covisibilités et d'intervisibilités directes.

En conclusion, le futur parc de la Vallée du Pan offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire.



# TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude	15	Fig. 61 : Ancienne Abbaye de Saint-Martin	68
Fig. 2 : Canal de la Sambre à l'Oise à l'est de Vendeuil	19	Fig. 62 : Porte de Chenizelles	69
Fig. 3 : L'Oise à la sortie est de Vendeuil	19	Fig. 63 : Anciens remparts	69
Fig. 4 : La D554 en direction de Monceau-Lès-Leups	25	Fig. 64 : Ancienne cathédrale Église Notre-Dame	69
Fig. 5 : La Basse Thiérache, près de l'église fortifiée au nord de Beaurain	26	Fig. 65 : Basilique de Saint-Quentin	70
Fig. 6 : La plaine de grandes cultures au nord d'Ebouleau	27	Fig. 66 : Basilique de Saint-Quentin	70
Fig. 7 : La Thiérache boacagère depuis le belvédère de l'église d'Englancourt	28	Fig. 67 : Basilique de Saint-Quentin	70
Fig. 8 : La Vallée de l'Oise moyenne depuis la D12 à l'est de Sissy	29	Fig. 68 : Théâtre Jean Vilar	71
Fig. 9 : Allée arborée au sud-ouest de Couvron-et-Aumencourt	30	Fig. 69 : Hôtel de ville et beffroi de Saint-Quentin	71
Fig. 10 : Carte des paysages emblématiques de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	32	Fig. 70 : Ancien Château féodal de Aulnois-sous-Laon	72
Fig. 11 : Carte des paysages à petite échelle de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	32	Fig. 71 : Ancienne Chapelle des Templiers de Nouvion-et-Catillon	72
Fig. 12 : Carte du patrimoine architectural de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	33	Fig. 72 : Château de Parpeville	73
Fig. 13 : Carte de stratégie de développement éolien du secteur Aisne nord (Source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	33	Fig. 73 : Moulin de Lucy à Ribemont	73
Fig. 14 : Tableau des parcs éoliens construits et accordés des différentes aires d'étude	36	Fig. 74 : Tableau des monuments inscrits de l'aire d'étude éloignée	74
Fig. 15 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats	39	Fig. 75 : Cimetière Franco-Allemand de Le Sourd	76
Fig. 16 : Vue depuis la D946 à la sortie ouest de Montcornet en direction de la zone d'implantation potentielle	43	Fig. 76 : Cimetière franco-allemand de Le Sourd	76
Fig. 17 : Vue depuis le croisement de la D51 au nord de la réserve naturelle du Marais de Vesles-et-Caumont	44	Fig. 77 : Cimetière Franco-Allemand de Le Sourd	76
Fig. 18 : Vue depuis le croisement de la D51 au nord de la réserve naturelle du Marais de Vesles-et-Caumont	44	Fig. 78 : Église de Malzy	77
Fig. 19 : Vue depuis la D12 au sud-est de Villers-le-Sec	45	Fig. 79 : Église de Bancigny	77
Fig. 20 : La D946 à l'ouest de Montcornet	47	Fig. 80 : Château de Puisieux-et-Clanlieu	78
Fig. 21 : Le D977 dans la forêt domaniale de Samoussy	47	Fig. 81 : Ancienne salle de spectacle dite Casino de la Ferté-Chevresis	78
Fig. 22 : L'A26-E17 au sud de Chéry-lès-Pouilly	47	Fig. 82 : Église de Lavaqueresse	78
Fig. 23 : La D1044 en direction de Laon	48	Fig. 83 : Halle de Plomion	78
Fig. 24 : Le D35E au sud d'Anguicourt-le-Sart	48	Fig. 84 : Ancienne caserne à La Fère	79
Fig. 25 : La D1029-E44 à l'est de Mont d'Origny	48	Fig. 85 : Réserve naturelle des Landes de Versigny	80
Fig. 26 : La D12 en direction de Ribemont	49	Fig. 86 : Réserve naturelle du marais de Vesle-et-Caumont	80
Fig. 27 : Le D946 en direction de Guise	49	Fig. 87 : Forêt domaniale de Samoussy	80
Fig. 28 : La N2 en direction d'Etréaupont	49	Fig. 88 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	82
Fig. 29 : Voie ferrée au nord de Bucy-lès-Pierrepont	50	Fig. 89 : Vue depuis la D946 en direction de Marle au croisement avec la D26	86
Fig. 30 : Voie ferrée au sud de Clermont-les-Fermes	50	Fig. 90 : Vue depuis l'entrée/sortie est de Berlancourt	87
Fig. 31 : Passage à niveau à l'est de Crépy	50	Fig. 91 : Vue sur le parc des quatre Bornes I et II	87
Fig. 32 : Entrée/sortie est de Mont d'Origny	53	Fig. 92 : Vue depuis la D582 au sud de la Neuville-Housset	88
Fig. 33 : Entrée nord-est de Pierrepont	53	Fig. 93 : Vue sur le parc de Champcourt	88
Fig. 34 : Centre historique de Laon	54	Fig. 94 : Eoliennes du parc éolien de Champcourt	89
Fig. 35 : Sortie nord de Versigny	54	Fig. 95 : Eoliennes du parc éolien de Champcourt	89
Fig. 36 : Entrée est de Pleine-Selve	55	Fig. 96 : La D967 entre Crécy-sur-Serre et Pargny-les-Bois	90
Fig. 37 : Entrée de Monceau-sur-Oise	55	Fig. 97 : La D946 en direction de Marle	90
Fig. 38 : Centre-ville de Saint-Quentin	55	Fig. 98 : La D946 à l'est de Marle	90
Fig. 39 : Entrée/sortie nord de Marly-Gomont	56	Fig. 99 : La D64 en direction de Dercy	91
Fig. 40 : Entrée nord-est d'Iron	56	Fig. 100 : Passage à niveau de la gare de Dercy Froidmont	91
Fig. 41 : Vue depuis le parvis de l'église à Englancourt	57	Fig. 101 : Centre de Crécy-sur-Serre	92
Fig. 42 : Balisage du sentier de randonnée La Fontaine Colette au niveau de Marly-Gomont	59	Fig. 102 : Vue sur les papeteries de Chantraine à l'est de Rougeries	92
Fig. 43 : Balisage de GR dans Homblières	59	Fig. 103 : Depuis la D588 au sud de Sains-Richaumont	93
Fig. 44 : GR 655 sur la D67	59	Fig. 104 : Vue sur l'Église du hameau de le Hérie-la-Viéville	93
Fig. 45 : Eurovéloroute 3 - La Scandibérique	60	Fig. 105 : Entrée/sortie du hameau de Le Hérie-la-Viéville	93
Fig. 46 : Eurovéloroute 3 au niveau du Canal du Sambre à l'Oise	60	Fig. 106 : Schéma des sentiers de randonnée de la forêt de Marle, de la Tour de Crécy et de la Vallée et vallons entre Serre et Vilpion	94
Fig. 47 : La Scandibérique au niveau de Sorbais	60	Fig. 107 : Entrée de la forêt domaniale de Marle au niveau du sentier de randonnée	95
Fig. 48 : Balisage de sentiers locaux au niveau d'Audigny	60	Fig. 108 : Borne de balisage du sentier La forêt de Marle	95
Fig. 49 : Église de St-Cornille-et-St-Cyprien	63	Fig. 109 : Vue depuis la D58 au niveau de la Chapelle Ste-Anne sur le sentier La Brune et la Serre	95
Fig. 50 : Église Saint-Thious de Gronard	63	Fig. 110 : forêt domaniale de Marle	96
Fig. 51 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude éloignée	64	Fig. 111 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude rapprochée	97
Fig. 52 : Le Familistère de Godin à Guise	65	Fig. 112 : Ancien château de Bois-les-Pargny	97
Fig. 53 : Le Familistère de Godin à Guise	65	Fig. 113 : Ancien beffroi dit Tour de Crécy	97
Fig. 54 : Le Familistère de Godin à Guise	65	Fig. 114 : Tableau des monuments inscrits de l'aire d'étude rapprochée	98
Fig. 55 : Église Saint-Nicolas d'Englancourt	66	Fig. 115 : Hôtel de ville de Crécy-sur-Serre	98
Fig. 56 : Église de Pleine-Selve	66	Fig. 116 : Église Saint-Event de Rogny	98
Fig. 57 : Église de Barenton-Bugny	66	Fig. 117 : Château de Marfontaine	99
Fig. 58 : Église d'Agnicourt-et-Séchelles	66	Fig. 118 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée	100
Fig. 59 : Ancien abri allemand dit du Kaiser à Bosmont-sur-Serre	67	Fig. 119 : Vue depuis la D946 en direction de Marle	104
Fig. 60 : Ancienne Abbaye Saint-Vincent	68	Fig. 120 : Vue depuis la sortie nord d'Erlon	104

Fig. 121 : Parcs éolien de Champcourt et du Mazurier.....	105	Fig. 181 : Carte des angles de respiration visuelle de Autremencourt à 10km.....	157
Fig. 122 : La N2 depuis le croisement avec la D582.....	106	Fig. 182 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Autremencourt à 10km.....	157
Fig. 123 : La D946 entre Marle et les Fermes Béhaine.....	106	Fig. 183 : Carte d'occupation de l'horizon de Crécy-sur-Serre à 5 et 10km avec le projet.....	158
Fig. 124 : La D581 au nord d'Erlon.....	106	Fig. 184 : Carte des angles de respiration visuelle de Crécy-sur-Serre à 10km.....	158
Fig. 125 : La D63 à l'ouest d'Erlon.....	107	Fig. 185 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Crécy-sur-Serre à 10km.....	158
Fig. 126 : Sur la D58 à l'est de Châtillon-lès-Sons.....	107	Fig. 186 : Carte d'occupation de l'horizon de Housset à 5 et 10km avec le projet.....	159
Fig. 127 : Passage à niveau entre Erlon et Voyenne en direction de Marle.....	108	Fig. 187 : Carte des angles de respiration visuelle de Housset à 10km.....	159
Fig. 128 : Passage à niveau entre Erlon et Voyenne en direction d'Erlon.....	108	Fig. 188 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Housset à 10km.....	159
Fig. 129 : Passage à niveau et N2 peu avant Marle.....	108	Fig. 189 : Carte d'occupation de Berlancourt à 5 et 10km avant le projet.....	160
Fig. 130 : La D58 en direction de Châtillon-lès-Sons.....	109	Fig. 190 : Carte des angles de respiration visuelle de Rogny à 10km.....	160
Fig. 131 : Entrée sud de Voyenne sur la D633.....	111	Fig. 191 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Rogny à 10km.....	160
Fig. 132 : Entrée est d'Erlon depuis la D63.....	111	Fig. 192 : Carte d'occupation de l'horizon de Rogny à 5 et 10km avec le projet.....	161
Fig. 133 : Vue depuis la D58 dans Châtillon-lès-Sons.....	112	Fig. 193 : Carte des angles de respiration visuelle de Sains-Richaumont à 10km.....	161
Fig. 134 : Vue depuis la sortie sud-ouest des fermes Champcourt.....	112	Fig. 194 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Sains-Richaumont à 10km.....	161
Fig. 135 : Vue depuis le centre bourg de Châtillon-lès-Sons.....	112	Fig. 195 : Vue aérienne présentant les différents masques visuels aux abords de Voyenne.....	164
Fig. 136 : Vue depuis le centre ville de Marle.....	113	Fig. 196 : Vue depuis la D633 au niveau de l'entrée sud de Voyenne.....	165
Fig. 137 : Vue depuis le croisement routier des Fermes d'Haudreville.....	113	Fig. 197 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude éloignée au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial.....	233
Fig. 138 : Vue depuis l'entrée/sortie nord de Marcy-sous-Marle.....	114	Fig. 198 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude immédiate au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial.....	399
Fig. 139 : Vue depuis la sortie ouest de Marcy-sous-Marle.....	114	Fig. 199 : Photomontages des variantes d'implantation depuis le point de vue n°22.....	416
Fig. 140 : Vue depuis l'entrée/sortie est de Marcy-sous-Marle.....	114	Fig. 200 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer.....	417
Fig. 141 : Vue depuis l'usine électrique au nord de Voyenne.....	115	Fig. 201 : Localisation du sentier de randonnée.....	418
Fig. 142 : Schéma du sentier de randonnée Vallées et vallons entre Serre et Vilpion.....	116	Fig. 202 : 1. Illustration du sentier de randonnée.....	418
Fig. 143 : Borne de balisage du sentier de randonnée Vallées et vallons entre Serre et Vilpion dans la ZIP.....	117	Fig. 203 : Exemple de panneau d'information.....	418
Fig. 144 : Borne de balisage du sentier de randonnée Vallées et vallons entre Serre et Vilpion à l'ouest de Marcy-sous-Marle.....	117	Fig. 204 : 2. Illustration du balisage du sentier de randonnée.....	418
Fig. 145 : Vue depuis le sentier de randonnée Vallées et vallons entre Serre et Vilpion.....	117	Fig. 205 : 3. Illustration du paysage depuis le sentier de randonnée.....	418
Fig. 146 : Tableau des Sites classés et inscrits de l'aire d'étude immédiate.....	118		
Fig. 147 : Maison des Frères Ignorantins à Marle.....	118		
Fig. 148 : Relais de Poste à Marle.....	118		
Fig. 149 : Église Notre-Dame de Marle.....	119		
Fig. 150 : L'Église de Marcy-sous-Marle.....	120		
Fig. 151 : Croix dans le centre de Voyenne.....	121		
Fig. 152 : Fontaine à eau au centre de Voyenne.....	121		
Fig. 153 : Croix au centre d'Erlon.....	121		
Fig. 154 : Croix dans le centre de Sons-et-Ronchères.....	122		
Fig. 155 : Croix dans Châtillon-lès-Sons.....	122		
Fig. 156 : Croix dans Marcy-sous-Marle.....	122		
Fig. 157 : Croix au niveau de l'entrée/sortie ouest d'Erlon.....	122		
Fig. 158 : Croix dans le cimetière de Marcy-sous-Marle.....	122		
Fig. 159 : Croix dans le cimetière de Marcy-sous-Marle, à l'est du hameau.....	123		
Fig. 160 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate.....	124		
Fig. 161 : Scénario d'implantation n°1.....	130		
Fig. 162 : Scénario d'implantation n°2.....	130		
Fig. 163 : Scénario d'implantation n°3.....	131		
Fig. 164 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon.....	150		
Fig. 165 : Carte d'occupation de l'horizon de Marle à 5 et 10km avec le projet.....	152		
Fig. 166 : Carte des angles de respiration visuelle de Marle à 10km.....	152		
Fig. 167 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Marle à 10km.....	152		
Fig. 168 : Carte d'occupation de l'horizon de Marcy-sous-Marle à 5 et 10km avec le projet.....	153		
Fig. 169 : Carte des angles de respiration visuelle de Marcy-sous-Marle à 10km.....	153		
Fig. 170 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Marcy-sous-Marle à 10km.....	153		
Fig. 171 : Carte d'occupation de l'horizon de Voyenne à 5 et 10km avec le projet.....	154		
Fig. 172 : Carte des angles de respiration visuelle de Voyenne à 10km.....	154		
Fig. 173 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Voyenne à 10km.....	154		
Fig. 174 : Carte d'occupation de l'horizon de Erlon à 5 et 10km avec le projet.....	155		
Fig. 175 : Carte des angles de respiration visuelle de Erlon à 10km.....	155		
Fig. 176 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Erlon à 10km.....	155		
Fig. 177 : Carte d'occupation de l'horizon de Châtillon-lès-Sons à 5 et 10km avec le projet.....	156		
Fig. 178 : Carte des angles de respiration visuelle de Châtillon-lès-Sons à 10km.....	156		
Fig. 179 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Châtillon-lès-Sons à 10km.....	156		
Fig. 180 : Carte d'occupation de l'horizon de Autremencourt à 5 et 10km avec le projet.....	157		



**ATER Environnement**

**Projet éolien  
de  
la Vallée du Pan**

**Expertise paysagère**